

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 13 avril 2021

<p>Nombre de membres</p> <p>- en exercice 139</p> <p>- présents 91</p> <p>- absents 48</p> <p>- pouvoirs 21</p> <p>- votants 112</p> <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : TEOM 2021 - Vote des taux</p>	<p>N° 22/04/2021</p>	<p>Date de convocation : 06/04/2021</p> <p>Date d'affichage : 06/04/2021</p>
--	---	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-et-un, le **treize avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), René REGNAULT (AMPILY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Filippo MONTAGNA (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland Lemaire (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Gilles MARIE (COULMIER-LE-SEC), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Denise Jacquinet (LES GOULLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Alain TERRILLON (GRISELLES), Jean-Marie BRUEY (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES) Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), Régis MONOT (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédéric VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Patrick GERARD (NOD-SUR-SEINE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Mathieu BOUCHARD (ROCHEFORT-SUR-BREVEON), Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-

Hélène THIERY (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (ST GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (ST MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Alain AUBERT (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :

Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Bernard MONGENET (DUESME), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwen CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALIER (ST BROING-LES-MOINES), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Hubert MIGNARD (THOIRES), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC) donne pouvoir à Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Luc BABOULLARD (AMPILLY-LES-BORDES) donne pouvoir à Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX donne pouvoir à Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Philippe RENARD (CHAUGEY) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY) donne pouvoir à Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY) donne pouvoir à Maud LACHOUETTE (MOITRON), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Yann REMY (STE COLOMBE-SUR-SEINE) donne pouvoir à Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE).

Rapporteur : Valérie BOUCHARD

Il convient de voter comme chaque année les taux d'imposition applicables aux bases fournies par les services de l'État pour déterminer le produit de la composante fixe de la TEOM. Cette année il faut tenir compte de l'évolution à la hausse de la TGAP, Taxe Générale sur les Activités Polluantes, et des tonnages collectés qui impactent le coût du service.

Par délibération en date du 28 septembre 2005, le Conseil Communautaire a décidé la mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et a validé le zonage de perception de la TEOM. Il convient de déterminer pour l'année 2021 les taux applicables pour chacune des 3 zones définies comme suit :

- Zone 1 - 105 communes : 10.50 %
- Zone 2 - Châtillon-sur-Seine : 6.08 %
- Zone 3 - Sainte-Colombe-Sur-Seine : 10.57 %

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à la majorité avec 1 abstention et 4 oppositions :**

- **APPROUVE** les taux de la TEOM 2021 comme énoncé ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 14/04/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérémie BRIGAND



A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 154 DU PAYS CHATILLONNAIS

Bases exonérées sur délibération : 828 181
 Bases écrêtées plafonnement TEOM : 662 996
 Coefficient : 2.00
 Bases définitives de l'année précédente : 18 910 610
 Bases prévisionnelles d'imposition : 19 066 998

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
01 105 COMMUNES	11 175 705	10,50%	1 173 449.
02 CHATILLON-SUR-SEINE	7 215 571	6,08%	438 77
03 SAINTE-COLOMBE-SUR-SEINE	675 722	10,57%	71 424

A DIJON, le 24 mars 2021

Le Directeur Régional des Finances Publiques,

JEAN-PAUL CATANESE

A , le

Le Préfet,

A Chatillon-sur-Seine, le 14/04/2021

Le Président,

Joëna BRIGAND



COMMUNAUTE DE COMMUNES : 154 DU PAYS CHATILLONNAIS

1259 TEOM - I

01 105 COMMUNES	Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
		004 AIGNAY LE DUC	P	394 370
		006 AISEY SUR SEINE	P	147 564
		011 AMPILLY LES BORDES	P	60 152
		012 AMPILLY LE SEC	P	258 214
		034 AUTRICOURT	P	125 211
		043 BAIGNEUX LES JUIFS	P	233 991
		044 BALLOT	P	64 814
		052 BEAULIEU	P	30 859
		055 BEAUNOTTE	P	35 330
		058 BELAN SUR OURCE	P	194 116
		061 BELLENOD SUR SEINE	P	57 698
		063 BENEUVRE	P	86 562
		075 BILLY LES CHANCEAUX	P	55 775
		077 BISSEY LA COTE	P	81 473
		078 BISSEY LA PIERRE	P	52 877
		090 BOUDREVILLE	P	63 399
		093 BOUIX	P	94 336
		104 BREMUR ET VAUROIS	P	54 190
		109 BRION SUR OURCE	P	217 306
		115 BUNCEY	P	265 901
		116 BURE LES TEMPLIERS	P	104 418
		117 BUSSEAUT	P	61 133
		123 BUXEROLLES	P	28 914
		125 CERILLY	P	193 375
		129 CHAMBAIN	P	19 269
		134 CHAMESSON	P	211 621
		143 CHANNAY	P	46 069
		149 CHARREY SUR SEINE	P	98 517
		157 CHAUGEY	P	10 857
		159 LA CHAUME	P	89 922
		160 CHAUME LES BAIGNEUX	P	61 694
		161 CHAUMONT LE BOIS	P	68 079
		165 CHEMIN D'AISEY	P	45 916
		201 COULMIER LE SEC	P	161 532
		202 COURBAN	P	147 263
		235 DUESME	P	47 790
		237 ECHALOT	P	84 843
		250 ESSAROIS	P	94 625
		253 ETALANTE	P	135 959
		257 ETORMAY	P	38 225

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 154 DU PAYS CHATILLONNAIS

1259 TEOM - I

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
	258 ETROCHEY	P	117 674
	262 FAVEROLLES LES LUCEY	P	21 653
	276 FONTAINE EN DUESMOIS	P	77 428
	296 GEVROLLES	P	170 761
	302 GOMMEVILLE	P	79 269
	303 LES GOULLES	P	10 693
	305 GRANCEY SUR OURCE	P	146 602
	309 GRISSELLES	P	74 079
	312 GURGY LA VILLE	P	26 269
	313 GURGY LE CHATEAU	P	69 889
	326 JOURS LES BAIGNEUX	P	68 684
	336 LAIGNES	P	610 821
	343 LARREY	P	71 835
	346 LEUGLAY	P	266 382
	350 LIGNEROLLES	P	39 192
	357 LOUESME	P	82 135
	359 LUCEY	P	40 532
	364 MAGNY LAMBERT	P	65 618
	372 MAISEY LE DUC	P	44 474
	378 MARCENAY	P	99 954
	393 MASSINGY	P	107 142
	396 MAUVILLY	P	43 798
	402 MENESBLE	P	20 194
	410 MEULSON	P	29 529
	415 MINOT	P	177 098
	418 MOITRON	P	45 455
	419 MOLESME	P	195 390
	432 MONTIGNY SUR AUBE	P	257 221
	435 MONTLIOT ET COURCELLES	P	227 456
	438 MONTMOYEN	P	79 511
	444 MOSSON	P	59 069
	454 NICEY	P	105 710
	455 NOD SUR SEINE	P	139 806
	460 NOIRON SUR SEINE	P	53 918
	465 OBTREE	P	44 887
	466 OIGNY	P	20 737
	470 ORIGNY	P	33 239
	471 ORRET	P	18 795
	488 POINCON LES LARREY	P	129 368
	490 POISEUL LA VILLE	P	114 296

ETAT ANNEXE DETAILLE SUR LES BASES PREVISIONNELLES PAR ZONE INTERCOMMUNALE DE PERCEPTION
 III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 154 DU PAYS CHATILLONNAIS 1259 TEOM - I

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
	499 POTHIERES	P	103 484
	510 PRUSLY SUR OURCE	P	126 785
	511 PUIITS	P	104 653
	514 QUEMIGNY SUR SEINE	P	101 362
	519 RECEY SUR OURCE	P	321 815
	524 RIEL LES EAUX	P	84 721
	526 ROCHEFORT-SUR-BREYON	P	43 184
	543 SAINT BROING LES MOINES	P	156 925
	549 ST GERMAIN LE ROCHEUX	P	85 588
	557 ST MARC SUR SEINE	P	118 778
	594 SAVOISY	P	121 849
	602 SEMOND	P	22 036
	626 TERREFONDREE	P	60 458
	628 THOIRS	P	48 128
	653 VANNAIRE	P	33 842
	655 VANVEY	P	203 390
	671 VERTAULT	P	34 820
	674 VEUXHAULLES SUR AUBE	P	212 634
	685 VILLAINES EN DUESMOIS	P	196 731
	693 VILLEDIEU	P	58 235
	700 VILLIERS PATRAS	P	68 149
	704 VILLIERS LE DUC	P	61 123
	706 VILLOTTE SUR OURCE	P	84 943
	711 VIX	P	78 041
	717 VOULAINES LES TEMPLIERS	P	233 309
02 CHATILLON-SUR-SEINE	154 CHATILLON SUR SEINE	P	7 215 571
03 SAINTE-COLOMBE-SUR-SEINE	545 SAINTE COLOMBE SUR SEINE	P	675 722

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 021-242101434-20210413-CC22042021-DE

Liste des bases écriêtées par commune au titre du plafonnement TEOM

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 154 DU PAYS CHATILLONNAIS

Code	Libellé	VLM TEOM	Base écriêtée
004	AIGNAY LE DUC	2 866	14 672
006	AISEY SUR SEINE	2 132	7 208
011	AMPILLY LES BORDES	2 340	384
012	AMPILLY LE SEC	2 511	2 026
034	AUTRICOURT	1 878	10 106
043	BAIGNEUX LES JUIFS	2 184	3 038
044	BALOT	1 921	1 347
052	BEAULIEU	1 901	942
055	BEAUNOTTE	2 165	535
058	BEIAN SUR OURCE	1 948	6 582
061	BELLENOD SUR SEINE	2 288	256
063	BENEUVRE	2 404	963
075	BILLY LES CHANCEAUX	1 674	2 494
077	BISSEY LA COTE	2 014	0
078	BISSEY LA PIERRE	1 966	3 256
090	BOUDREVILLE	2 228	0
093	BOUX	1 840	1 344
104	BREMUR ET VAUROIS	2 228	4 257
109	BRION SUR OURCE	2 373	4 959
115	BUNCEY	2 474	5 084
116	BURE LES TEMPLIERS	1 748	2 327
117	BUSSEAUT	2 214	4 760
123	BUXEROLLES	1 874	3 476
125	CERILLY	2 615	2 659
129	CHAMBAIN	1 341	526
134	CHAMESSON	2 425	5 829
143	CHANNAY	1 830	376
149	CHARREY SUR SEINE	1 618	4 252
154	CHATILLON SUR SEINE	3 410	234 687
157	CHAUGEY	1 892	0
159	LA CHAUME	2 163	1 918
160	CHAUME LES BAIGNEUX	2 149	706
161	CHAUMONT LE BOIS	1 740	3 664
165	CHEMIN D'AISEY	1 934	2 442
201	COULMIER LE SEC	2 145	6 392
202	COURBAN	2 163	4 285
235	DUESME	2 135	0
237	ECHALOT	2 209	2 167
250	ESSAROIS	2 012	6 356
253	ETALANTE	2 694	1 511

Liste des bases écriêtées par commune au titre du plafonnement TEOM

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 154 DU PAYS CHATILLONNAIS

Code	Libellé	VLM TEOM	Base écriêtée
257	ETORMAY	2 299	96
258	ETROCHEY	2 209	1 741
262	FAVEROLLES LES LUCEY	1 345	4 179
276	FONTAINE EN DUESMOIS	1 985	1 809
296	GEVROLLES	2 561	9 224
302	GOMMEVILLE	1 879	1 279
303	LES GOULLES	1 939	0
305	GRANCEY SUR OURCE	1 468	5 899
309	GRISELLES	1 756	2 542
312	GURGY LA VILLE	1 728	2 518
313	GURGY LE CHATEAU	2 411	9 022
326	JOURS LES BAIGNEUX	2 354	4 685
336	LAIGNES	2 168	26 721
343	LARREY	1 439	5 901
346	LEUGLAY	2 391	15 209
350	LIGNEROLLES	2 367	3 943
357	LOUESME	2 312	865
359	LUCEY	1 694	459
364	MAGNY LAMBERT	2 199	3 939
372	MAISEY LE DUC	1 887	434
378	MARCEVAY	1 993	11 009
393	MASSINGY	2 754	716
396	MAUVILLY	1 800	2 974
402	MENESBLE	1 882	439
410	MEULSON	1 984	147
415	MINOT	2 545	2 498
418	MOITRON	2 222	1 368
419	MOLESME	1 881	14 867
432	MONTIGNY SUR AUBE	2 118	23 460
435	MONTLIOT ET COURCELLES	2 619	6 249
438	MONTMOYEN	2 296	3 144
444	MOSSON	2 094	29
454	NICEY	1 692	3 025
455	NOD SUR SEINE	2 152	3 963
460	NOIRON SUR SEINE	1 705	487
465	OBTREE	1 900	999
466	OIGNY	1 750	506
470	ORIGNY	2 357	273
471	ORRET	2 312	2 559
488	POINCON LES LARREY	1 666	6 757

Liste des bases écri tes par commune au titre du plafonnement TEOM

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 154 DU PAYS CHATILLONNAIS

Code	Libell�	VLM TEOM	Base �critee
490	POISEUL LA VILLE	2 098	5 693
499	POTHIERES	1 751	1 463
510	PRUSLY SUR OURCE	2 760	6 069
511	PUITS	1 995	61
514	QUEMIGNY SUR SEINE	2 451	3 714
519	RECEY SUR OURCE	2 078	7 112
524	RIEL LES EAUX	2 382	5 092
526	ROCHEFORT-SUR-BRETON	2 121	5 867
543	SAINTE BROING LES MOINES	2 415	3 297
545	SAINTE COLOMBE SUR SEINE	2 308	9 108
549	ST GERMAIN LE ROCHEUX	2 119	2 777
557	ST MARC SUR SEINE	2 434	2 277
594	SAVOISY	1 949	297
602	SEMOND	1 527	0
626	TERREFONDREE	1 917	3 503
628	THOIRES	2 083	208
653	VANNAIRE	2 531	1 129
655	VANVEY	2 317	12 923
671	VERTAULT	1 318	605
674	VEUXHAULLES SUR AUBE	2 291	5 253
685	VILLAINES EN DUESMOIS	2 258	10 439
693	VILLEDIEU	759	8 538
700	VILLERS PATRAS	2 332	2 535
704	VILLIERS LE DUC	1 903	1 934
706	VILLOTTE SUR OURCE	2 131	3 364
711	VIX	2 458	5
717	VOULAINES LES TEMPLIERS	2 479	18 013

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 13 avril 2021

<p>Nombre de membres</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 139 - présents 91 - absents 48 - pouvoirs 21 <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - votants 112 <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Modification des taux de la part fixe et de la part variable</p>	<p>N° 23/04/2021</p>	<p>Date de convocation : 06/04/2021</p> <p>Date d'affichage : 06/04/2021</p>
---	--	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-et-un, le **treize avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), René REGNAULT (AMPILY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Filippo MONTAGNA (BOUX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland Lemaire (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Gilles MARIE (COULMIER-LE-SEC), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Denise Jacquinet (LES GOULLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Alain TERRILLON (GRISELLES), Jean-Marie BRUEY (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES) Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), Régis MONOT (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédéric VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Patrick GERARD (NOD-SUR-SEINE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Mathieu BOUCHARD (ROCHEFORT-SUR-BREVEON), Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (ST GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (ST MARC-SUR-SEINE), Florence

BOUCHARD (SEMOND), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Alain AUBERT (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :

Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Bernard MONGENET (DUESME), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwen CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALIER (ST BROING-LES-MOINES), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Hubert MIGNARD (THOIRES), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC) donne pouvoir à Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Luc BABOILLARD (AMPILLY-LES-BORDES) donne pouvoir à Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX donne pouvoir à Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Philippe RENARD (CHAUGEY) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY) donne pouvoir à Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY) donne pouvoir à Maud LACHOUETTE (MOITRON), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Yann REMY (STE COLOMBE-SUR-SEINE) donne pouvoir à Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE).

Rapporteur : Valérie BOUCHARD

Vu le Code Général des Impôts, et notamment ses articles 1522bis, 1636B undecies et 1639Abis, Vu le décret n°2012-1407 du 17 décembre 2012,

Vu la délibération du 28 septembre 2005 décidant d'instaurer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM),

Vu la délibération du 10 février 2016 décidant d'instaurer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI),

Vu la délibération du 21 décembre 2017 n° 91/12/2017 décidant de fixer les taux de la part fixe et de la part variable,

Considérant l'évolution des tonnages collectés et du prix de valorisation des déchets recyclés,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** à compter de l'exercice 2021 le taux de la part fixe à 85% (correspondant à l'abonnement au service) et à 15 % le taux de la part variable (calculée en fonction du nombre de levées sur un an) ;

- **DIT** qu'un nombre minimum de 12 levées par an sera automatiquement facturé à tous les foyers ;
- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services de l'État ;
- **AUTORISE** le Président à signer, au nom et pour le compte de la Communautés de Communes toutes les pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente décision.

A Châtillon Sur Seine, le 14/04/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 13 avril 2021

Nombre de membres		Objet : Désignation des représentants au Syndicat Mixte Tille Vouge Ouche (SMTVO)	N° 25/04/2021	Date de convocation : 06/04/2021
- en exercice	139			Date d'affichage : 06/04/2021
- présents	91			
- absents	48			
- pouvoirs	21			

- votants	112			
Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD				

L'an deux mil vingt-et-un, le **treize avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Rapporteur : Valérie BOUCHARD

La fusion des syndicats de la Tille, Vouge et Ouche est effective depuis le 1^{er} janvier 2021 avec la création du SMTVO. Il convient donc de désigner un délégué titulaire et un suppléant pour représenter la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais en son sein.

Après appel à candidature, une seule candidature est déclarée pour chaque poste à pourvoir.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-21 alinéa 7 qui prévoit lorsqu'une seule candidature est présentée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs alors les nominations prennent effet immédiatement.

Sont donc désignés comme représentants de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais au sein du Syndicat Mixte Tille Vouge Ouche (SMTVO) :

- Nicolas Hoffmann comme délégué titulaire
- Thierry Deschamps comme délégué suppléant

A Châtillon Sur Seine, le 14/04/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

 21400
CHÂTILLON
SUR SEINE
BRIGAND

Présents :

Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), René REGNAULT (AMPILY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Filippo MONTAGNA (BOUX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland Lemaire (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Gilles MARIE (COULMIER-LE-SEC), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Denise Jacquinet (LES GOULLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Alain TERRILLON (GRISELLES), Jean-Marie BRUEY (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), Régis MONOT (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédéric VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Patrick GERARD (NOD-SUR-SEINE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Mathieu BOUCHARD (ROCHEFORT-SUR-BRETON), Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (ST GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (ST MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Alain AUBERT (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :

Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Bernard MONGENET (DUESME), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwen CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALIER (ST BROING-LES-MOINES), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Hubert MIGNARD (THOÏRES), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC) donne pouvoir à Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Luc BABOUILARD (AMPILLY-LES-BORDES) donne pouvoir à Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE),

Auréliе COURQUEUX donne pouvoir à Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Philippe RENARD (CHAUGEY) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY) donne pouvoir à Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY) donne pouvoir à Maud LACHOUETTE (MOITRON), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Yann REMY (STE COLOMBE-SUR-SEINE) donne pouvoir à Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE).

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 13 avril 2021

<p>Nombre de membres</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 139 - présents 91 - absents 48 - pouvoirs 21 <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - votants 112 <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Vote des tarifs de la part incitative de la TEOM</p>	<p>N° 24/04/2021</p>	<p>Date de convocation : 06/04/2021</p> <p>Date d'affichage : 06/04/2021</p>
---	--	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-et-un, le **treize avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), René REGNAULT (AMPILY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Filippo MONTAGNA (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland Lemaire (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Gilles MARIE (COULMIER-LE-SEC), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Denise Jacquinet (LES GOULLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Alain TERRILLON (GRISELLES), Jean-Marie BRUEY (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES) Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), Régis MONOT (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCHEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédéric VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Patrick GERARD (NOD-SUR-SEINE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Mathieu BOUCHARD (ROCHEFORT-SUR-BREVEON), Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (STE COLOMBE-SUR-SEINE),

Clémence LEGENDRE (ST GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (ST MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOULLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Alain AUBERT (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :

Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Bernard MONGENET (DUESME), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwen CLAUDON (GEOVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALIER (ST BROING-LES-MOINES), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Hubert MIGNARD (THOIRS), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC) donne pouvoir à Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Luc BABOILLARD (AMPILLY-LES-BORDES) donne pouvoir à Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX donne pouvoir à Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMARE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Philippe RENARD (CHAUGEY) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY) donne pouvoir à Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY) donne pouvoir à Maud LACHOUETTE (MOITRON), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Yann REMY (STE COLOMBE-SUR-SEINE) donne pouvoir à Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE).

Rapporteur : Valérie BOUCHARD

Vu la délibération du 28 septembre 2005 décidant d'instaurer la TEOM

Vu la délibération du 10 février 2016 décidant d'instaurer la TEOM Incitative

Vu la délibération n° 91/12/2017 du 21 décembre 2017 décidant de fixer les taux de la part fixe et la part variable modifiée par délibération du Conseil Communautaire du 13 avril 2021

Vu la délibération du 15 février 2018 décidant de la mise en œuvre effective de la part incitative

Vu la délibération n° 04/02/2019 du 18 décembre 2018 déterminant la décomposition de la part variable

Vu la délibération n° 04/02/2019 du 14 février 2019 fixant le tarif de la part incitative,

Considérant que la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais doit voter avant le 15 avril de l'année d'imposition le tarif de la part incitative,

Considérant que ce tarif doit être exprimé en euros par unité de quantité de déchets produits (volume, poids, nombre d'enlèvement) et qu'il s'applique à la quantité de déchets produits par chaque local imposable, l'année précédente à celle de l'imposition.

Considérant que la Communauté de Communes a fait le choix de prendre en compte deux critères dans la part variable :

- Un coût en fonction du volume du bac mis en place
- Un coût en fonction du nombre de levées de bac gris

Compte tenu des bacs mis en place et des levées comptabilisées en 2020,

Vu l'avis de la Commission « environnement – déchets ménagers » en date du 06 avril 2021

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

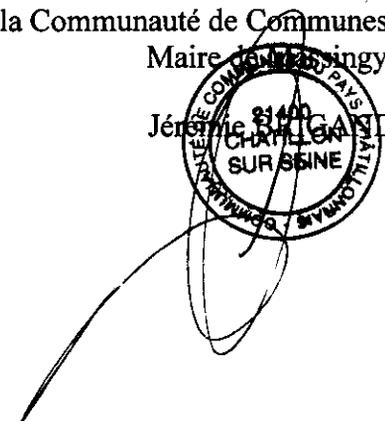
- **FIXE** les tarifs pour la part incitative de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à compter du 1^{er} janvier 2021 comme suit :

CRITERE	VOLUME DU BAC	TARIF
<u>Volume du bac</u>	120 litres	8.82 €
	240 litres	17.63 €
	360 litres	26.45 €
	660 litres	48.49 €
<u>Coût d'une levée</u>	120 litres	0.687 €
	240 litres	1.374 €
	360 litres	2.061 €
	660 litres	3.779 €

- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 14/04/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Châtillon-sur-Seine,

Jérôme CHAILLON
SUR SEINE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 13 avril 2021

<p>Nombre de membres</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 139 - présents 91 - absents 48 - pouvoirs 21 <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - votants 112 <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Convention de partenariat avec l'EPAGE Sequana</p>	<p>N° 26/04/2021</p>	<p>Date de convocation : 06/04/2021</p> <p>Date d'affichage : 06/04/2021</p>
---	--	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-et-un, le **treize avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), René REGNAULT (AMPILY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Filippo MONTAGNA (BOUX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland Lemaire (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Gilles MARIE (COULMIER-LE-SEC), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), Eric DUDOUE (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Denise Jacquinet (LES GOULLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Alain TERRILLON (GRISELLES), Jean-Marie BRUEY (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES) Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), Régis MONOT (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédéric VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Patrick GERARD (NOD-SUR-SEINE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Mathieu BOUCHARD (ROCHEFORT-SUR-BREVEON), Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (STE COLOMBE-SUR-SEINE),

Clémence LEGENDRE (ST GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (ST MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Alain AUBERT (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :

Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Bernard MONGENET (DUESME), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwen CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALIER (ST BROING-LES-MOINES), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Hubert MIGNARD (THOIRS), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC) donne pouvoir à Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Luc BABOILLARD (AMPILLY-LES-BORDES) donne pouvoir à Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX donne pouvoir à Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMARE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Philippe RENARD (CHAUGEY) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY) donne pouvoir à Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY) donne pouvoir à Maud LACHOUETTE (MOITRON), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Yann REMY (STE COLOMBE-SUR-SEINE) donne pouvoir à Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE).

Rapporteur : Valérie BOUCHARD

Le projet EADC (Eau et Agriculture Durables du Hâtillonnais) s'inscrit dans le cadre d'une stratégie territoriale de préservation des ressources en eau par l'adaptation des pratiques agricoles. Une étude de stratégie territoriale a été réalisée pour évaluer la faisabilité technique et financière de ce projet qui a pour objectifs :

- la préservation des enjeux liés à l'eau,
- la participation à l'adaptation au changement climatique,
- le soutien aux filières agricoles,
- la rémunération des services environnementaux rendus par les agriculteurs.

Les zones cibles sont :

- les zones d'expansion des crues,
- les zones sensibles au ruissellement de surface,
- les captages d'alimentation en eau potable,
- les zones humides.

La tranche optionnelle de cette étude, affermie en 2021, consiste en la mise en place d'une association de préfiguration qui se concentrera sur la recherche de financements, la construction juridique et administrative de sociétés commerciales type SCIC, pour les Contrats de Résilience Environnementales (CRE), et type SAS pour les filières.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat présentée ci-dessus et annexée à la présente, ainsi que toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 14/04/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,



Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

SLOW

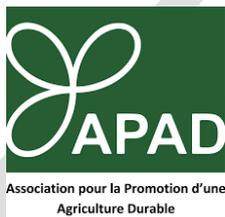
ID : 021-242101434-20210413-CC26042021-DE



CLCO



Commune de Chatillon-sur-Seine



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ



CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET « EAU ET AGRICULTURE DURABLES DU CHATILLONNAIS »**ETABLI ENTRE**

L'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) Sequana, n° SIRET 20007283300011, représenté par son Président en exercice, Monsieur Philippe VINCENT, autorisé par la délibération du 30/11/2018.

Ci-après dénommé « Maître d'ouvrage »,

ET

L'Établissement Public du Parc National (PN) de forêts, n° SIRET 13001273500010, représenté par son Président en exercice, Monsieur Nicolas SCHMIT, autorisé par la délibération du 10/07/2019 approuvant la convention et autorisant son exécutif à la signer.

Ci-après dénommé « Partenaires du projet »,

La **Chambre d'Agriculture de Côte d'Or (CA21)**, n° SIRET 18210004000027, représenté par son Président en exercice, Monsieur Vincent LAVIER, autorisé par la délibération du 08/07/2019 approuvant la convention et autorisant son exécutif à la signer.

Ci-après dénommé « Partenaires du projet »,

L'Établissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs (EPTB SGL), n° SIRET 20007522400010, représenté par son Président en exercice, Monsieur Frédéric MOLOSSI, autorisé par la délibération du 23/02/2021 approuvant la convention et autorisant son exécutif à la signer.

Ci-après dénommé « Partenaires du projet »,

Le **Conseil Départemental de la Côte d'Or (CD21)**, n° SIRET 13002703000019, représenté par son Président en exercice, Monsieur François SAUVADET, autorisé par la délibération du 08/07/2019 approuvant la convention et autorisant son exécutif à la signer.

Ci-après dénommé « Partenaires du projet »,

La **Communauté de Communes du Pays Châtillonnais**, n° SIRET 24210143400015, représenté par son Président en exercice, Monsieur Jérémie BRIGAND, autorisé par la délibération du 08/07/2019 approuvant la convention et autorisant son exécutif à la signer.

Ci-après dénommé « Partenaires du projet »,

La **Commune de Châtillon-sur-Seine**, n° SIRET 21210154700017, représenté par son Maire en exercice, Monsieur Hubert BRIGAND, autorisé par la délibération du 08/07/2019 approuvant la convention et autorisant son exécutif à la signer.

Ci-après dénommé « Partenaires du projet »,

L'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN), n° SIRET 18750009500026, représenté par sa Directrice Générale en exercice, Madame Patricia BLANC, autorisé par la délibération du 08/07/2019 approuvant la convention et autorisant son exécutif à la signer.

Ci-après dénommé « Partenaires du projet »,

La **Région Bourgogne Franche-Comté (Région BFC)**, n° SIRET 20005372600028, représenté par sa Présidente en exercice, Madame Marie-Guite DUFAY, autorisé par la délibération du **08/07/2019** approuvant la convention et autorisant son exécutif à la signer.
Ci-après dénommé « Partenaires du projet »,

Le **Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne (CENB)**, n° SIRET 138165327800089, représenté par son Président en exercice, Monsieur Daniel SIRUGUE, autorisé par la délibération du **08/07/2019** approuvant la convention et autorisant son exécutif à la signer.
Ci-après dénommé « Partenaires du projet »,

Troyes Champagne Métropole (TCM), n° SIRET 20006925000013, représenté par son Président en exercice, Monsieur François BAROIN, autorisé par la délibération du **08/07/2019** approuvant la convention et autorisant son exécutif à la signer.
Ci-après dénommé « Partenaires du projet »,

La **Métropole du Grand Paris**, n° SIRET 20005478100022, représenté par son Président en exercice, Monsieur Patrick OLLIER, autorisé par la délibération du **08/07/2019** approuvant la convention et autorisant son exécutif à la signer.
Ci-après dénommé « Partenaires du projet »,

La **Direction Régionale Bourgogne Franche-Comté de l'Office Française de la Biodiversité (OFB BFC)**, n° SIRET 13002591900643, représenté par son **Directeur Régional** en exercice, Monsieur **Antoine DERIEUX**, autorisé par la délibération du **08/07/2019** approuvant la convention et autorisant son exécutif à la signer.
Ci-après dénommé « Partenaires du projet »,

La **Coopérative Agricole Laitière de Côte d'Or (CLCO)**, n° SIRET 32737452600033, représenté par sa Présidente en exercice, Madame Fabienne LEPY, autorisé par la délibération du **08/07/2019** approuvant la convention et autorisant son exécutif à la signer.
Ci-après dénommé « Partenaires du projet »,

La **Société Coopérative Agricole de Déshydratation de la Haute-Seine (SCA DESHY)**, n° SIRET 30254324400016, représenté par son Président en exercice, Monsieur Didier ROBIN, autorisé par la délibération du **08/07/2019** approuvant la convention et autorisant son exécutif à la signer.
Ci-après dénommé « Partenaires du projet »,

Bio Bourgogne, n° SIRET 39060572300027, représenté par son Président en exercice, Monsieur Philippe Camburet, autorisé par la délibération du **08/07/2019** approuvant la convention et autorisant son exécutif à la signer.
Ci-après dénommé « Partenaires du projet »,

Alterre Bourgogne Franche-Comté (Alterre BFC), n° SIRET 39370887000059, représenté par son Président en exercice, Monsieur Jean-Patrick MASSON, autorisé par la délibération du **08/07/2019** approuvant la convention et autorisant son exécutif à la signer.
Ci-après dénommé « Partenaires du projet »,

La **Sous-Préfecture de Montbard**, n° SIRET 17210001800057, représenté par sa Sous-Préfète en exercice, Madame Isabelle BOURION, autorisé par la délibération du **08/07/2019** approuvant la convention et autorisant son exécutif à la signer.
Ci-après dénommé « Partenaires du projet ».

Le **Syndicat des Eaux de Coulmier-Chemin-Puits**, n° SIRET 252 107 255 00017, représenté par sa Présidente en exercice, Madame Odile de KORNER, autorisé par la délibération du **08/07/2019** approuvant la convention et autorisant son exécutif à la signer.

Ci-après dénommé « Partenaires du projet »,

La **commune de Poiseul-la-Grange**, n° SIRET 21210489700013, représenté par le Maire en exercice, Monsieur Pascal THEIS, autorisé par la délibération du **08/07/2019** approuvant la convention et autorisant son exécutif à la signer.

Ci-après dénommé « Partenaires du projet »,

La **commune de Bure-les-Templiers**, n° SIRET 21210489700013, représenté par le Maire en exercice, Monsieur Jean-Charles COLOMBO, autorisé par la délibération du **08/07/2019** approuvant la convention et autorisant son exécutif à la signer.

Ci-après dénommé « Partenaires du projet »,

PROJET

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	6
Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION.....	6
Article 2 : OBJECTIFS.....	6
Article 3 : ENGAGEMENT DES PARTIES	7
Article 4 : DUREE DE LA CONVENTION.....	9
Article 5 : MODIFICATION DE LA CONVENTION.....	9
Article 6 : REGLEMENT DES LITIGES	9
Article 7 : CONFIDENTIALITE DES DONNEES ET COMMUNICATION.....	9
ANNEXE : PHASAGE PREVISIONNEL	10

PROJET

PREAMBULE

L'EPAGE Sequana, en partenariat avec le Parc national de forêts, l'EPTB Seine Grands Lacs, les collectivités territoriales locales et représentants agricoles se sont engagés aux côtés des signataires susmentionnés dans une démarche territoriale en faveur de la préservation des enjeux liés à l'eau par le développement et l'accompagnement de filières agricoles viables pour adapter le territoire au changement climatique, ci-après désigné le « **Projet** ».

Les enjeux liés à l'Eau sur le territoire sont :

- La prévention des inondations et des étiages sévères,
- La préservation de la ressource en eau,
- La préservation de la biodiversité associée.

Ce Projet regroupe les parties prenantes du projet ce qui nécessite un travail de coordination et de préfiguration pour porter efficacement la dynamique de la démarche et aboutir à la création de structures dédiées (association puis SCIC) qui en assureront le portage.

Il est proposé que les Parties prenantes formalisent leurs engagements en faveur de ce Projet par la signature de la présente convention de partenariat.

Ces actions sont définies dans la présente convention de partenariat visant la poursuite de la conception du Projet ainsi que la création d'une association dédiée à sa mise en œuvre, ci-après désignée la « **Convention** ».

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention de partenariat a pour objet de préciser les engagements de chaque Partie dans la poursuite des réflexions relatives au Projet « Eau et Agriculture Durables du Châtillonnais » (EADC) ainsi que les conditions de création d'une association dédiée à sa mise en œuvre.

Tout en respectant les compétences de chaque structure, les signataires s'engagent à mener en commun le « Projet » dont la finalité est destinée à conduire les actions de rémunération des services environnementaux liés aux enjeux « Eau » sur le bassin de la Seine amont, et le soutien des filières agricoles, notamment la filière « lait différencié ».

La présente Convention vise à formaliser les engagements des parties dans le cadre de ce Projet.

Article 2 : OBJECTIFS

L'objectif de la Convention vise à préciser les actions à réaliser à savoir :

- La définition, l'organisation et la programmation des réunions des différents groupes de travail du Projet ;
- La mobilisation des partenaires et coordination des appuis à la maîtrise d'ouvrage extérieure ;
- La coordination de la stratégie du Projet et les décisions en vue de sa poursuite par l'intermédiaire notamment d'une association de préfiguration avant la constitution de structures commerciales nécessaires à la mise en œuvre du Projet ;

- La recherche de financement et la définition du montage opérationnel du Projet.

Ces actions sont organisées en quatre « **groupes de travail** » afin de faciliter la mise en œuvre de la coopération des Parties. Les objectifs de ces différents groupes sont les suivants :

- **COMMUNICATION :**
 - Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication pour le projet EADC.
 - Produire les supports nécessaires pour présenter le projet.
 - Mobiliser les partenaires et les financeurs.
- **TERRITOIRE / PLANIFICATION :**
 - Approfondir le schéma de gouvernance.
 - Elaborer les statuts de l’association et des structures juridiques.
- **TECHNIQUE :**
 - **Sous-Groupe 1 – Contrat de Résilience Environnementale (CRE) :**
 - Elaborer les cahiers des charges des CRE sur la base des propositions faites au cours de l’étude EADC : validation ou ajustement des critères techniques et administratifs ainsi que des montants de rémunération.
 - Consultation des agriculteurs.
 - **Sous-Groupe 2 – Filières :**
 - Organiser la suite de la concertation avec les opérateurs économiques concernés.
 - Organiser la concertation avec les agriculteurs.
 - Définir la stratégie de développement des filières pilotes (lait différencié) sur la base des résultats de l’étude EADC.
- **FINANCIER :**
 - Rechercher des financements.
 - Piloter la réflexion sur le modèle économique.

Article 3 : ENGAGEMENT DES PARTIES

La participation des Parties aux groupes de travail est définie de la manière suivante :

GROUPE DE TRAVAIL	CHEF(S) DE FILE	MEMBRES DU GROUPE
COMMUNICATION	EPAGE Sequana	EPAGE Sequana PN de forêts EPTB SGL CA21 CENB CLCO SCA DESHY TCM Métropole Grand Paris
TERRITOIRE/ PLANIFICATION	PN de forêts EPAGE Sequana	EPAGE Sequana PN de forêts EPTB SGL CD21 (Service Environnement) CA21 Alterre BFC TCM
TECHNIQUE		

GROUPES DE TRAVAIL	CHEF(S) DE FILE	MEMBRES DU GROUPE
Sous-Groupe 1 – CRE	CA21 CENB EPAGE Sequana	EPAGE Sequana PN de forêts AESN EPTB SGL CD21 (Services Environnement et Agricole) CA21 Alterre BFC Région BFC TCM CENB CLCO APAD SCA DESHY BioBourgogne
Sous-Groupe 2 - Filières	CA21 EPAGE Sequana	EPAGE Sequana PN de forêts AESN EPTB SGL CD21 (Service Agricole) CA21 Région BFC TCM CENB CLCO SCA DESHY BioBourgogne
FINANCIER	EPTB SGL EPAGE Sequana	EPAGE Sequana PN de forêts AESN EPTB SGL CD21 (Services Environnement) CA21 Région BFC Alterre BFC TCM Métropole Grand Paris

En conséquence, les Parties s'engagent :

- à participer activement aux réflexions, réunions, ateliers visant à atteindre les objectifs définis à l'article 2,
- à solliciter, autant que de nécessaire, les instances techniques et politiques des signataires de la présente convention afin de mener à bien sa mission,
- à informer régulièrement, par les moyens appropriés, l'ensemble des signataires.

Article 4 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente Convention prend effet à compter de sa date de signature. La convention prendra fin à la création de l'association.

Elle pourra être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception à l'EPAGE Sequana avec un préavis de six mois (ou tout autre moyen permettant aux parties de réserver un moyen de ménager la preuve de l'envoi).

La dénonciation de la convention par l'une des parties entraîne le retrait de cette partie du partenariat, mais la convention se poursuit avec les autres partenaires.

Article 5 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification des conditions et des modalités d'exécution de la présente Convention fera l'objet d'un avenant signé par les parties. Celui-ci précisera les éléments modifiés, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis.

Article 6 : REGLEMENT DES LITIGES

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend pouvant naître de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention.

A défaut de règlement à l'amiable, toute contestation ou litige sur l'application de la présente convention sera déféré à la juridiction administrative territorialement compétente.

Article 7 : CONFIDENTIALITE DES DONNEES ET COMMUNICATION

Pour les besoins de la Convention, seront notamment considérées comme soumises à l'engagement de confidentialité toutes les informations, opinions, prévisions, analyses ou études concernant le Projet ainsi que toute autre information communiquée par les Parties à l'occasion de leurs échanges.

La communication ou la transmission de toute information relative aux Projets par l'une des Parties ne sera permise qu'après accord exprès de l'EPAGE Sequana et du propriétaire identifié de la donnée.

Conformément aux travaux du groupe « Communication », chacune des Parties communiquera de manière neutre et objective et ne nuira pas à la bonne avancée du projet.

Les Parties acceptent les accords précités et signent le présent document en **XX** exemplaires.

ANNEXE : PHASAGE PREVISIONNEL

D'une manière très schématique le Projet se déroulera en quatre phases successives représentées schématiquement comme suit :



PHASE 1 : Il s'agit de la phase de préféabilité du Projet permettant de disposer d'un dimensionnement économique et contractuel du Projet et plus généralement d'identifier les problématiques et éventuelles contraintes qui pourraient s'opposer à la réalisation de celui-ci. La phase 1 s'achèvera par la création et le dépôt des statuts de l'Association de préfiguration. C'est la réalisation de cette phase qui est l'objet de la présente convention.

Au terme de cette phase, les Parties se concerteront pour décider de poursuivre ou d'abandonner le Projet.

PHASE 2 : La phase 2 sera consacrée à la poursuite des études techniques, démarches administratives, juridiques et de recherche de sources de financement en vue de l'avancement du Projet. Cette phase s'achève par la mise au point d'un plan de financement permettant le démarrage d'une activité et de la formalité de projets de contrats de résilience.

La coordination de cette phase sera assurée par l'Association de préfiguration. Elle s'achèvera par la validation du bilan économique et sociétal du Projet et la décision des Parties de poursuivre du Projet avec la création de la/les structure(s) porteuse(s).

PHASE 3 : La phase 3 a pour objet la création de la Société de Projet chargée de mettre en œuvre les contrats de résilience aux conditions économiques définies par les parties. Les principes de coopération entre les actionnaires et de gouvernance de la Société de Projet, sous la forme d'une SCIC, seront définis dans un pacte d'associés (ci-après Pacte d'Associés ou tout document équivalent) dont les modalités reprendront les principes généraux décrits dans la présente Convention.

PHASE 4 : Il s'agit de la phase de développement du Projet dans le cadre de laquelle la Société de Projet devra procéder à la conclusion des contrats nécessaires à leur mise en œuvre.

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 021-242101434-20210413-CC26042021-DE

Fait en **XX** exemplaires originaux,

Président de l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Sequana

Philippe VINCENT

PROJET

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 021-242101434-20210413-CC26042021-DE

Fait en **XX** exemplaires originaux,

Président de l'Etablissement Public du Parc National de forêts

Nicolas SCHMIT

PROJET

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le



ID : 021-242101434-20210413-CC26042021-DE

Fait en **XX** exemplaires originaux,

Président de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or

Vincent LAVIER

PROJET

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 021-242101434-20210413-CC26042021-DE

Fait en **XX** exemplaires originaux,

Président de l'Établissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs

Frédéric MOLOSSI

PROJET

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 021-242101434-20210413-CC26042021-DE

Fait en **XX** exemplaires originaux,

Président du Conseil Départemental de la Côte d'Or

François SAUVADET

PROJET

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 021-242101434-20210413-CC26042021-DE

Fait en **XX** exemplaires originaux,

Président de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais

Jérémie BRIGAND

PROJET

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 021-242101434-20210413-CC26042021-DE

Fait en **XX** exemplaires originaux,

Maire de la Commune de Châtillon-sur-Seine

Hubert BRIGAND

PROJET

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

The logo for SLO (Service Local de l'Orne) is located in the top right corner of the document. It consists of the letters 'SLO' in a bold, blue, sans-serif font, with a stylized blue wave or underline beneath the letters.

ID : 021-242101434-20210413-CC26042021-DE

Fait en **XX** exemplaires originaux,

Directrice Générale de l'Agence de l'eau Seine Normandie

Patricia BLANC

PROJET

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 021-242101434-20210413-CC26042021-DE

Fait en **XX** exemplaires originaux,

Présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté

Marie-Guite DUFAY

PROJET

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 021-242101434-20210413-CC26042021-DE

Fait en **XX** exemplaires originaux,

Président du Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne

Daniel SIRUGUE

PROJET

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 021-242101434-20210413-CC26042021-DE

Fait en **XX** exemplaires originaux,

Président de Troyes Champagne Métropole

François BAROIN

PROJET

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 021-242101434-20210413-CC26042021-DE

Fait en **XX** exemplaires originaux,

Président de la Métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER

PROJET

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le



ID : 021-242101434-20210413-CC26042021-DE

Fait en **XX** exemplaires originaux,

Directeur Régional de la Direction Régionale Bourgogne Franche-Comté de l'Office Française de la Biodiversité

Antoine DERIEUX

PROJET

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 021-242101434-20210413-CC26042021-DE

Fait en **XX** exemplaires originaux,

Présidente de la Coopérative Agricole Laitière de Côte d'Or

Fabienne LEPY

PROJET

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 021-242101434-20210413-CC26042021-DE

Fait en **XX** exemplaires originaux,

Président de la Société Coopérative Agricole de Déshydratation de la Haute Seine

Didier ROBIN

PROJET

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 021-242101434-20210413-CC26042021-DE

Fait en **XX** exemplaires originaux,

Président de Bio Bourgogne

Philippe Camburet

PROJET

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le



ID : 021-242101434-20210413-CC26042021-DE

Fait en **XX** exemplaires originaux,

Président d'Alterre Bourgogne Franche Comté

Jean-Patrick MASSON

PROJET

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 021-242101434-20210413-CC26042021-DE

Fait en **XX** exemplaires originaux,

Sous-Préfète de Montbard

Isabelle BOURION

PROJET

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

The logo for SLOW, consisting of the word "SLOW" in a stylized, italicized font with a blue-to-purple gradient.

ID : 021-242101434-20210413-CC26042021-DE

Fait en **XX** exemplaires originaux,

Présidente du Syndicat des eaux de Coulmier-Chemin-Puits

Odile de KORNER

PROJET

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 021-242101434-20210413-CC26042021-DE

Fait en **XX** exemplaires originaux,

Maire de Poiseul-la-Grange

Pascal THEIS

PROJET

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 021-242101434-20210413-CC26042021-DE

Fait en **XX** exemplaires originaux,

Commune de Bure-les-Templiers

Jean-Charles COLOMBO

PROJET

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 13 avril 2021

<p>Nombre de membres</p> <p>- en exercice 139</p> <p>- présents 91</p> <p>- absents 48</p> <p>- pouvoirs 21</p> <p>-----</p> <p>- votants 112</p> <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Remplacement de délégués au sein de l'EPAGE Sequana</p>	<p>N° 27/04/2021</p>	<p>Date de convocation : 06/04/2021</p> <p>Date d'affichage : 06/04/2021</p>
--	---	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-et-un, le **treize avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Rapporteur : Valérie BOUCHARD

Vu les délibérations du 7 septembre 2020 et du 26 novembre 2020 désignant les représentants de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais au sein de l'EPAGE SEQUANA au titre de la compétence GEMAPI.

Considérant les démissions de Monsieur Frédéric NAUDET, délégué titulaire et de Madame Marie-Rose PITOIS, déléguée suppléante,

Considérant qu'il convient de remplacer les délégués démissionnaires,

Après appel à candidature, une seule candidature est déclarée pour chaque poste à pourvoir.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-21 alinéa 7 qui prévoit lorsqu'une seule candidature est présentée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs alors les nominations prennent effet immédiatement.

Sont donc désignés pour remplacer les délégués démissionnaires pour siéger à l'EPAGE Sequana :

- Monsieur DUPRE Lionel en qualité de délégué titulaire.
- Monsieur PITOIS Michel en qualité de délégué suppléant.

A Châtillon Sur Seine, le 14/04/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
M. Jérémie BRIGAND



Présents :

Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), René REGNAULT (AMPILY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Filippo MONTAGNA (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSÉ (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland Lemaire (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Gilles MARIE (COULMIER-LE-SEC), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Denise Jacquinet (LES GOULLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Alain TERRILLON (GRISELLES), Jean-Marie BRUEY (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), Régis MONOT (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédéric VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Patrick GERARD (NOD-SUR-SEINE), Patrice CHODAT (POINCON-LARREY), François POUHIN (POISEUR-LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Mathieu BOUCHARD (ROCHEFORT-SUR-BREVEON), Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (ST GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (ST MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Alain AUBERT (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :

Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Bernard MONGENET (DUESME), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwen CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALIER (ST BROING-LES-MOINES), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Hubert MIGNARD (THOIRES), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC) donne pouvoir à Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Luc BABOILLARD (AMPILLY-LES-BORDES) donne pouvoir à Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE),

Aurélié COURQUEUX donne pouvoir à Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Philippe RENARD (CHAUGEY) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY) donne pouvoir à Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY) donne pouvoir à Maud LACHOUETTE (MOITRON), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Yann REMY (STE COLOMBE-SUR-SEINE) donne pouvoir à Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE).

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 13 avril 2021

<p>Nombre de membres</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 139 - présents 91 - absents 48 - pouvoirs 21 <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - votants 112 <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Demande de subvention au FRAM pour l'acquisition d'un tableau</p>	<p>N° 29/04/2021</p>	<p>Date de convocation : 06/04/2021</p> <p>Date d'affichage : 06/04/2021</p>
---	---	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-et-un, le **treize avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), René REGNAULT (AMPILY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Filippo MONTAGNA (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland Lemaire (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Gilles MARIE (COULMIER-LE-SEC), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Denise Jacquinet (LES GOULLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Alain TERRILLON (GRISELLES), Jean-Marie BRUEY (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES) Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), Régis MONOT (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédéric VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Patrick GERARD (NOD-SUR-SEINE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre

SCHAEFFER (POTHIÈRES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Mathieu BOUCHARD (ROCHEFORT-SUR-BREUVON), Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (ST GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (ST MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Alain AUBERT (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :

Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Bernard MONGENET (DUESME), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwen CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALIER (ST BROING-LES-MOINES), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Hubert MIGNARD (THOIRS), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC) donne pouvoir à Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Luc BABOILLARD (AMPILLY-LES-BORDES) donne pouvoir à Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX donne pouvoir à Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Philippe RENARD (CHAUGEY) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY) donne pouvoir à Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY) donne pouvoir à Maud LACHOUETTE (MOITRON), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Yann REMY (STE COLOMBE-SUR-SEINE) donne pouvoir à Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE).

Rapporteur : Eric DUDOUE

Après avoir reçu l'accord de la Commission scientifique régionale (CSR) des collections des *musées de France*, la communauté de commune s'est portée acquéreur, en fin d'année 2020, d'un portrait de Marmont, jeune et en civil, en salle des ventes. Cet accord préalable autorise la communauté de communes à demander une aide auprès du Fonds régional d'acquisition des musées (FRAM), dispositif national piloté conjointement par les DRAC et les Conseils régionaux afin d'encourager les collectivités dans la politique d'enrichissement des collections des *musées de France*.

A. Fr. L. Viesse de Marmont est né à Châtillon-sur-Seine en 1774. Fils d'un officier de la petite noblesse, il y reste jusqu'en 1792 avant d'embrasser une carrière militaire qui le conduit, dès 1793, dans l'entourage immédiat de Napoléon Bonaparte, auprès duquel il connaît une ascension fulgurante (de lieutenant en 1792 à maréchal d'Empire en 1809).

Acteur majeur de la campagne de France en 1814, chargé par Napoléon de tenir Paris, il est celui qui signe l'armistice négocié par Talleyrand avec les Alliés, contre la volonté de l'empereur...

Il prend part, du côté des Bourbons, aux multiples épisodes de la Restauration, des Cent-Jours, de la Seconde Restauration et de la révolution de Juillet. Il reste, tout au long de sa vie, attaché à Châtillon-sur-Seine, où il continue de s'occuper de son domaine et se fait entrepreneur industriel. Mort à Venise en 1852, il est inhumé dans le cimetière de l'église Saint-Vorles à Châtillon-sur-Seine, non sans avoir préparé, au préalable, un legs destiné au musée de sa ville natale.

Une salle du musée lui est entièrement dédiée. La collection relative à l'histoire de cet homme comporte quatre huiles sur toiles illustrant son ascension militaire (1 portrait équestre, 1 portrait en pied et 2 portraits en buste).



Ce portrait de Marmont, peint alors qu'il était jeune, vraisemblablement avant son engagement militaire, vient combler un déficit de pièces relatives à ses jeunes années châtilloises. Il est aussi à mettre en relation avec les deux portraits de ses pères et mères du 18^e siècle.

Dépenses HT		Recettes HT		
	1200 €	- FRAM	960 €	80 %
		Part bénéficiaire :	240 €	20%
Total dépenses HT	1200 €	Total recettes HT	1200 €	100 %

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
 à l'unanimité :**

- **VALIDE** la demande de subvention auprès du FRAM comme exposée ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 14/04/2021
 Le Président de la Communauté de Communes,
 Maire de Massingy,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 13 avril 2021

<p>Nombre de membres</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 139 - présents 91 - absents 48 - pouvoirs 21 <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - votants 112 <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Musée du Pays Châtillonnais – Trésor de Vix – Demande de subventions</p>	<p>N° 30/04/2021</p>	<p>Date de convocation : 06/04/2021</p> <p>Date d'affichage : 06/04/2021</p>
---	--	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-et-un, le **treize avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), René REGNAULT (AMPILY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Filippo MONTAGNA (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland Lemaire (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Gilles MARIE (COULMIER-LE-SEC), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Denise Jacquinet (LES GOULLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Alain TERRILLON (GRISELLES), Jean-Marie BRUEY (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES) Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), Régis MONOT (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédéric VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Patrick GERARD (NOD-SUR-SEINE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre

SCHAEFFER (POTHIÈRES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Mathieu BOUCHARD (ROCHEFORT-SUR-BREVEON), Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (ST GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (ST MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Alain AUBERT (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :

Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Bernard MONGENET (DUESME), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwen CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALIER (ST BROING-LES-MOINES), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Hubert MIGNARD (THOÏRES), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC) donne pouvoir à Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Luc BABOUILARD (AMPILLY-LES-BORDES) donne pouvoir à Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX donne pouvoir à Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMARE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Philippe RENARD (CHAUGEY) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY) donne pouvoir à Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY) donne pouvoir à Maud LACHOUETTE (MOITRON), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Yann REMY (STE COLOMBE-SUR-SEINE) donne pouvoir à Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE).

Rapporteur : Eric DUDOUE

Le ministère de la Culture, par l'intermédiaire de ses services déconcentrés (DRAC), soutient les musées bénéficiant de l'appellation *musée de France*. Les expositions temporaires, le récolement et les actions de développement des publics sont les trois domaines auxquels l'État peut apporter une contribution financière.

L'objectif est de soutenir et favoriser les projets des musées qui concourent à leur mise aux normes réglementaires, à leur valorisation scientifique, au développement de leurs publics.

Les obligations d'un établissement *musées de France*, définies par le code du Patrimoine, sont de conduire les activités scientifiques sous la responsabilité de personnels qualifiés, de comporter un service des publics, d'inscrire ses collections sur un inventaire normalisé, de procéder au

récolement de ses collections au moins une fois tous les dix ans, et de soumettre à l'avis préalable des commissions scientifiques toute acquisition ou restauration d'une pièce de collection.

1. Chantier des collections

Un récolement consiste à vérifier si les pièces de collection portées à l'inventaire d'un musée sont bien présentes ou non, où elles se trouvent précisément et dans quel état.

Ce chantier, inédit dans l'histoire des musées par son caractère systématique et par son ampleur, a été voulu par le Parlement lors de la discussion de la loi relative aux musées de France en 2002. Le premier récolement à conduire dans tous les musées a commencé dans le courant de l'année 2004 pour s'achever le 31 décembre 2015.

Le premier plan de récolement (PRD1) du musée a été engagé en 2013 et s'est achevé fin 2015. Il a permis le récolement environ 15% des collections.

Le 2^e plan de récolement (PRD2) national a débuté le 1^{er} janvier 2016. L'objectif prioritaire est de faire le récolement des collections qui n'ont pas été traitées lors du PRD1 et de conduire le chantier des collections, préalable indispensable à la poursuite de l'opération.

L'objectif est de mettre la conservation, la gestion, le statut et l'identification des collections à niveau afin d'achever le récolement proprement dit de toutes les unités, de renouveler la muséographie dans les années à venir et de valoriser les collections du musée à travers un programme d'expositions temporaires.

Phase 1 (engagée en interne)

- Préparation documentaire (création des dossiers d'œuvres, des tables d'équivalences des anciens inventaires...)
- Régularisation réglementaire du statut des collections (justificatifs de propriété des collections – notamment celles relevant du domaine de l'archéologie, régularisation réglementaire des dépôts, distinction entre collections *musées de France* et Biens archéologiques mobiliers (BAM)...))
- Recherche de moyens pour la suite des opérations à programmer (reconnaissance du statut de Dépôt de fouille ou de Centre d'étude et de conservation - CCE- par le Service régional de l'archéologie pour le stockage des BAM et moyens de l'État afférant au statut...)

Phase 2 – Conception

- Étude de conservation préventive (évaluation minimale, mais sincère, des besoins en stockage, plan d'aménagement des réserves, état sanitaire des collections pour définir les besoins de conservation préventive et de restauration...).

Phase 3 – Réalisation

- Aménagement des réserves et du dépôt de fouilles / CCE
- Distinction et séparation des collections *musée de France* et des BAM
- Dépoussiérage, identification, marquage, constat d'état, inventaire-récolement des collections *musée de France*
- Conditionnement et stockage de très longs termes

Dépenses HT		Recettes HT		
Vacations	18 000 €	État/Drac-service musée	31 680 €	80 %
Étude de conservation	21 600 €			
		Part du bénéficiaire	7 920 €	20%
Total des dépenses HT	39 600 €	Total recettes	39 600 €	100%

- **Actions de développement des publics**

Acquisition de matériel pédagogique

Afin d'étoffer la programmation culturelle tout en réduisant le recours à des prestataires extérieurs et de répondre aux attentes des visiteurs, soumis, par ailleurs, à de multiples sollicitations concurrentes, il est proposé l'acquisition d'une maquette-jeu réalisée sur mesure, résistante, en résine, au 1/50e de vestiges archéologiques du Châtillonnais (pour la protohistoire : monument funéraire princier de Vix et palais, pour la période antique, villa gallo-romaine...). Ce type de maquette permet de faire participer un groupe d'une douzaine d'enfants à des fouilles virtuelles, d'appréhender la superposition chronologique des vestiges... Cette maquette constituerait un outil à disposition des agents d'accueil et de médiation pour des ateliers proposés tout au long de l'année, scolaires et autres.

Dépenses HT		Recettes HT		
Matériel pédagogique	7 000 €	- État/Drac-service musées	5 600 €	80 %
		Part bénéficiaire :	1 400 €	20%
Total dépenses HT	7 000 €	Total recettes HT	7 000 €	100 %

- **Création d'une copie de vase de Vix**

Le cratère original fait régulièrement l'objet de demande de prêts, auxquelles, évidemment, il est impossible de donner une suite favorable. Chacun de ses prêts constituant une formidable opération de promotion du musée, c'est donc le fac-similé du cratère, partie intégrante de la reconstitution de la chambre funéraire de la défunte, qui est prêtée. Toutefois, cette reconstitution étant très importante au sein du parcours de visite, il est dommageable de la dépouiller de cet élément remarquable. C'est le cas, cette année, par exemple, pour six mois afin d'honorer un prêt accordé à la cité du Vin de Bordeaux pour l'exposition Boire avec les Dieux.

Les objets de bronze qui accompagnaient la défunte n'étaient pas encore oxydés lorsqu'ils ont été déposés dans la chambre funéraire, mais arboraient leur couleur d'origine, à savoir celle du bronze doré.

Disposer d'un second fac-similé, qui plus est, permettant une présentation gagnant en véracité, et destiné à rester de manière permanente dans la reconstitution, permettrait de disposer de la première copie pour faire la promotion du musée en France, mais aussi, et surtout partout dans le monde dès 2022 sachant que le prêt, hors musée ou hors Union européenne, pourrait être payant (en plus des frais de transport et d'assurance qui sont toujours à la charge de l'emprunteur).

Dépenses HT		Recettes HT		
Fac-similé	22 900 €	- État/Drac-service musées	18 320 €	80 %
		Part bénéficiaire :	4 580 €	20%
Total dépenses HT	22 900 €	Total recettes HT	22 900 €	100 %

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **VALIDE** les demandes de subventions comme exposées ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 14/04/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 13 avril 2021

<p>Nombre de membres</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 139 - présents 91 - absents 48 - pouvoirs 21 <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - votants 112 <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Vote des taux d'imposition 2021</p>	<p>N° 31/04/2021</p>	<p>Date de convocation : 06/04/2021</p> <p>Date d'affichage : 06/04/2021</p>
---	---	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-et-un, le treize avril à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), René REGNAULT (AMPILY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Filippo MONTAGNA (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland Lemaire (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Gilles MARIE (COULMIER-LE-SEC), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Denise Jacquinet (LES GOULLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Alain TERRILLON (GRISELLES), Jean-Marie BRUEY (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), Régis MONOT (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédéric VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Patrick GERARD (NOD-SUR-SEINE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX),

Mathieu BOUCHARD (ROCHEFORT-SUR-BREVEON), Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (ST GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (ST MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Alain AUBERT (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :

Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Bernard MONGENET (DUESME), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwen CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALIER (ST BROING-LES-MOINES), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Hubert MIGNARD (THOIRS), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC) donne pouvoir à Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Luc BABOILLARD (AMPILLY-LES-BORDES) donne pouvoir à Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX donne pouvoir à Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Philippe RENARD (CHAUGEY) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY) donne pouvoir à Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY) donne pouvoir à Maud LACHOUETTE (MOITRON), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Yann REMY (STE COLOMBE-SUR-SEINE) donne pouvoir à Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

En tenant compte des bases prévisionnelles telles qu'elles ont été notifiées par l'état 1259, le maintien, pour l'année 2021, des taux d'imposition procurerait à la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais les ressources fiscales suivantes :

Taxes	Bases 2021	Taux proposés	Produit fiscal attendu de référence 2021
FB	20 719 000 €	5,02 %	1 040 094 €
FNB	3 013 000 €	10,05 %	302 807 €
CFE	4 310 000 €	5,02%	216 362 €
		TOTAL	1 559 263 €
FPZ	23 700 €	20,36 %	4 825 €
FPE	143 700 €	20,36 %	29 257 €
		TOTAL	34 082 €

Vu le code général des impôts, notamment ses articles 1636 B sexies et suivants,

- Vu l'état de notification des bases d'imposition des taxes directes locales,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à la majorité avec 1 abstention :**

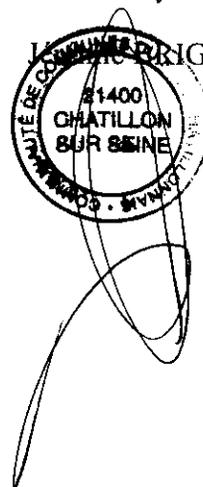
- **APPROUVE** la proposition telle que définie ci-dessus de maintenir les taux d'imposition et valide ainsi les taux d'imposition 2021 en les fixant comme suit pour l'année 2021 :

Taxes	Taux pour l'année 2021	Taxes	Taux pour l'année 2021
Taxe sur le foncier bâti	5.02 %	Fiscalité professionnelle de Zone	20,36 %
Taxe sur le foncier non bâti	10.05 %	Fiscalité professionnelle éolienne	20,36 %
Cotisation foncière des entreprises	5.02 %		

- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 14/04/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

J. BRIGAND



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2021

Taxes	Bases d'imposition effectives 2020	Taux de référence pour 2021	Taux moyens pondérés des communes si fusion	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Produit de référence (col.4 x col.2 ou 2b)	Taux votés	Produits attendus (col.3 x col.5)
	1	2	2b	3	4	5	6
Taxe foncière (bâti)	21 621 295	5,02		20 719 000	1 040 094	5,02	1 040 094
Taxe foncière (non bâti)	3 009 269	10,05		3 013 000	302 807	10,05	302 807
CFE additionnelle	5 031 115	5,02		4 310 000	216 362	5,02	216 362
Fiscalité prof. de zone (FPZ)	23 638	20,36		23 700	4 825	20,36	4 825
Fiscalité prof. éolienne (FPE)	287 184	20,36		143 700	29 257	20,36	29 257
Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2021, cochez la case <input type="checkbox"/>				Totaux	1 593 345		
				Dont total du produit de fiscalité éolienne /de zone	34 082		

Taxes	Taux de référence pour 2021	Coefficient de variation proportionnelle	Taux proportionnels
	8	9	(Col.8° col.10)
Taxe foncière (bât)	5,02		
Taxe foncière (non bâti)	10,05		
CFE additionnelle	5,02		
Produit total attendu		1 559 263	
Produit total de référence (lat. col.4)			

Reserve capitalisée	Reserve utilisée	Taux votés	Taux mis en réserve	Durée retenue si l'intégration progressive du taux est décidée
>>>		20,36		
>>>		20,36		

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. FNB	Fraction de TVA nationale	Total
189 339	267 817		268 163		1 085 988	1 811 177
Alloc. compensatrices	145 353	DCRTP	Versement FNGIR	Contribution FNGIR	Contribution FNGIR	177 088

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2021

Produit attendu des taxes à taux votés (col.6) : 1 593 345 + Total autres taxes (cadre II) : 725 319 + Allocations compensatrices + DCRTP : 145 353 = 1 463 017

Produit attendu des taxes à taux votés (col.6) : 1 593 345 + Versement FNGIR : 177 088 + Contribution FNGIR : 1 085 988 = 3 332 947

Montant total prévus 2021 titre de la fiscalité directe locale : 3 332 947

Le président, Jean-Paul Catanese le 31/03/2021

Le préfet, le

le DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES JEAN-PAUL CATANESE

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
 Reçu en préfecture le 28/04/2021
 Affiché le
 ID : 021-242101434-20210413-CC31042021-DE

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Taxe foncière (bâti) :

- a. Personnes de condition modeste
- b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte
- c. Exonération de longue durée (logements sociaux)
- d. Locaux industriels (MU)

Taxe foncière (non bâti) :

5 913

Cotisation foncière des entreprises (CFE) :

- a. Réduction des bases des créations d'établissements
- b. Exonération en zones d'aménagement du territoire
- c. Base minimum
- d. Locaux industriels (MU)
- e. Autres allocations

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises :

202

Dotations pour parts de THLV :

Dotation TH (Mayotte) :

2. BASES NON TAXÉES

Bases exonérées par le conseil communautaire

Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi	
Taxe foncière (bâti)	942 045
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	1 484 876
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	
	740 502

3. CVAE

a. CVAE : part nette versée par les entreprises	104 155
b. CVAE : part dégrèvée	85 184
c. CVAE : exonérations non compensées	

4. TAXE D'HABITATION

a. Bases hors résidences principales et locaux vacants	
b. Bases des locaux vacants soumis à THLV	5 278 791
c. Taux figé de taxe d'habitation	5,08

5. PRODUIT DES IFR

Éoliennes & hydroliennes	267 817
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz – Stockage, transport...	

6. FRACTION DE TVA

	1 085 988
--	-----------

7. ÉLÉMENTS UTILÉS AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

Taxe	Taux maximal de droit commun (11)	Taux maximum dérogatoire (12)	Taux maximum avec rattrapage (13)	Taux moyen 75 % (14)	Taux maximum avec capitalisation (15)	Taux maximum avec majoration spéciale (16)	Coefficients de variation du TM de taxe foncière (bâti) (17)	Coefficients de variation du TM des deux taxes foncières (18)
Fiscalité de zone	20,03	20,36	>>>	16,86	20,03	>>>	>>>	>>>
Fiscalité éolienne	20,03	20,36	>>>	16,70	20,03	>>>	0,983880	0,983880

DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2021 au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée	Les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	Diminution sans lien	Taux moyens de référence nationaux	Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2020
		21,62	Taxe foncière (bâti)	national
		49,79	Taxe foncière (non bâti)	de l'EPCI
				16,93

Majoration spéciale du taux de CFE

Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2020	
national	20,28
de l'EPCI	16,93

EPCI à FPZ/EPZ en régime de droit commun

--	--

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 13 avril 2021

<p>Nombre de membres</p> <p>- en exercice 139</p> <p>- présents 91</p> <p>- absents 48</p> <p>- pouvoirs 21</p> <hr/> <p>- votants 112</p> <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Zone de développement de l'Eolien – Répartition des taux aux communes</p>	<p>N° 33/04/2021</p>	<p>Date de convocation : 06/04/2021</p> <p>Date d'affichage : 06/04/2021</p>
---	---	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-et-un, le **treize avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), René REGNAULT (AMPILY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Filippo MONTAGNA (BOUX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Christian BORNOT (BUNCHEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland Lemaire (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Gilles MARIE (COULMIER-LE-SEC), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Denise Jacquinet (LES GOULLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Alain TERRILLON (GRISELLES), Jean-Marie BRUEY (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES) Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), Régis MONOT (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédéric VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Patrick GERARD (NOD-SUR-SEINE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre

SCHAEFFER (POTHIÈRES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Mathieu BOUCHARD (ROCHEFORT-SUR-BREUVON), Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (ST GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (ST MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Alain AUBERT (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :

Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Bernard MONGENET (DUESME), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwen CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALIER (ST BROING-LES-MOINES), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Hubert MIGNARD (THOIRS), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC) donne pouvoir à Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Luc BABOILLARD (AMPILLY-LES-BORDES) donne pouvoir à Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX donne pouvoir à Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Philippe RENARD (CHAUGEY) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY) donne pouvoir à Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY) donne pouvoir à Maud LACHOUETTE (MOITRON), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Yann REMY (STE COLOMBE-SUR-SEINE) donne pouvoir à Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

Pour les éoliennes implantées depuis 2012 sur Echalot (8) et Etalante (10), l'intégralité des produits de la CFE est perçue par la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais (CCPC).

L'IFER éolien est répartie à 70 % pour la CCPC et 30 % pour le Département (et donc rien pour les communes). Cependant, l'article 178 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 modifie la répartition du produit de l'IFER relative aux éoliennes terrestres installées à compter du 1er janvier 2019. Pour ces éoliennes, les communes membres d'EPCI à FPU et à FEU (fiscalité éolienne unique) perçoivent alors 20 % de la fraction du produit de l'IFER éolien.

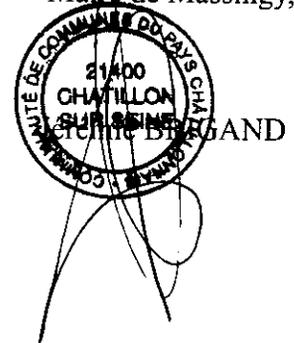
En conséquence, pour les éoliennes implantées depuis janvier 2019 sur Poiseul-la-Ville-et-Laperrière (6) et Billy-lès-Chanceaux (2), l'intégralité des produits de CFE est perçue par la CCPC mais l'IFER éolien est répartie à 20 % pour les communes, 50 % pour la CCPC et 30 % pour le Département. Ces communes perçoivent donc directement une partie du produit IFER éolien contrairement à Echalot et Etalante."

Dans un souci d'égalité il convient donc de réduire la proportion d'IFER éolien reversée aux communes concernées par l'implantation de nouvelles éoliennes depuis janvier 2019.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **REVERSE** aux communes du territoire concernées par l'implantation d'éoliennes depuis janvier 2019 37% de l'IFER perçu par la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais à compter du 1^{er} janvier 2022.
- **AUTORISE** le Président à signer, au nom et pour le compte de la Communautés de Communes toutes les pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente décision.

A Châtillon Sur Seine, le 14/04/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 13 avril 2021

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 91 - absents 48 - pouvoirs 21 - votants 112 Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD	Objet : Compte de gestion 2020 - Budget BUDGET PRINCIPAL	N° 34/04/2021	Date de convocation : 06/04/2021 Date d'affichage : 06/04/2021
--	---	----------------------	---

L'an deux mil vingt-et-un, le **treize avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), René REGNAULT (AMPILY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Filippo MONTAGNA (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland Lemaire (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Gilles MARIE (COULMIER-LE-SEC), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Denise Jacquinet (LES GOULLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Alain TERRILLON (GRISELLES), Jean-Marie BRUEY (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES) Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), Régis MONOT (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédéric VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Patrick GERARD (NOD-SUR-SEINE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX),

Mathieu BOUCHARD (ROCHEFORT-SUR-BREUVON), Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (ST GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (ST MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Alain AUBERT (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :

Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Bernard MONGENET (DUESME), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwen CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALIER (ST BROING-LES-MOINES), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Hubert MIGNARD (THOÏRES), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC) donne pouvoir à Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Luc BABOULLARD (AMPILLY-LES-BORDES) donne pouvoir à Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX donne pouvoir à Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Philippe RENARD (CHAUGEY) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY) donne pouvoir à Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY) donne pouvoir à Maud LACHOUETTE (MOITRON), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Yann REMY (STE COLOMBE-SUR-SEINE) donne pouvoir à Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

Pièce jointe : 1

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le receveur en poste à Châtillon-sur-Seine.

Le Compte Administratif 2020 est en concordance avec le Compte de Gestion 2020.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-31 et L 5211-1,

Vu le compte de gestion de la Communauté de Communes pour l'exercice 2020 présenté par le receveur municipal,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2020 du budget Principal.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 14/04/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérôme RIGAND



95600 - CC PAYS CHATILLONNAIS

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 238 453,00	8 467 051,00	10 705 504,00
Titres de recettes émis (b)	1 090 763,06	6 228 930,71	7 319 693,77
Réductions de titres (c)		724 697,12	724 697,12
Recettes nettes (d = b - c)	1 090 763,06	5 504 233,59	6 594 996,65
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 238 453,00	5 715 019,00	7 953 472,00
Mandats émis (f)	1 019 502,44	4 299 538,17	5 319 040,61
Annulations de mandats (g)	42 955,06	293 463,98	336 419,04
Dépenses nettes (h = f - g)	976 547,38	4 006 074,19	4 982 621,57
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	114 215,68	1 498 159,40	1 612 375,08
(h - d) Déficit			

95600 - CC PAYS CHATILLONNAIS

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	-71 646,04		114 215,68		42 569,64
Fonctionnement	4 040 242,29	677 866,04	1 498 159,40		4 860 535,65
TOTAL I	3 968 596,25	677 866,04	1 612 375,08		4 903 105,29
II - Budgets des services à caractère administratif					
81500-ZAE CC PAYS CHATILLONNAIS					
Investissement	-1 436,00				-1 436,00
Fonctionnement					
Sous-Total	-1 436,00				-1 436,00
82900-BATIMENTS ET DEV ECO CCP					
Investissement	-107 019,71		119 653,84		12 634,13
Fonctionnement	116 750,65	116 750,65	58 172,90		58 172,90
Sous-Total	9 730,94	116 750,65	177 826,74		70 807,03
89900-OM CC PAYS CHATILLONNAIS					
Investissement	60 880,46		57 901,55		118 782,01

95600 - CC PAYS CHATILLONNAIS

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
Fonctionnement	441 287,68		-273 567,50		167 720,18
Sous-Total	502 168,14		-215 665,95		286 502,19
TOTAL II	510 463,08	116 750,65	-37 839,21		355 873,22
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
82200-CENTRE EQUESTRE BAROTTE					
Investissement	831,06		42,93		873,99
Fonctionnement	774,30		3 647,86		4 422,16
Sous-Total	1 605,36		3 690,79		5 296,15
82300-CHAUFFERIE LAIGNES CC PA					
Investissement	-8 570,67		12 964,06		4 393,39
Fonctionnement	49 445,77	9 294,55	-11 824,00		28 327,22
Sous-Total	40 875,10	9 294,55	1 140,06		32 720,61
TOTAL III	42 480,46	9 294,55	4 830,85		38 016,76
TOTAL I + II + III	4 521 539,79	803 911,24	1 579 366,72		5 296 995,27

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 13 avril 2021

<p>Nombre de membres</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 139 - présents 91 - absents 48 - pouvoirs 21 <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - votants 112 <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Vote du produit de la taxe GEMAPI</p>	<p>N° 32/04/2021</p>	<p>Date de convocation : 06/04/2021</p> <p>Date d'affichage : 06/04/2021</p>
---	---	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-et-un, le **treize avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), René REGNAULT (AMPILY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Filippo MONTAGNA (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Franck MOILLERON (CHAMBAÏN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland Lemaire (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Gilles MARIE (COULMIER-LE-SEC), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Denise Jacquinet (LES GOULLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Alain TERRILLON (GRISELLES), Jean-Marie BRUEY (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES) Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), Régis MONOT (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédéric VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Patrick GERARD (NOD-SUR-SEINE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Mathieu BOUCHARD (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-

Hélène THIERY (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (ST GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (ST MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Alain AUBERT (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :

Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Bernard MONGENET (DUESME), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwen CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALIER (ST BROING-LES-MOINES), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Hubert MIGNARD (THOIRS), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC) donne pouvoir à Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Luc BABOILLARD (AMPILLY-LES-BORDES) donne pouvoir à Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX donne pouvoir à Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Philippe RENARD (CHAUGEY) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY) donne pouvoir à Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY) donne pouvoir à Maud LACHOUETTE (MOITRON), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Yann REMY (STE COLOMBE-SUR-SEINE) donne pouvoir à Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

La taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) a été instituée par la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais conformément aux dispositions de l'article 1530 bis du code général des impôts.

Il est rappelé d'une part que le produit de la taxe doit être arrêté dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant et que d'autre part, le produit voté de la taxe, est au plus, égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

Conformément à l'article 1639 A bis I du code général des impôts, la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais au titre de la compétence GEMAPI doit faire connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, date repoussée au 30 avril en année électorale, la décision relative à son produit comme imposition directe perçue à son profit.

Considérant que la Communauté de Communes a délégué la compétence GEMAPI à L'EPAGE Sequana ;

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 6 avril 2021,

Vu la demande faite par l'EPAGE Sequana de produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'année 2021 à 187.523 €

Considérant les avis des Commissions environnement et finances du 6 avril 2021 demandant le maintien du produit la taxe GEMAPI à son niveau de 2020 soit à 166 286 €

Considérant l'avis du Bureau du 7 avril 2021 demandant également le maintien de ce produit à son niveau de 2020,

Considérant qu'il convient néanmoins de répondre à la demande de financement de l'EPAGE Sequana calculé sur la base du montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ARRETE** le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'année 2021 à 187.523 € décomposé comme suit :
 - cotisation bassin Seine : 174 023 €
 - participation délégation GEMAPI bassin Aube : 13 500 €
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°3 à la convention de délégation de compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations avec l'EPAGE Sequana et plus généralement à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

A Châtillon Sur Seine, le 14/04/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérémy DUPOND



EPAGE SEQUANA



**Convention de délégation de compétence « Gestion des Milieux
Aquatiques et Prévention des Inondations »**

AVENANT N°3

**Participation financière de la Communauté de Communes du Châtillonnais pour
l'année 2021**

**Entre l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SEQUANA**

Siège social :

**21 boulevard Gustave Morizot
21400 Châtillon-sur-Seine**

Président :

**Monsieur Philippe VINCENT
Tél. : 03.80.81.56.25**

Et la Communauté de Communes du Châtillonnais

Siège social :

**9-11 rue de la Libération
21400 Châtillon-sur-Seine**

Président :

Monsieur Jérémie BRIGAND

OBJET DE LA CONVENTION :

Conformément aux dispositions des articles L.1111-8 du code général des collectivités territoriales et l'article 4 de la Loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à la l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, la Communauté de Communes du Châtillonnais délègue l'exercice de la compétence GEMAPI à l'EPAGE Sequana (anciennement Syndicat Mixte Sequana) dans le secteur géographique de la vallée de l'Aube définie dans la convention source.

DATE DE SIGNATURE :

10 avril 2018

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

La convention dont la désignation est mentionnée ci-dessus est modifiée dans les conditions fixées aux articles suivants.

ARTICLE 2 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de :

- Fixer le montant de la participation de la Communauté de Communes du Châtillonnais au financement du service pour l'année 2021, conformément à l'article 6 de la convention.

Le montant de la participation financière pour l'année 2021 est fixé à 13 500 €.

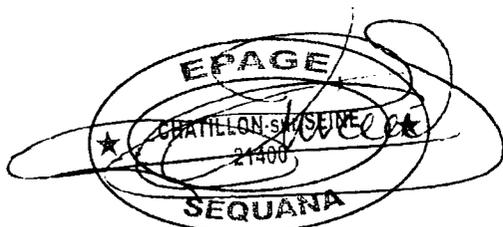
ARTICLE 3

Toutes les autres clauses de la convention initiale, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Fait à Châtillon-sur-Seine, le 10/03/2021

Pour l'EPAGE Sequana

Pour la CCC



Le Président, Philippe VINCENT

Le Président, Jérémie BRIGAND

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 13 avril 2021

<p>Nombre de membres</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 139 - présents 91 - absents 48 - pouvoirs 21 <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - votants 112 <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Compte de gestion 2020 - Budget ZAE</p>	<p>N° 35/04/2021</p>	<p>Date de convocation : 06/04/2021</p> <p>Date d'affichage : 06/04/2021</p>
---	--	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-et-un, le **treize avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), René REGNAULT (AMPILY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Filippo MONTAGNA (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland Lemaire (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Gilles MARIE (COULMIER-LE-SEC), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), Eric DUDOUE (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Denise Jacquinet (LES GOULLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Alain TERRILLON (GRISELLES), Jean-Marie BRUEY (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES) Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), Régis MONOT (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédéric VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Patrick GERARD (NOD-SUR-SEINE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX),

Mathieu BOUCHARD (ROCHEFORT-SUR-BREVEON), Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (ST GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (ST MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Alain AUBERT (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :

Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Bernard MONGENET (DUESME), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwen CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALIER (ST BROING-LES-MOINES), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Hubert MIGNARD (THOIRS), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC) donne pouvoir à Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Luc BABOILLARD (AMPILLY-LES-BORDES) donne pouvoir à Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX donne pouvoir à Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMOIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Philippe RENARD (CHAUGEY) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY) donne pouvoir à Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY) donne pouvoir à Maud LACHOUETTE (MOITRON), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Yann REMY (STE COLOMBE-SUR-SEINE) donne pouvoir à Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

Pièce jointe : 1

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le receveur en poste à Châtillon-sur-Seine.

Le Compte Administratif 2020 est en concordance avec le Compte de Gestion 2020.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-31 et L 5211-1,

Vu le compte de gestion de la Communauté de Communes pour l'exercice 2020 présenté par le receveur municipal,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2020 du budget ZAE
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 14/04/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérémy BRIGAND



81500 - ZAE CC PAYS CHATILLONNAIS
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 936,00	5 500,00	7 436,00
Titres de recettes émis (b)			
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)			
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 936,00	5 500,00	7 436,00
Mandats émis (f)			
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			

81500 - ZAE CC PAYS CHATILLONNAIS

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
ZAE CC PAYS CHATILLONNAIS					
Investissement	-1 436,00				-1 436,00
Fonctionnement					
Sous-Total	-1 436,00				-1 436,00
TOTAL II	-1 436,00				-1 436,00
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-1 436,00				-1 436,00

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 13 avril 2021

<p>Nombre de membres</p> <p>- en exercice 139</p> <p>- présents 91</p> <p>- absents 48</p> <p>- pouvoirs 21</p> <hr/> <p>- votants 112</p> <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Compte de gestion 2020 - Budget BATIMENTS ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</p>	<p>N° 36/04/2021</p>	<p>Date de convocation : 06/04/2021</p> <p>Date d'affichage : 06/04/2021</p>
--	---	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-et-un, le treize avril à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), René REGNAULT (AMPILY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Filippo MONTAGNA (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland Lemaire (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Gilles MARIE (COULMIER-LE-SEC), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Denise Jacquinet (LES GOULLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Alain TERRILLON (GRISELLES), Jean-Marie BRUEY (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES) Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), Régis MONOT (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédéric VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Patrick GERARD (NOD-SUR-SEINE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX),

Mathieu BOUCHARD (ROCHEFORT-SUR-BREVEON), Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (ST GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (ST MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDEIU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Alain AUBERT (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :

Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Bernard MONGENET (DUESME), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwen CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALIER (ST BROING-LES-MOINES), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Hubert MIGNARD (THOIRES), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC) donne pouvoir à Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Luc BABOILLARD (AMPILLY-LES-BORDES) donne pouvoir à Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX donne pouvoir à Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Philippe RENARD (CHAUGEY) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY) donne pouvoir à Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY) donne pouvoir à Maud LACHOUETTE (MOITRON), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Yann REMY (STE COLOMBE-SUR-SEINE) donne pouvoir à Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

Pièce jointe : 1

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le receveur en poste à Châtillon-sur-Seine.

Le Compte Administratif 2020 est en concordance avec le Compte de Gestion 2020.

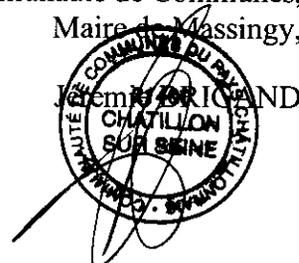
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-31 et L 5211-1,

Vu le compte de gestion de la Communauté de Communes pour l'exercice 2020 présenté par le receveur municipal,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2020 du budget BATIMENTS ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 14/04/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,


Jérôme BERICAND
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS CHÂTILLONNAIS
CHÂTILLON SUR SEINE
13000 MASSINGY

82900 - BATIMENTS ET DEV ECO CCPC
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	832 313,76	820 903,76	1 653 217,52
Titres de recettes émis (b)	738 173,94	761 114,23	1 499 288,17
Réductions de titres (c)	1 271,00	9 918,00	11 189,00
Recettes nettes (d = b - c)	736 902,94	751 196,23	1 488 099,17
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	832 313,76	820 903,76	1 653 217,52
Mandats émis (f)	627 167,10	697 083,97	1 324 251,07
Annulations de mandats (g)	9 918,00	4 060,64	13 978,64
Dépenses nettes (h = f - g)	617 249,10	693 023,33	1 310 272,43
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	119 653,84	58 172,90	177 826,74
(h - d) Déficit			

82900 - BATIMENTS ET DEV ECO CCPC

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
BATIMENTS ET DEV ECO CCPC					
Investissement	-107 019,71		119 653,84		12 634,13
Fonctionnement	116 750,65	116 750,65	58 172,90		58 172,90
Sous-Total	9 730,94	116 750,65	177 826,74		70 807,03
TOTAL II	9 730,94	116 750,65	177 826,74		70 807,03
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	9 730,94	116 750,65	177 826,74		70 807,03

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 13 avril 2021

<p>Nombre de membres</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 139 - présents 91 - absents 48 - pouvoirs 21 <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - votants 112 <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Compte de gestion 2020 - Budget CENTRE EQUESTRE</p>	<p>N° 37/04/2021</p>	<p>Date de convocation : 06/04/2021</p> <p>Date d'affichage : 06/04/2021</p>
---	---	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-et-un, le **treize avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), René REGNAULT (AMPILY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Filippo MONTAGNA (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland Lemaire (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Gilles MARIE (COULMIER-LE-SEC), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), Eric DUDOUE (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Denise Jacquinet (LES GOULLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Alain TERRILLON (GRISELLES), Jean-Marie BRUEY (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES) Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), Régis MONOT (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédéric VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Patrick GERARD (NOD-SUR-SEINE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX),

Mathieu BOUCHARD (ROCHEFORT-SUR-BREVEON), Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (ST GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (ST MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Alain AUBERT (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :

Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Bernard MONGENET (DUESME), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwen CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALIER (ST BROING-LES-MOINES), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Hubert MIGNARD (THOIRES), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC) donne pouvoir à Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Luc BABOILLARD (AMPILLY-LES-BORDES) donne pouvoir à Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX donne pouvoir à Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMARE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Philippe RENARD (CHAUGEY) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY) donne pouvoir à Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY) donne pouvoir à Maud LACHOUETTE (MOITRON), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Yann REMY (STE COLOMBE-SUR-SEINE) donne pouvoir à Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

Pièce jointe : 1

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le receveur en poste à Châtillon-sur-Seine.

Le Compte Administratif 2020 est en concordance avec le Compte de Gestion 2020.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-31 et L. 5211-1,

Vu le compte de gestion de la Communauté de Communes pour l'exercice 2020 présenté par le receveur municipal,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2020 du budget CENTRE EQUESTRE.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 14/04/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

CHATELAIN RIGAND


82200 - CENTRE EQUESTRE BAROTTE CC PAY
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	56 912,00	67 950,00	124 862,00
Titres de recettes émis (b)	56 078,00	67 163,00	123 241,00
Réductions de titres (c)		2 000,00	2 000,00
Recettes nettes (d = b - c)	56 078,00	65 163,00	121 241,00
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	56 912,00	67 950,00	124 862,00
Mandats émis (f)	56 035,07	61 515,14	117 550,21
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	56 035,07	61 515,14	117 550,21
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	42,93	3 647,86	3 690,79
(h - d) Déficit			

82200 - CENTRE EQUESTRE BAROTTE CC PAY

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
CENTRE EQUESTRE BAROTTE CC PAY					
Investissement	831,06		42,93		873,99
Fonctionnement	774,30		3 647,86		4 422,16
Sous-Total	1 605,36		3 690,79		5 296,15
TOTAL III	1 605,36		3 690,79		5 296,15
TOTAL I + II + III	1 605,36		3 690,79		5 296,15

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 13 avril 2021

<p>Nombre de membres</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 139 - présents 91 - absents 48 - pouvoirs 21 <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - votants 112 <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Compte de gestion 2020 - Budget CHAUFFERIE BOIS</p>	<p>N° 38/04/2021</p>	<p>Date de convocation : 06/04/2021</p> <p>Date d'affichage : 06/04/2021</p>
--	--	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-et-un, le **treize avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), René REGNAULT (AMPILY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Filippo MONTAGNA (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland Lemaire (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Gilles MARIE (COULMIER-LE-SEC), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Denise Jacquinet (LES GOULLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Alain TERRILLON (GRISELLES), Jean-Marie BRUEY (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES) Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), Régis MONOT (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédéric VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Patrick GERARD (NOD-SUR-SEINE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX),

Mathieu BOUCHARD (ROCHEFORT-SUR-BREUVON), Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (ST GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (ST MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Alain AUBERT (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :

Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Bernard MONGENET (DUESME), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwen CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALIER (ST BROING-LES-MOINES), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Hubert MIGNARD (THOIRES), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC) donne pouvoir à Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Luc BABOULLARD (AMPILLY-LES-BORDES) donne pouvoir à Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX donne pouvoir à Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Philippe RENARD (CHAUGEY) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY) donne pouvoir à Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY) donne pouvoir à Maud LACHOUETTE (MOITRON), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Yann REMY (STE COLOMBE-SUR-SEINE) donne pouvoir à Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

Pièce jointe : 1

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le receveur en poste à Châtillon-sur-Seine.

Le Compte Administratif 2020 est en concordance avec le Compte de Gestion 2020.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-31 et L 5211-1,

Vu le compte de gestion de la Communauté de Communes pour l'exercice 2020 présenté par le receveur municipal,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2020 du budget CHAUFFERIE BOIS.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 14/04/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérémie BRIGAND



82300 - CHAUFFERIE LAIGNES CC PAYS CHA
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	65 935,00	144 122,00	210 057,00
Titres de recettes émis (b)	45 295,45	83 084,10	128 379,55
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	45 295,45	83 084,10	128 379,55
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	65 935,00	132 730,00	198 665,00
Mandats émis (f)	32 331,39	119 544,52	151 875,91
Annulations de mandats (g)		24 636,42	24 636,42
Dépenses nettes (h = f - g)	32 331,39	94 908,10	127 239,49
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	12 964,06		1 140,06
(h - d) Déficit		11 824,00	

82300 - CHAUFFERIE LAIGNES CC PAYS CHA

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
CHAUFFERIE LAIGNES CC PAYS CHA					
Investissement	-8 570,67		12 964,06		4 393,39
Fonctionnement	49 445,77	9 294,55	-11 824,00		28 327,22
Sous-Total	40 875,10	9 294,55	1 140,06		32 720,61
TOTAL III	40 875,10	9 294,55	1 140,06		32 720,61
TOTAL I + II + III	40 875,10	9 294,55	1 140,06		32 720,61

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 13 avril 2021

<p>Nombre de membres</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 139 - présents 91 - absents 48 - pouvoirs 21 <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - votants 112 <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Compte de gestion 2020 - Budget ORDURES MENAGERES</p>	<p>N° 39/04/2021</p>	<p>Date de convocation : 06/04/2021</p> <p>Date d'affichage : 06/04/2021</p>
---	---	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-et-un, le **treize avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), René REGNAULT (AMPILY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Filippo MONTAGNA (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland Lemaire (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Gilles MARIE (COULMIER-LE-SEC), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Denise Jacquinet (LES GOULLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Alain TERRILLON (GRISELLES), Jean-Marie BRUEY (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), Régis MONOT (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédéric VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Patrick GERARD (NOD-SUR-SEINE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Mathieu BOUCHARD (ROCHEFORT-SUR-BREUVON), Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-

Hélène THIERY (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (ST GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (ST MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Alain AUBERT (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :

Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Bernard MONGENET (DUESME), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwen CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALIER (ST BROING-LES-MOINES), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Hubert MIGNARD (THOIRES), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC) donne pouvoir à Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Luc BABOUILARD (AMPILLY-LES-BORDES) donne pouvoir à Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX donne pouvoir à Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMARE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Philippe RENARD (CHAUGEY) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY) donne pouvoir à Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY) donne pouvoir à Maud LACHOUETTE (MOITRON), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Yann REMY (STE COLOMBE-SUR-SEINE) donne pouvoir à Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

Pièce jointe : 1

Vu l'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19.

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le receveur en poste à Châtillon-sur-Seine.

Le Compte Administratif 2020 est en concordance avec le Compte de Gestion 2020.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-31 et L 5211-1,

Vu le compte de gestion de la Communauté de Communes pour l'exercice 2020 présenté par le receveur municipal,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2020 du budget ORDURES MENAGERES
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 14/04/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,



89900 - OM CC PAYS CHATILLONNAIS
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	125 481,00	2 805 470,00	2 930 951,00
Titres de recettes émis (b)	66 451,67	2 548 834,94	2 615 286,61
Réductions de titres (c)		286 575,35	286 575,35
Recettes nettes (d = b - c)	66 451,67	2 262 259,59	2 328 711,26
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	125 481,00	2 469 850,00	2 595 331,00
Mandats émis (f)	8 550,12	2 387 924,47	2 396 474,59
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	8 550,12	2 387 924,47	2 396 474,59
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	57 901,55		
(h - d) Déficit		125 664,88	67 763,33

89900 - OM CC PAYS CHATILLONNAIS

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
OM CC PAYS CHATILLONNAIS					
Investissement	60 880,46		57 901,55		118 782,01
Fonctionnement	441 287,68		-125 664,88		315 622,80
Sous-Total	502 168,14		-67 763,33		434 404,81
TOTAL II	502 168,14		-67 763,33		434 404,81
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	502 168,14		-67 763,33		434 404,81

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 13 avril 2021

<p>Nombre de membres</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 139 - présents 90 - absents 49 - pouvoirs 20 - votants 110 <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Compte administratif 2020 – Budget annexe des BATIMENTS ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</p>	<p>N° 40/04/2021</p>	<p>Date de convocation : 06/04/2021</p> <p>Date d'affichage : 06/04/2021</p>
---	---	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-et-un, le **treize avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), René REGNAULT (AMPILY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Filippo MONTAGNA (BOUX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland Lemaire (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Gilles MARIE (COULMIER-LE-SEC), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Denise Jacquinet (LES GOULLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Alain TERRILLON (GRISSELLES), Jean-Marie BRUEY (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES) Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), Régis MONOT (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédéric VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Patrick GERARD (NOD-SUR-SEINE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX),

Mathieu BOUCHARD (ROCHEFORT-SUR-BREUVON), Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (ST GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (ST MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Alain AUBERT (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :

Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Bernard MONGENET (DUESME), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwen CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALIER (ST BROING-LES-MOINES), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Hubert MIGNARD (THOIRES), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC) donne pouvoir à Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Luc BABOILLARD (AMPILLY-LES-BORDES) donne pouvoir à Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX donne pouvoir à Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMARE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Philippe RENARD (CHAUGEY) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY) donne pouvoir à Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY) donne pouvoir à Maud LACHOUETTE (MOITRON), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Yann REMY (STE COLOMBE-SUR-SEINE) donne pouvoir à Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

En application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

M. Roland LEMAIRE est élu président de séance et présente le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe des BÂTIMENTS et DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE résumé par le tableau suivant :

		<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>Solde d'exécution</i>
<i>Réalisations de l'exercice</i>	<i>Section de fonctionnement</i>	693 023.33 €	751 196.23 €	58 172.90 €
	<i>Section d'investissement</i>	617 249.10 €	736 902.94 €	119 653.84 €
<i>Report de l'Exercice 2019</i>	<i>Fonctionnement 002</i>			
	<i>Investissement 001</i>	-107 019.71 €		
TOTAL		1 417 292.14 €	1 488 099.47 €	70 807.03 €
<i>Restes à réaliser à reporter 2021</i>	<i>Fonctionnement</i>			
	<i>Investissement</i>			
<i>Résultat cumulé</i>	<i>Fonctionnement</i>	693 023.33 €	751 196.23 €	58 172.90 €
	<i>Investissement</i>	724 268.81 €	736 902.94 €	12 634.13 €
TOTAL CUMULE		1 417 292.14 €	1 488 099.17 €	70 807.03 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-14, L. 2121-31 et L 5211-1

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion du budget annexe des BATIMENTS ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE de la Communauté de Communes commune pour l'exercice 2020 présenté par le receveur municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. Roland LEMAIRE,

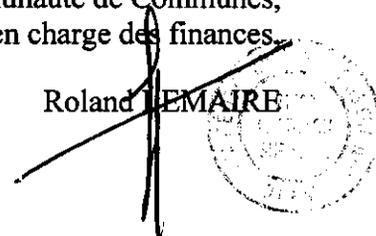
M. le Président ayant quitté la séance,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2020 du budget annexe des BATIMENTS ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE tel qu'exposé ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 14/04/2021
Pour le Président de la Communauté de Communes,
Le Vice-président en charge des finances,

Roland LEMAIRE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 13 avril 2021

<p>Nombre de membres</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 139 - présents 90 - absents 49 - pouvoirs 20 <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - votants 110 <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Compte administratif 2020 – Budget PRINCIPAL</p>	<p>N° 41/04/2021</p>	<p>Date de convocation : 06/04/2021</p> <p>Date d'affichage : 06/04/2021</p>
---	--	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-et-un, le treize avril à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), René REGNAULT (AMPILY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Filippo MONTAGNA (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland Lemaire (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Gilles MARIE (COULMIER-LE-SEC), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Denise Jacquinot (LES GOULLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Alain TERRILLON (GRISELLES), Jean-Marie BRUEY (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES) Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), Régis MONOT (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédéric VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Patrick GERARD (NOD-SUR-SEINE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX),

Mathieu BOUCHARD (ROCHEFORT-SUR-BREVEON), Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (ST GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (ST MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Alain AUBERT (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :

Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Bernard MONGENET (DUESME), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwen CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALIER (ST BROING-LES-MOINES), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Hubert MIGNARD (THOIRES), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC) donne pouvoir à Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Luc BABOUILARD (AMPILLY-LES-BORDES) donne pouvoir à Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX donne pouvoir à Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Philippe RENARD (CHAUGEY) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY) donne pouvoir à Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY) donne pouvoir à Maud LACHOUETTE (MOITRON), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Yann REMY (STE COLOMBE-SUR-SEINE) donne pouvoir à Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

En application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

M. Roland LEMAIRE est élu président de séance et présente le compte administratif de l'exercice 2020 du BUDGET PRINCIPAL résumé par le tableau suivant :

		<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>Solde d'exécution</i>
<i>Réalisations de l'exercice</i>	<i>Section de fonctionnement</i>	4 006 074.19 €	5 504 233.59 €	1 498 159.40 €
	<i>Section d'investissement</i>	976 547.38 €	1 090 763.06 €	114 215.68 €
<i>Report de l'Exercice 2019</i>	<i>Fonctionnement 002</i>		3 362 376.25 €	
	<i>Investissement 001</i>	71 646.04 €		
TOTAL		5 054 267.61 €	9 957 372.90 €	4 903 105.29 €
<i>Restes à réaliser à reporter 2021</i>	<i>Fonctionnement</i>			
	<i>Investissement</i>	701 698.00 €	526 187.00 €	- 175 511.00 €
<i>Résultat cumulé</i>	<i>Fonctionnement</i>	4 006 074.19 €	8 866 609.84 €	4 860 535.65 €
	<i>Investissement</i>	1 749 891.42 €	1 616 950.06 €	- 132 941.36 €
TOTAL CUMULE		5 755 965.61 €	10 483 559.90 €	4 727 594.29 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-14, L. 2121-31 et L 5211-1

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion du budget Principal de la Communauté de Communes pour l'exercice 2020 présenté par le receveur municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. Roland LEMAIRE,

M. le Président ayant quitté la séance,

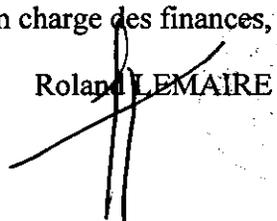
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2020 du BUDGET PRINCIPAL tel qu'exposé ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

A Châtillon Sur Seine, le 14/04/2021

Pour le Président de la Communauté de Communes,
Le Vice-président en charge des finances,

Roland LEMAIRE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 13 avril 2021

<p>Nombre de membres</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 139 - présents 90 - absents 49 - pouvoirs 20 <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - votants 110 <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Compte administratif 2020 – Budget annexe CHAUFFERIE BOIS</p>	<p>N° 43/04/2021</p>	<p>Date de convocation : 06/04/2021</p> <p>Date d'affichage : 06/04/2021</p>
---	---	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-et-un, le **treize avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), René REGNAULT (AMPILY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Filippo MONTAGNA (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland Lemaire (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Gilles MARIE (COULMIER-LE-SEC), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Denise Jacquinot (LES GOULLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Alain TERRILLON (GRISELLES), Jean-Marie BRUEY (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES) Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), Régis MONOT (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédéric VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Patrick GERARD (NOD-SUR-SEINE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX),

Mathieu BOUCHARD (ROCHEFORT-SUR-BREUVON), Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (ST GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (ST MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Alain AUBERT (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :

Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Bernard MONGENET (DUESME), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwen CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALIER (ST BROING-LES-MOINES), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Hubert MIGNARD (THOIRES), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC) donne pouvoir à Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Luc BABOILLARD (AMPILLY-LES-BORDES) donne pouvoir à Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX donne pouvoir à Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMARE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Philippe RENARD (CHAUGEY) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY) donne pouvoir à Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY) donne pouvoir à Maud LACHOUETTE (MOITRON), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Yann REMY (STE COLOMBE-SUR-SEINE) donne pouvoir à Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

En application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

M. Roland LEMAIRE est élu président de séance et présente le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe CHAUFFERIE BOIS résumé par le tableau suivant :

		<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>Solde d'exécution</i>
<i>Réalisations de l'exercice</i>	<i>Section de fonctionnement</i>	94 908.10 €	83 084.10 €	- 11 824.00 €
	<i>Section d'investissement</i>	32 331.39 €	45 295.45 €	12 964.06 €
<i>Report de l'Exercice 2019</i>	<i>Fonctionnement 002</i>		40 151.22 €	
	<i>Investissement 001</i>	- 8 570.67 €		
TOTAL		135 810.16 €	168 530.77 €	32 720.61 €
<i>Restes à réaliser à reporter 2021</i>	<i>Fonctionnement</i>			
	<i>Investissement</i>			
<i>Résultat cumulé</i>	<i>Fonctionnement</i>	94 908.10 €	123 236.10 €	28 327.22 €
	<i>Investissement</i>	40 902.06 €	45 295.45 €	4 393.39 €
TOTAL CUMULE		135 810.16 €	168 530.77 €	32 720.61 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-14, L. 2121-31 et L 5211-1

Vu le budget primitif adopté par délibération du conseil communautaire du 26 janvier 2021,

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion du budget annexe Chaufferie Bois de la Communauté de Communes pour l'exercice 2020 présenté par le receveur municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. Roland LEMAIRE,

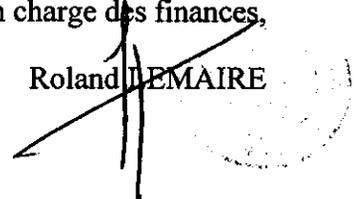
M. le Président ayant quitté la séance,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2020 du budget annexe CHAUFFERIE BOIS tel qu'exposé ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

A Châtillon Sur Seine, le 14/04/2021
Pour le Président de la Communauté de Communes,
Le Vice-président en charge des finances,

Roland LEMAIRE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 13 avril 2021

<p>Nombre de membres</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 139 - présents 90 - absents 49 - pouvoirs 20 <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - votants 110 <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Compte administratif 2020 – Budget annexe ORDURES MENAGERES</p>	<p>N° 44/04/2021</p>	<p>Date de convocation : 06/04/2021</p> <p>Date d'affichage : 06/04/2021</p>
---	---	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-et-un, le **treize avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), René REGNAULT (AMPILY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Filippo MONTAGNA (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland Lemaire (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Gilles MARIE (COULMIER-LE-SEC), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Denise Jacquinet (LES GOULLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Alain TERRILLON (GRISELLES), Jean-Marie BRUEY (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES) Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), Régis MONOT (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédéric VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Patrick GERARD (NOD-SUR-SEINE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX),

Mathieu BOUCHARD (ROCHEFORT-SUR-BREVEON), Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (ST GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (ST MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Alain AUBERT (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :

Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Bernard MONGENET (DUESME), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwen CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALIER (ST BROING-LES-MOINES), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Hubert MIGNARD (THOIRS), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC) donne pouvoir à Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Luc BABOILLARD (AMPILLY-LES-BORDES) donne pouvoir à Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX donne pouvoir à Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMARE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Philippe RENARD (CHAUGEY) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY) donne pouvoir à Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY) donne pouvoir à Maud LACHOUETTE (MOITRON), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Yann REMY (STE COLOMBE-SUR-SEINE) donne pouvoir à Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

En application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

M. Roland LEMAIRE est élu président de séance et présente le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe ORDURES MENAGERES résumé par le tableau suivant :

		<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>Solde d'exécution</i>
<i>Réalisations de l'exercice</i>	<i>Section de fonctionnement</i>	2 387 924.47 €	2 262 259.59 €	- 125 664.88 €
	<i>Section d'investissement</i>	8 550.12 €	66 451.67 €	57 901.55 €
<i>Report de l'Exercice 2019</i>	<i>Fonctionnement 002</i>		441 287.68 €	
	<i>Investissement 001</i>		60 880.46 €	
<i>TOTAL</i>		2 396 474.59 €	2 830 879.40 €	434 404.81 €
<i>Restes à réaliser à reporter 2021</i>	<i>Fonctionnement</i>			
	<i>Investissement</i>	4 540.00 €		
<i>Résultat cumulé</i>	<i>Fonctionnement</i>	2 387 924.47 €	2 703 547.27 €	315 622.80 €
	<i>Investissement</i>	13 090.12 €	127 332.13 €	114 242.01 €
<i>TOTAL CUMULE</i>		2 401 014.59 €	2 830 879.40 €	429 864.81 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-14, L. 2121-31 et L 5211-1

Vu le budget primitif adopté par délibération du conseil communautaire du 26 janvier 2021,

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion du budget annexe Ordures Ménagères de la Communauté de Communes pour l'exercice 2020 présenté par le receveur municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. Roland LEMAIRE,

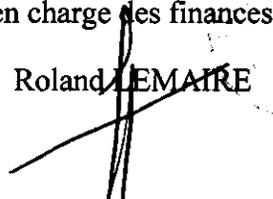
M. le Président ayant quitté la séance,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2020 du budget annexe ORDURES MENAGERES tel qu'exposé ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser
- A Châtillon Sur Seine, le 14/04/2021

Pour le Président de la Communauté de Communes,
Le Vice-président en charge des finances,

Roland LEMAIRE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 13 avril 2021

<p>Nombre de membres</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 139 - présents 91 - absents 48 - pouvoirs 21 - votants 112 <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Affectation du résultat 2020 – Budget PRINCIPAL</p>	<p>N° 46/04/2021</p>	<p>Date de convocation : 06/04/2021</p> <p>Date d'affichage : 06/04/2021</p>
--	---	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-et-un, le **treize avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), René REGNAULT (AMPILY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Filippo MONTAGNA (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland Lemaire (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Gilles MARIE (COULMIER-LE-SEC), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Denise Jacquinet (LES GOULLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Alain TERRILLON (GRISELLES), Jean-Marie BRUEY (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES) Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), Régis MONOT (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédéric VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Patrick GERARD (NOD-SUR-SEINE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX),

Mathieu BOUCHARD (ROCHEFORT-SUR-BREUVON), Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (ST GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (ST MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Alain AUBERT (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :

Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Bernard MONGENET (DUESME), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwen CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALIER (ST BROING-LES-MOINES), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Hubert MIGNARD (THOIRES), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC) donne pouvoir à Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Luc BABOUILARD (AMPILLY-LES-BORDES) donne pouvoir à Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX donne pouvoir à Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Philippe RENARD (CHAUGEY) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY) donne pouvoir à Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY) donne pouvoir à Maud LACHOUETTE (MOITRON), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Yann REMY (STE COLOMBE-SUR-SEINE) donne pouvoir à Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

SECTIONS	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A la section d'investissement	RESULTAT DE L'ANNEE 2020	résultats cumulés au 31/12 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	71 646.04 €		114 215.68 €	42 569.64 €	701 698.00 € 526 187.00 €	175 511.00 €	132 941.36 €
FONCT	4040 242.29 €	677 866.04 €	1498 159.40 €	4860 535.65 €			4860 535.65 €
CUMUL	3968 596.25 €	677 866.04 €	1612 375.08 €	4903 105.29 €			4727 594.29 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

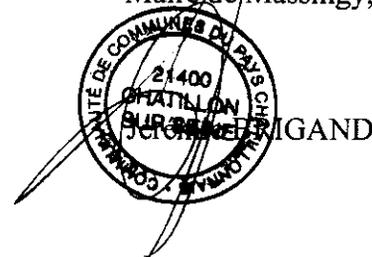
Décide d'affecter le résultat comme suit :

REPRISE RESULTAT INVESTISSEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2020	D001 si <0 R001 si >0	42 569.64 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2020		4860 535.65 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP		132 941.36 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 recettes)		4 727 594.29 €
Total affecté au c/ 1068 :		132 941.36 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2020		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'affectation de résultat comme défini ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 14/04/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 13 avril 2021

<p>Nombre de membres</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 139 - présents 90 - absents 49 - pouvoirs 20 <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - votants 110 <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Compte administratif 2020 – Budget annexe CENTRE EQUESTRE</p>	<p>N° 42/04/2021</p>	<p>Date de convocation : 06/04/2021</p> <p>Date d'affichage : 06/04/2021</p>
---	---	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-et-un, le **treize avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), René REGNAULT (AMPLY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Filippo MONTAGNA (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland Lemaire (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Gilles MARIE (COULMIER-LE-SEC), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), Eric DUDOUE (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Denise Jacquinet (LES GOULLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Alain TERRILLON (GRISELLES), Jean-Marie BRUEY (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES) Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), Régis MONOT (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédéric VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Patrick GERARD (NOD-SUR-SEINE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX),

Mathieu BOUCHARD (ROCHEFORT-SUR-BREVEON), Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (ST GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (ST MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Alain AUBERT (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :

Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Bernard MONGENET (DUESME), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwen CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALIER (ST BROING-LES-MOINES), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Hubert MIGNARD (THOIRS), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC) donne pouvoir à Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Luc BABOILLARD (AMPILLY-LES-BORDES) donne pouvoir à Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX donne pouvoir à Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMARE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Philippe RENARD (CHAUGEY) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY) donne pouvoir à Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY) donne pouvoir à Maud LACHOUETTE (MOITRON), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Yann REMY (STE COLOMBE-SUR-SEINE) donne pouvoir à Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

En application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

M. Roland LEMAIRE est élu président de séance et présente le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe CENTRE EQUESTRE résumé par le tableau suivant :

		<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>Solde d'exécution</i>
<i>Réalisations de l'exercice</i>	<i>Section de fonctionnement</i>	61 515.14 €	65 163.00 €	3 647.86 €
	<i>Section d'investissement</i>	56 035.07 €	56 078.00 €	42.93 €
<i>Report de l'Exercice 2019</i>	<i>Fonctionnement 002</i>		774.30 €	774.30 €
	<i>Investissement 001</i>		831.06 €	831.06 €
TOTAL		117 550.21 €	122 846.36 €	5 296.15 €
<i>Restes à réaliser à reporter 2021</i>	<i>Fonctionnement</i>			
	<i>Investissement</i>			
<i>Résultat cumulé</i>	<i>Fonctionnement</i>	61 515.14 €	65 937.30 €	4 422.16 €
	<i>Investissement</i>	56 035.07 €	56 909.06 €	873.99 €
TOTAL CUMULE		117 550.21 €	122 846.36 €	5 296.15 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-14, L. 2121-31 et L 5211-1

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion du budget annexe CENTRE EQUESTRE de la Communauté de Communes pour l'exercice 2020 présenté par le receveur municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. Roland LEMAIRE,

M. le Président ayant quitté la séance,

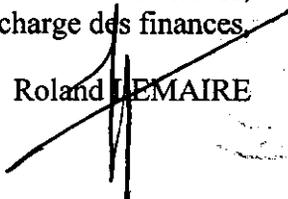
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2020 du budget annexe CENTRE EQUESTRE tel qu'exposé ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

A Châtillon Sur Seine, le 14/04/2021

Pour le Président de la Communauté de Communes,
Le Vice-président en charge des finances

Roland LEMAIRE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 13 avril 2021

<p>Nombre de membres</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 139 - présents 91 - absents 48 - pouvoirs 21 <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - votants 112 <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Décision modificative n° 1 – Budget Bâtiments et Développement Economique</p>	<p>N° 47/04/2021</p>	<p>Date de convocation : 06/04/2021</p> <p>Date d'affichage : 06/04/2021</p>
---	---	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-et-un, le **treize avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), René REGNAULT (AMPILY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Filippo MONTAGNA (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland Lemaire (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Gilles MARIE (COULMIER-LE-SEC), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Denise Jacquinet (LES GOULLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Alain TERRILLON (GRISELLES), Jean-Marie BRUEY (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES) Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), Régis MONOT (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédéric VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Patrick GERARD (NOD-SUR-SEINE), Patrice CHODAT

(POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIÈRES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Mathieu BOUCHARD (ROCHEFORT-SUR-BREUVON), Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (ST GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (ST MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Alain AUBERT (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :

Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Bernard MONGENET (DUESME), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwen CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALIER (ST BROING-LES-MOINES), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Hubert MIGNARD (THOIRE), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC) donne pouvoir à Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Luc BABOUILARD (AMPILLY-LES-BORDES) donne pouvoir à Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX donne pouvoir à Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMARE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Philippe RENARD (CHAUGEY) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY) donne pouvoir à Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY) donne pouvoir à Maud LACHOUETTE (MOITRON), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Yann REMY (STE COLOMBE-SUR-SEINE) donne pouvoir à Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

***Budget Bâtiments et Développement Economique**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **ADOpte** la décision modificative n°1 comme suit (page suivante) :

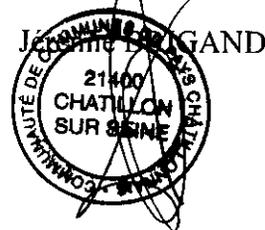
SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Imputation	Libellé	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Imputation	Libellé	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
Equilibre section fonctionnement				2020- Report de résultat de fonctionnement			
023-300-01	virement à la section d'investissement	58 172.90 €		002-300-01	resultat de fonctionnement reporté	58 172.90 €	
			58 172.90 €				58 172.90 €

SECTION D' INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Imputation	Libellé	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Imputation	Libellé	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
Reversement Caution CLAAS encasés par Laignas				Encasement Caution CLAAS de la Commune de Laignas			
165-300-01	Dépôts et cautionnement	7 650.00 €		165-300-01	Dépôts et cautionnement	7 650.00 €	
Reversement Caution CLAAS encasés par la CCPC => acte notarié				2020- Report de résultat investissement / Equilibre section d'investissement			
165-300-01	Dépôts et cautionnement	2 745.00 €		001-300-01	Excédent investissement reporté	12 634.13 €	
				021-300-01	Virement de la section de fonctionnement	58 172.90 €	
				1641-300-01	Emprunt		68 062.03
TOTAL		10 395.00 €	- €	TOTAL		78 457.03 €	68 062.03 €
			10 395.00 €				10 395.00 €

A Châtillon Sur Seine, le 14/04/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 13 avril 2021

<p>Nombre de membres</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 139 - présents 91 - absents 48 - pouvoirs 21 <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - votants 112 <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Décision modificative n° 1 – Budget Chauffage bois</p>	<p>N° 49/04/2021</p>	<p>Date de convocation : 06/04/2021</p> <p>Date d'affichage : 06/04/2021</p>
---	--	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-et-un, le **treize avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), René REGNAULT (AMPILY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Filippo MONTAGNA (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland Lemaire (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Gilles MARIE (COULMIER-LE-SEC), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Denise Jacquinet (LES GOULLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Alain TERRILLON (GRISELLES), Jean-Marie BRUEY (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES) Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), Régis MONOT (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédéric VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOESME), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Patrick GERARD (NOD-SUR-SEINE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX),

Mathieu BOUCHARD (ROCHEFORT-SUR-BREVEON), Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (ST GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (ST MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Alain AUBERT (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :

Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Bernard MONGENET (DUESME), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwen CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALIER (ST BROING-LES-MOINES), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Hubert MIGNARD (THOIRES), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC) donne pouvoir à Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Luc BABOILLARD (AMPILLY-LES-BORDES) donne pouvoir à Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX donne pouvoir à Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Philippe RENARD (CHAUGEY) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY) donne pouvoir à Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY) donne pouvoir à Maud LACHOUETTE (MOITRON), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Yann REMY (STE COLOMBE-SUR-SEINE) donne pouvoir à Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

***Budget Chaufferie Bois**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **ADOpte** la décision modificative n°1 comme suit (page suivante),
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
IMPUT.	LIBELLE	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	IMPUT.	LIBELLE	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
Reprise des résultats 2020							
023-300-01	virement à la section d'investissement	28 327.22 €		002-300-01	Excédent de fonctionnement	28 327.22 €	
TOTAL		28 327.22 €	- €	TOTAL		28 327.22 €	- €
			28 327.22 €				28 327.22 €

SECTION D'INVESTISSEMENTS

DEPENSES				RECETTES			
IMPUT.	LIBELLE	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	IMPUT.	LIBELLE	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
Reprise des résultats 2020							
020-300-01	Dépenses imprévues		1 000.00	001-300-01	Excédent investissement reporté	4 393.39 €	
2138-816-op 53	Autres constructions		4 579.39	1641-300-01	Prêt		38 300.00
				021-300-01	Virement de la section de fonctionnement	28 327.22 €	
TOTAL		- €	5 579.39 €	TOTAL		32 720.61 €	38 300.00 €
			5 579.39 €				5 579.39 €

A Châtillon Sur Seine, le 14/04/2021
 Le Président de la Communauté de Communes,
 Maire de Massingy,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 13 avril 2021

<p>Nombre de membres</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 139 - présents 91 - absents 48 - pouvoirs 21 <hr/> <p>- votants 112</p> <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Décision modificative n° 1 – Budget Centre Equestre</p>	<p>N° 48/04/2021</p>	<p>Date de convocation : 06/04/2021</p> <p>Date d'affichage : 06/04/2021</p>
--	---	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-et-un, le **treize avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), René REGNAULT (AMPLY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Filippo MONTAGNA (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland Lemaire (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Gilles MARIE (COULMIER-LE-SEC), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Denise Jacquinet (LES GOULLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Alain TERRILLON (GRISSELLES), Jean-Marie BRUEY (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES) Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), Régis MONOT (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédéric VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Patrick GERARD (NOD-SUR-SEINE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX),

Mathieu BOUCHARD (ROCHEFORT-SUR-BREUVON), Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (ST GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (ST MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Alain AUBERT (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :

Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Bernard MONGENET (DUESME), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwen CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALIER (ST BROING-LES-MOINES), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Hubert MIGNARD (THOIRES), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC) donne pouvoir à Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Luc BABOUILARD (AMPILLY-LES-BORDES) donne pouvoir à Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX donne pouvoir à Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMARE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Philippe RENARD (CHAUGEY) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY) donne pouvoir à Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY) donne pouvoir à Maud LACHOUETTE (MOITRON), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Yann REMY (STE COLOMBE-SUR-SEINE) donne pouvoir à Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

***Budget Centre Equestre**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **ADOpte** la décision modificative n°1 comme suit (page suivante),
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

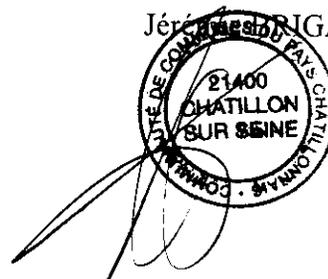
DEPENSES				RECETTES			
IMPUT.	LIBELLE	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	IMPUT.	LIBELLE	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
				Reprise des résultats 2020			
61521-25	Entretien Bâtiment	4 422.16 €		002-300-01	Excédent de fonctionnement	4 422.16 €	
TOTAL		4 422.16 €	- €	TOTAL		4 422.16 €	-
			4 422.16 €				4 422.16 €

SECTION D'INVESTISSEMENTS

DEPENSES				RECETTES			
IMPUT.	LIBELLE	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	IMPUT.	LIBELLE	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
				Reprise des résultats 2020			
21818-25-op 37	Constructions	873.99 €		001-300-01	Excédent investissement reporté	873.99 €	
TOTAL		873.99 €	- €	TOTAL		873.99 €	-
			873.99 €				873.99 €

A Châtillon Sur Seine, le 14/04/2021
 Le Président de la Communauté de Communes,
 Maire de Massingy,

Jérémy BRIGAND



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 13 avril 2021

<p>Nombre de membres</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 139 - présents 91 - absents 48 - pouvoirs 21 <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - votants 112 <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Régularisation des comptes de l'actif – compte 1641 - Budget Ordures Ménagères</p>	<p>N° 54/04/2021</p>	<p>Date de convocation : 06/04/2021</p> <p>Date d'affichage : 06/04/2021</p>
---	--	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-et-un, le **treize avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), René REGNAULT (AMPILY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Filippo MONTAGNA (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland Lemaire (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Gilles MARIE (COULMIER-LE-SEC), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), Eric DUDOUE (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Denise Jacquinot (LES GOULLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Alain TERRILLON (GRISELLES), Jean-Marie BRUEY (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES) Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), Régis MONOT (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédéric VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Patrick GERARD (NOD-SUR-SEINE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Mathieu BOUCHARD (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (STE COLOMBE-SUR-SEINE),

Clémence LEGENDRE (ST GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (ST MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Alain AUBERT (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :

Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Bernard MONGENET (DUESME), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwen CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALIER (ST BROING-LES-MOINES), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Hubert MIGNARD (THOIRS), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC) donne pouvoir à Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Luc BABOILLARD (AMPILLY-LES-BORDES) donne pouvoir à Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX donne pouvoir à Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMARE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Philippe RENARD (CHAUGEY) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY) donne pouvoir à Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY) donne pouvoir à Maud LACHOUETTE (MOITRON), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Yann REMY (STE COLOMBE-SUR-SEINE) donne pouvoir à Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

Le président de la Communauté de Communes indique qu'une étude de l'actif du Budget Ordures Ménagères a mis en évidence la nécessité de régulariser le solde du compte 1641.

Considérant :

- Qu'il est admis que les corrections d'erreurs sur exercices antérieurs (omission ou inexactitude d'opération) ne doivent pas peser sur l'exercice au cours duquel les erreurs ont été découvertes
- Que l'intégralité des emprunts au Budget ordures ménagères ont été totalement soldés au 22/12/2019
- Au compte 1641 il apparaît que les emprunts n'ont pas été soldés alors que les annuités ont bien été payées chaque année par la collectivité

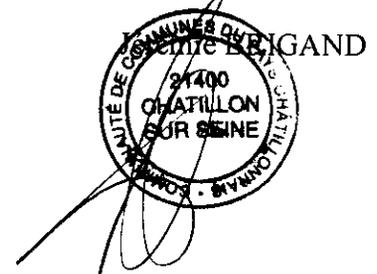
Il convient pour régulariser le compte 1641 et d'autoriser le comptable à effectuer les écritures suivantes :

- Crédit 1641 « Emprunts » pour 78.35 €
- Débit 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour 78.35 €

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la régularisation au compte 1641.
- **AUTORISE** le comptable à effectuer les écritures nécessaires à la régularisation des comptes par les écritures suivantes :
 - Crédit 1068 « Emprunts » pour 78.35 €
 - Débit 1641 « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour 78.35 €
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 14/04/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 13 avril 2021

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 91 - absents 48 - pouvoirs 21 ----- - votants 112 Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD	Objet : Décision modificative n° 1 – Budget ZAE	N° 52/04/2021	Date de convocation : 06/04/2021 Date d'affichage : 06/04/2021
--	--	----------------------	---

L'an deux mil vingt-et-un, le **treize avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Rapporteur : Roland LEMAIRE

***Budget ZAE**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **ADOpte** la décision modificative n°1 comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENTS

DEPENSES				RECETTES			
IMPUT.	LIBELLE	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	IMPUT.	LIBELLE	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
Reprise des résultats 2020							
001-300-01	report d'investissement	1 436.00 €		168751-810-810	Autres dettes (avance BP)	1 436.00 €	
TOTAL		1 436.00 €	- €	TOTAL		1 436.00 €	- €
			1 436.00 €				1 436.00 €

- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 14/04/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,



Présents :

Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), René REGNAULT (AMPILY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Filippo MONTAGNA (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie FOISSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOSSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland Lemaire (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Gilles MARIE (COULMIER-LE-SEC), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Denise Jacquinet (LES GOULLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Alain TERRILLON (GRISELLES), Jean-Marie BRUEY (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES) Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), Régis MONOT (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédéric VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Patrick GERARD (NOD-SUR-SEINE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Mathieu BOUCHARD (ROCHEFORT-SUR-BREVEON), Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (ST GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (ST MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Alain AUBERT (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :

Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Bernard MONGENET (DUESME), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwen CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALIER (ST BROING-LES-MOINES), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Hubert MIGNARD (THOIRES), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC) donne pouvoir à Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Luc BABOILLARD (AMPILLY-LES-BORDES) donne pouvoir à Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE),

Aurélie COURQUEUX donne pouvoir à Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Philippe RENARD (CHAUGEY) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY) donne pouvoir à Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY) donne pouvoir à Maud LACHOUETTE (MOITRON), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Yann REMY (STE COLOMBE-SUR-SEINE) donne pouvoir à Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE).

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 13 avril 2021

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 91 - absents 48 - pouvoirs 21 <hr/> - votants 112 Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD	Objet : Subvention : FESTIV VAL DE SEINE	N° 55/04/2021	Date de convocation : 06/04/2021 Date d'affichage : 06/04/2021
--	---	----------------------	---

L'an deux mil vingt-et-un, le **treize avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Rapporteur : Roland LEMAIRE

Le Conseil communautaire lors de sa séance du 26 janvier 2021 a procédé à l'attribution des subventions spécifiques et au titre de « l'appel à projet 2021 » qu'il convient de compléter au fur et à mesure des manifestations.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'allouer une subvention exceptionnelle indiquée ci-dessous :

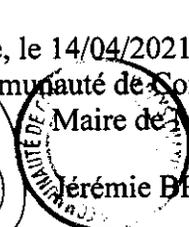
- 1 500 € à L'Association FESTIV Val de Seine

La dépense correspondante sera imputée au compte 6574

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **APPROUVE** une subvention de 1 500 € à ce dossier.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 14/04/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,
Jérémie BRIGAND



Présents :

Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), René REGNAULT (AMPILY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Filippo MONTAGNA (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland Lemaire (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Gilles MARIE (COULMIER-LE-SEC), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Denise Jacquinet (LES GOULLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Alain TERRILLON (GRISELLES), Jean-Marie BRUEY (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES) Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), Régis MONOT (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédéric VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Patrick GERARD (NOD-SUR-SEINE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Mathieu BOUCHARD (ROCHFORT-SUR-BREUVON), Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (ST GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (ST MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Alain AUBERT (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :

Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Bernard MONGENET (DUESME), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwen CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALIER (ST BROING-LES-MOINES), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Hubert MIGNARD (THOÏRES), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC) donne pouvoir à Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Luc BABOULLARD (AMPILLY-LES-BORDES) donne pouvoir à Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE),

Aurélie COURQUEUX donne pouvoir à Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Philippe RENARD (CHAUGEY) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY) donne pouvoir à Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY) donne pouvoir à Maud LACHOUETTE (MOITRON), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Yann REMY (STE COLOMBE-SUR-SEINE) donne pouvoir à Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE).

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 13 avril 2021

<p>Nombre de membres</p> <p>- en exercice 139</p> <p>- présents 91</p> <p>- absents 48</p> <p>- pouvoirs 21</p> <p>-----</p> <p>- votants 112</p> <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Avenant à la Convention Fonds Régional des Territoires et approbation d'un règlement d'application local - Volet fonctionnement</p>	<p>N° 57/04/2021</p>	<p>Date de convocation : 06/04/2021</p> <p>Date d'affichage : 06/04/2021</p>
--	---	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-et-un, le **treize avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), René REGNAULT (AMPILY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Filippo MONTAGNA (BOUX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland Lemaire (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Gilles MARIE (COULMIER-LE-SEC), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Denise Jacquinot (LES GOULLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Alain TERRILLON (GRISSELLES), Jean-Marie BRUEY (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES) Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), Régis MONOT (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCHEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédéric VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Patrick GERARD (NOD-SUR-SEINE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Mathieu BOUCHARD (ROCHFORT-SUR-BREVEON), Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-

Hélène THIERY (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (ST GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (ST MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDEIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Alain AUBERT (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :

Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Bernard MONGENET (DUESME), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwen CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALIER (ST BROING-LES-MOINES), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Hubert MIGNARD (THOIRES), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC) donne pouvoir à Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Luc BABOILLARD (AMPILLY-LES-BORDES) donne pouvoir à Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX donne pouvoir à Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMARE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Philippe RENARD (CHAUGEY) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY) donne pouvoir à Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY) donne pouvoir à Maud LACHOINETTE (MOITRON), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Yann REMY (STE COLOMBE-SUR-SEINE) donne pouvoir à Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

CONTEXTE

Le pacte régional pour les territoires a été adopté en conseil communautaire le 7 septembre 2020, numéro de délibération 61/09/20. A ce titre, le partenariat EPCI / REGION est formalisé dans deux conventions, l'une portant sur la participation de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais au fonds en avances remboursables, l'autre portant sur la délégation d'octroi et d'autorisation pour le fonds régional des territoires, conformément à l'article L.1511-2 et L.1111-8 CGCT.

DESCRIPTIF

L'assemblée plénière du Conseil Régional du 05 février 2021 a adopté les modifications du Fonds Régional des Territoires.

Dans le cadre d'un avenant, il est possible d'abonder ces aides par la mobilisation de crédits de fonctionnement. Le réabondement est plafonné à 2€ par habitant pour la part régionale, conditionné à un réabondement de 1€ de l'EPCI par habitant (projet d'avenant en annexe).

En lien avec le projet d'avenant et en appui du règlement d'intervention régional n°40.12 du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, un règlement d'application local est proposé pour le volet fonctionnement du Fonds Régional des Territoires (projet de règlement d'application local en annexe).

Objectif : accompagner les entreprises impactées par la covid 19 dans la reprise de leur activité.

Nature

L'aide revêt la forme d'une subvention en fonctionnement associant les financeurs suivants :

- La Région Bourgogne-Franche Comté
- La Communauté de Communes du Pays Châtillonnais

Bénéficiaires

Les entreprises, dont l'activité principale a fait l'objet de deux fermetures administratives depuis mars 2020, et :

- Dont le siège social se situe sur le territoire de la CCPC
- Qui sont inscrites au RCS
- Dont l'effectif est compris entre 0 et 10 salariés inclus en Equivalent Temps Plein
- Justifiant par une attestation comptable de la perte d'au moins 20% du chiffre d'affaires, n'ayant pas été compensée par les aides publiques (Département, Région, État)

Sont exclues : les SCI, les entreprises en cours de liquidation, les professions libérales, les entreprises créées après le 16 mars 2020, les micro-entreprises.

Montant et financement

Les aides sont attribuées dans la limite des budgets inscrits dans la convention entre le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais, dans le respect des plafonds des régimes d'aides communautaires applicables.

Le montant forfaitaire de l'aide est de 1 500€.

Conditions d'octroi et pièces à fournir

Dépôt des dossiers de demandes d'aides auprès de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais, par voie dématérialisée, comprenant les éléments suivants :

- lettre de demande de subvention signée par une personne habilitée ;
- Liste des dirigeants ;
- Extrait k-bis, registre du commerce ;
- Relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal ;
- Liste des concours financiers et/ou subventions en nature en provenance de toute collectivité publique dont le demandeur a bénéficié au cours des trois dernières années ;
- Bilan, compte de résultat, annexes et liasses fiscales du dernier exercice clos ;
- Attestation sur l'honneur précisant que le demandeur est en situation régulière à l'égard de la réglementation, notamment fiscale, sociale et environnementale ;
- Attestation comptable de fermeture administrative ;
- Attestation comptable de la perte d'au moins 20% du chiffre d'affaires, n'ayant pas été compensée par les aides publiques.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 31/07/2021.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le réajustement en fonctionnement de l'EPCI à hauteur de 1€ par habitant soit 19 983€.
- **APPROUVE** le projet d'avenant à la convention.
- **APPROUVE** le projet de règlement d'application local.
- **DONNE** délégation au président pour accorder des aides conformément au règlement d'application local de ce fonds.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 14/04/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,



Avenant n°1 à la « Convention de délégation d'octroi des aides par la Région Bourgogne-Franche-Comté et d'autorisation d'intervention à la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais pour le Fonds régional des territoires »

entre
la Région Bourgogne-Franche-Comté
et
la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais

ENTRE d'une part :

La Région Bourgogne-Franche-Comté, sise 4, square Castan - CS 51857 - 25031 BESANÇON CEDEX, représentée par Madame Marie-Guite DUFAY, Présidente du Conseil régional, ci-après dénommée « la Région ».

ET d'autre part :

L'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) Communauté de Communes du Pays Châtillonnais, ci-après désigné par le terme « l'EPCI », représenté par Jérémie BRIGAND, président, dûment habilité à l'effet de signer la présente convention.

VU le Règlement Général d'Exemption par Catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014 :

VU le Régime cadre exempté n° SA 39252 relatif aux Aides à Finalité Régionale pour la période 2014-2020 ;

VU le Régime cadre exempté n° SA.40453 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020 ;

VU le Régime d'aides exempté n° SA.40206 relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour la période 2014-2020,

Vu l'encadrement temporaire des mesures d'aide d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte actuel de la flambée de COVID-19 du 20/03/2020 (Journal officiel de l'Union européenne / 2020/C 91 I/01).

VU le Règlement UE n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,

VU le Régime SA n°56985 (2020/N) – France – COVID-19: Régime cadre temporaire pour le soutien aux entreprises

VU les articles L.1511-1 à L.1511-8 et notamment l'article L.1511-2, L.1111-8 et R.1111-1 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT),

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe,

VU l'instruction NOR INTB1531125J du 22 décembre 2015 relative aux compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements issue de l'application de la loi NOTRe,

VU le règlement budgétaire et financier adopté le 9 octobre 2020,

VU le règlement d'intervention régionale adopté en assemblée plénière des 25 et 26 juin 2020,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 07 septembre 2020 ayant pour objet la délégation d'octroi des aides par la Région Bourgogne-Franche-Comté et d'autorisation d'intervention à la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais, pour le Fonds régional des territoires délégué,

VU la délibération du Conseil régional en date des 25 et 26 juin 2020;

VU la convention de délégation d'octroi des aides par la Région Bourgogne-Franche-Comté et d'autorisation d'intervention à la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais pour le Fonds régional des territoires délégué en date du....

VU la délibération du Conseil régional n° en date du 16 novembre 2020, transmise au Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté le

VU la délibération du Conseil communautaire de l'EPCI en date du

PREAMBULE

Depuis le 30 octobre 2020, une partie des commerces de proximité font de nouveau l'objet d'une fermeture administrative. La perte de chiffre d'affaires inhérente à cette fermeture ne pourra pas être pleinement compensée malgré les dispositifs de l'Etat (fonds de solidarité national et chômage partiel). De plus la situation sanitaire rend incertaine les perspectives de reprise. C'est pourquoi il apparaît nécessaire d'appuyer les commerçants dans la poursuite de leur activité et d'apporter des soutiens financiers complémentaires.

Article 1: Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet :

- de modifier la « Convention de délégation d'octroi des aides par la Région Bourgogne-Franche-Comté et d'autorisation d'intervention à la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais pour le Fonds régional des territoires » et en particulier ses modalités d'application,
- d'abonder le Fonds régional des territoires par une enveloppe complémentaire de la Région et de l'EPCI.

Article 2 : Objet de la délégation

L'article 2.1 de la convention est modifié et remplacé comme suit :

Article 2.1 : Périmètre de la délégation d'octroi :

Dans le respect des articles L.1511-2 et L.1111-8 CGCT, l'EPCI se voit déléguer l'octroi des aides adoptés par la Région et relatifs à :

- l'investissement pour les entreprises éligibles au règlement d'intervention voté par la Région.
- des dépenses de fonctionnement des entreprises éligibles au règlement d'intervention voté par la Région.

Cette délégation s'exerce dans les conditions et formes prévues par la présente à l'exception de toutes autres aides directes relevant de la seule compétence de la Région.

A ce titre, la Région confie à l'EPCI la compétence d'octroyer en son nom et pour son compte les aides ci-dessus mentionnées et telles que prévues par les règlements d'intervention joints en annexe 1 et 2, tel qu'adoptés en assemblée plénière des 25 et 26 juin 2020 et du 16 novembre 2020.

Cette délégation est autorisée conformément à la durée de la convention prévue à l'article 5 de la convention initiale suscitée sans possibilité de renouvellement.

Article 3 : Conditions et modalités financières

A la suite de l'article 4 de la convention est ajouté un article 4 bis rédigé comme suit :

« *Article 4 bis : Contributions complémentaires*

Le fonds régional des territoires est abondé par une enveloppe complémentaire de la Région et de l'EPCI en crédits de fonctionnement.

L'abondement complémentaire de la Région est conditionné à un abondement de 1€ EPCI pour 2€ Région, ou à un abondement équivalent ou supérieur de l'EPCI, et est plafonné à 2€ par habitant.

Cette contrepartie intercommunale se traduit ici par l'attribution par l'EPCI d'aides en fonctionnement dans le cadre des règlements d'intervention régionaux du « fonds régional des territoires ».

La nouvelle contribution de l'EPCI s'élève à :

- 19 983 € en fonctionnement.

La nouvelle contribution de la Région s'élève à un total de 39 966 €, en fonctionnement.

La Région s'engage à verser la somme prévue ci-dessus à l'EPCI selon la modalité suivante :

- une avance de 70% à la signature du présent avenant,
- un solde de 30% sur justification par l'EPCI de l'utilisation des fonds conformément aux modalités prévues à l'article 4 de la convention initiale.

Article 4 : Entrée en vigueur du présent avenant

Le présent avenant entrera en vigueur à compter de sa date de signature par la Présidente du Conseil régional.

Article 5 : Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

Fait à en deux exemplaires

Le

Le/La Président(e) de l'EPCI

La Présidente du Conseil régional
de Bourgogne-Franche-Comté,

Nom du représentant

Madame Marie-Guite DUFAY

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 13 avril 2021

<p>Nombre de membres</p> <p>- en exercice 139</p> <p>- présents 91</p> <p>- absents 48</p> <p>- pouvoirs 21</p> <hr/> <p>- votants 112</p> <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Décision modificative n° 1 – Budget Principal</p>	<p>N° 51/04/2021</p>	<p>Date de convocation : 06/04/2021</p> <p>Date d'affichage : 06/04/2021</p>
---	---	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-et-un, le **treize avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), René REGNAULT (AMPLY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Filippo MONTAGNA (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland Lemaire (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Gilles MARIE (COULMIER-LE-SEC), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Denise Jacquinet (LES GOULLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Alain TERRILLON (GRISELLES), Jean-Marie BRUEY (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES) Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), Régis MONOT (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédéric VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Patrick GERARD (NOD-SUR-SEINE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX),

Mathieu BOUCHARD (ROCHEFORT-SUR-BREVEON), Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (ST GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (ST MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Alain AUBERT (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :

Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Bernard MONGENET (DUESME), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwen CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALIER (ST BROING-LES-MOINES), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Hubert MIGNARD (THOIRES), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC) donne pouvoir à Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Luc BABOULLARD (AMPILLY-LES-BORDES) donne pouvoir à Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX donne pouvoir à Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Philippe RENARD (CHAUGEY) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY) donne pouvoir à Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY) donne pouvoir à Maud LACHOQUETTE (MOITRON), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Yann REMY (STE COLOMBE-SUR-SEINE) donne pouvoir à Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

***Budget Principal**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **ADOpte** la décision modificative n°1 comme énoncé ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Imputation	Libellé	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Imputation	Libellé	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
2021- amortissement / aide hébergement touristique omis- autres immobilisations				2020- reprise résultat fonctionnement			
6811-350-820 chap 042	Amortissements	534.00 €		002-300-01		4 727 504.29 €	
6811-310-020 chap 042	Amortissements	1 715.00 €					
6811-322-322 chap 042	Amortissements	170.00 €					
6811-360-96 chap 042	Amortissements	19 000.00 €					
6811-380-20 chap 042	Amortissements	2 000.00 €					
PACTE Territorial : Modification imputation				PACTE Réajustement (solde Région)			
6558-350-820	Autres contributions		40 000.00 €	7472-350-820	Subvention Région	29 973.00 €	
65732-350-820	Subvention fonctionnement Région	19 983.00 €					
6743-350-820	Subvention fonctionnement exceptionnelle	-40 000.00 €					
Participation délégation GEMAPI Bassin Arbo 2020 + complément 2021 Ajustement cotisation Bassin Seine				Ajustement TAXES			
65548-310-020	Contribution aux organismes de regroupement	31 100.00 €		73111-310-020	Impôts locaux directs		1 396 655.00
Equilibre section d'investissement				73112-310-020	CVAE	3 339.00 €	
023-300-01	versement à la section d'investissement	1 918 135.00 €		73114-310-020	IFER EOLIEN	4 817.00 €	
Dégrèvement GEMAPI 2019-2020				7382-310-020	Fraction de TVA	1 085 988.00 €	
7391178 -310-020	Restitution au titre de dégrèvement	1 049.00 €		74835-310-020	Allocation compensatrice TFB-TFNB		3 478.00
cotisation FIPHP complément				74833-310-020	allocation compensatrice CFE-CVAE	91 831.00 €	
6478-310-020	Autres charges sociales	2 200.00 €		74834-310-020	Etat Compensatrice TH		10 000.00
TOTAL		2 035 886.00 €	40 000.00 €	TOTAL		5 943 542.29 €	1 410 133.00
			1 995 886.00 €				4 533 409.29 €

SECTION D' INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Imputation	Libellé	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Imputation	Libellé	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
Equilibre budget ZAE				2021- amortissement / aide hébergement touristique omis			
276351-310-020	Autres créances	1 436.00 €		280422-300-01 chap 040	Amortissements	534.00 €	
				28188-300-01 chap 040	Amortissements	22 885.00 €	
PACTE Réajustement suite convention signée				2020- Affectation du résultat			
20421-350-820 op 62	Subvention d'équipement aux personnes de droit privé	34 932.00 €		1068-300-01	Excédent de fonctionnement capitalisé	132 941.36 €	
				001-300-01	Report résultat investissement	42 569.64 €	
Report RAR 2020				Report RAR 2020			
2051-310-020- op 15	Logiciel	10 652.00 €		1321-3805-64 op 48 1	Etat	88 800.00 €	
2051-380-20- op 14	Logiciel	2 400.00 €		1322-3805-64 op 48 1	Région	93 500.00 €	
2316-322-322 op 16 4	Restauration œuvres d'arts	540.00 €		1322-350-820 op 19	Région	21 657.00 €	
2031-350-820- op 19	Frais études	22 038.00 €		1322-350-820 op 56	Région	4 230.00 €	
204183-350-820 op 40	Autres organismes publics	20 000.00 €		1323-3805-64 op 48 1	Département	200 000.00 €	
2313-3805-64 op 48 1	Constructions	534 235.00 €		1328-380-20 op 14	Autres	9 000.00 €	
2031-350-820 op 58	Frais Etudes	57 895.00 €		1328-3805-64 op 48 1	Autres	109 000.00 €	
20421-350-820 op 59	Privé biens mobiliers	8 938.00 €					
204113-350-820 op 62	Etat projets infrastructures	45 000.00 €					
				Régularisation Ecriture 1641			
				1641-300-01 chap 040	emprunt	1.56 €	
				1068-300-01 chap 042	Excédent de fonctionnement capitalisé		1.56 €
complément inscription dépenses imprévues				Equilibre section d'investissement			
020-300-01	Dépenses imprévues	50 000.00 €		1641-300-01	Emprunt		1 855 186.00 €
				021-300-01	virement de la section de fonctionnement	1 918 135.00 €	
TOTAL		788 066.00 €	- €	TOTAL		2 643 253.56 €	1 855 187.56 €
			788 066.00 €				788 066.00 €

- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 14/04/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérôme BIRKEND



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 13 avril 2021

<p>Nombre de membres</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 139 - présents 91 - absents 48 - pouvoirs 21 <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - votants 112 <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Demande de subvention LEADER - Promotion du territoire et prospection ciblée</p>	<p>N° 58/04/2021</p>	<p>Date de convocation : 06/04/2021</p> <p>Date d'affichage : 06/04/2021</p>
---	--	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-et-un, le **treize avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), René REGNAULT (AMPILY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Filippo MONTAGNA (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland Lemaire (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Gilles MARIE (COULMIER-LE-SEC), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Denise Jacquinet (LES GOULLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Alain TERRILLON (GRISELLES), Jean-Marie BRUEY (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), Régis MONOT (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCHEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédéric VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Patrick GERARD (NOD-SUR-SEINE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX),

Mathieu BOUCHARD (ROCHEFORT-SUR-BREVEON), Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (ST GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (ST MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Alain AUBERT (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :

Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Bernard MONGENET (DUESME), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwen CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALIER (ST BROING-LES-MOINES), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Hubert MIGNARD (THOIRES), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC) donne pouvoir à Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Luc BABOILLARD (AMPILLY-LES-BORDES) donne pouvoir à Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX donne pouvoir à Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMARE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Philippe RENARD (CHAUGEY) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY) donne pouvoir à Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY) donne pouvoir à Maud LACHOUETTE (MOITRON), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Yann REMY (STE COLOMBE-SUR-SEINE) donne pouvoir à Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

PREAMBULE

Les crédits FEADER, à travers le programme LEADER, peuvent intervenir dans le financement d'actions de communication.

Fiche action LEADER : N° 1 - affirmer et promouvoir l'identité et l'offre du territoire

Opération : 1.3 valoriser et promouvoir l'offre territoriale

DESCRIPTION

2020

Dans le cadre du développement économique du territoire, en lien avec sa politique d'accueil, la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais a réalisé une plaquette de promotion du territoire.

En cohérence avec ce support de communication, en octobre 2020, des spots publicitaires ayant pour cibles les entreprises franciliennes ont été créés et diffusés.

Plus précisément, le projet a consisté en :

- la création de spots d'images dynamiques promotionnelles du territoire (immobilier d'entreprises, cadre de vie et services) ;
- L'affichage et la diffusion dans des parkings d'immeubles d'entreprises au cœur de Paris et à l'intérieur de centres commerciaux en agglomération (affiches : 90 faces sur 7 jours / spot digital : 181 faces sur 14 jours) ;

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Nature des dépenses	Montant (TTC)	Financements attendus	Montant (TTC)
Conception graphique et diffusion	29 680	FEADER (LEADER 2014-2020)	23 744
		Autofinancement	5 936
Total des dépenses prévues	29 680€	Total des recettes prévues	29 680€

2021-2023

En lien avec la politique d'accueil et d'attractivité du territoire, en complémentarité des actions réalisées, il est envisagé d'assurer la promotion économique et touristique du châtilonnais. Des supports papiers, numériques, vidéos, photos et autres éléments graphiques seront utilisés, et diffusés par des canaux médias et hors-médias. Il pourra s'agir de :

- L'achat d'espaces publicitaires sur internet (display), publicité en ligne (search), achat ou location de base de données pour la réalisation de campagnes emailing ;
- Campagnes d'affichage papier (print) ;
- Campagnes audiovisuelles.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Nature des dépenses	Montant	Financements attendus	Montant
Création, gestion et bilans des actions	25 000	FEADER (LEADER 2014-2020)	20 000
		Autofinancement	5 000
Total des dépenses prévues	25 000€	Total des recettes prévues	25 000€

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **VALIDE** les plans de financements tels que présentés ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à solliciter des crédits FEADER au titre du programme LEADER 2014-2020 et à signer tout document lié à cette demande,
- **AUTORISE** l'autofinancement de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais à appeler en contrepartie du FEADER qui pourra être majoré le cas échéant.

- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 14/04/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 13 avril 2021

<p>Nombre de membres</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 139 - présents 91 - absents 48 - pouvoirs 21 <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - votants 112 <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Aide à l'immobilier d'entreprise - Dossier de demande d'aide – KOROBETSKI</p>	<p>N° 59/04/2021</p>	<p>Date de convocation : 06/04/2021</p> <p>Date d'affichage : 06/04/2021</p>
---	---	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-et-un, le **treize avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), René REGNAULT (AMPILY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Filippo MONTAGNA (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland Lemaire (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Gilles MARIE (COULMIER-LE-SEC), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Denise Jacquinet (LES GOULLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Alain TERRILLON (GRISELLES), Jean-Marie BRUEY (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES) Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), Régis MONOT (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédéric VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOESME), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Patrick GERARD (NOD-SUR-SEINE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX),

Mathieu BOUCHARD (ROCHEFORT-SUR-BREVEON), Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (ST GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (ST MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Alain AUBERT (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :

Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Bernard MONGENET (DUESME), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwen CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALIER (ST BROING-LES-MOINES), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Hubert MIGNARD (THOIRES), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC) donne pouvoir à Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Luc BABOUILARD (AMPILLY-LES-BORDES) donne pouvoir à Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX donne pouvoir à Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Philippe RENARD (CHAUGEY) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY) donne pouvoir à Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY) donne pouvoir à Maud LACHOUETTE (MOITRON), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Yann REMY (STE COLOMBE-SUR-SEINE) donne pouvoir à Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

EXPOSE DES MOTIFS

Dans l'objectif de favoriser l'implantation et le développement d'activités et d'emploi sur son territoire, les élus de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais ont souhaité mettre en place un règlement d'intervention économique en matière d'immobilier d'entreprise, approuvé par le conseil communautaire en date du 27/06/2017, numéro de délibération 67/06/2017.

En cas de conformité avec les règlements régionaux, la Région Bourgogne-Franche-Comté peut intervenir en complément de l'aide accordée par la communauté de communes sur son volet immobilier.

OPERATIONS ELIGIBLES

Sont concernées les opérations d'investissements immobiliers réalisées par une entreprise, permettant le développement de son activité sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais : construction ou agrandissement de bâtiments industriels, artisanaux ou tertiaires.

Sont éligibles les dépenses :

- de construction, acquisition, extension et restructuration de bâtiments (réalisées par une entreprise tiers couverte par une assurance décennale),
- d'honoraires liées à ces travaux (maîtrise d'œuvre, étude de sols, BET fluides, BET structure, etc.),
- permettant la réalisation de travaux de réseaux ou de voirie attenants aux bâtiments.

Ne sont pas éligibles :

- les simples travaux de réparations ou de rénovation partielle (sauf en cas de sinistre),
- l'auto construction,
- les constructions intégrant une habitation,
- les autres dépenses d'acquisitions (terrains, fonds de commerce, parts de société, etc.).

BENEFICAIRES

Les PME, au sens européen du terme, c'est-à-dire une entreprise :

- qui emploie moins de 250 salariés,
- effectue moins de 50 M€ de CA ou moins de 43 M€ de total bilan,
- n'appartient pas à plus de 25 % à un groupe de plus de 250 personnes (après consolidation des effectifs des filiales détenues à plus de 25 %).

Toutes entreprises ou structures, inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM), localisées sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais et relevant des secteurs : industriel, artisanat de production, commerce de gros interentreprises, services innovants (numérique, informatique, etc.), prestations de services techniques à l'industrie (cabinets d'étude et d'ingénierie, logistique), structures exerçant une activité contribuant au rayonnement touristique autre que l'hébergement, BTP.

Sont également éligibles :

- Le dernier commerce de première nécessité de la commune : boulangerie, boucherie, épicerie, commerces multiservices ;
- Les entreprises du secteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) relevant des secteurs d'activités précités ;
- Les professions de santé conventionnées.

Les grandes entreprises peuvent être éligibles à titre exceptionnel si le projet est structurant pour le territoire (fortement créateur d'emploi, investissement significatif, etc.) et s'il répond aux exigences de la réglementation européenne.

NATURE ET MONTANT DE L'AIDE

Avance remboursable, selon les conditions suivantes :

- plafonnée à 50 000 €
- taux de 5 % (du montant HT éligible)
- à taux zéro
- remboursable en 60 mois maximum
- différé possible de début de remboursement de 12 mois

DOSSIER PRESENTE : KOROBETSKI

Contexte : la réhabilitation de l'abbaye d'Oigny se déroule en plusieurs phases, dont une concerne le développement d'une activité apicole (inscription RCS sous le numéro 851 062 935).

Descriptif : il est pour cela envisagé de reconstruire une ancienne dépendance de l'abbaye afin de créer une zone de commercialisation du miel. Cette zone serait composée d'une partie fermée adaptée à la vente en basse saison et au stockage des productions. Une autre partie ouverte serait destinée à la vente en haute saison et permettrait l'accès avec un véhicule dans le cadre d'un drive fermier. Un emploi serait créé à l'issue du projet.

Plan de financement prévisionnel :

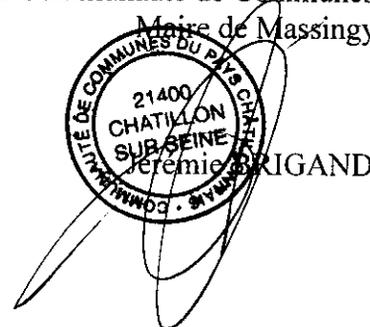
Dépenses HT		Recettes	
Menuiserie	13 385,98	Région « soutien à la commercialisation en vente directe des productions régionales »	73 241,38
Maçonnerie	70 276,28	LEADER	39 550,35
Toiture	62 820,5	CCPC (avance remboursable) *	5 000
		Autofinancement	28 691,03
Total	146 482,76	Total	146 482,76

* L'avance remboursable de l'EPCI a un effet de levier sur les fonds régionaux présentés

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **ATTRIBUE** une avance remboursable d'un montant de 5 000 € à l'Abbaye d'Oigny
- **AUTORISE** le Président à notifier le montant attribué et à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 14/04/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,



Jérémie BRIGAND

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 13 avril 2021

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 91 - absents 48 - pouvoirs 21 - votants 112 Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD	Objet : Contrat de bail avec l'entreprise GTL BOIS	N° 60/04/2021	Date de convocation : 06/04/2021 Date d'affichage : 06/04/2021
---	---	----------------------	--

L'an deux mil vingt-et-un, le **treize avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Rapporteur : Roland LEMAIRE

L'entreprise GTL Bois a signé un contrat de crédit-bail pour les locaux industriels situés rue Jean-Philippe Rameau à Châtillon-sur-Seine. Dans le cadre des difficultés rencontrées par cette entreprise, son gérant nous demande de réduire la surface louée et de mettre fin au contrat de crédit-bail.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **MET** fin au contrat de crédit-bail signé avec l'entreprise GTL Bois au 30 avril 2021.
- **MET** en place à compter du 1^{er} mai 2021 un contrat de bail commercial classique en lieu et place d'un contrat de crédit-bail pour un loyer annuel H.T. de 8 600,47 € assorti du versement d'une somme supplémentaire annuelle de 3 000 € H.T., soit 250 € H.T. par mois pour rembourser la dette de loyer existante à ce jour et ce jusqu'à son extinction.
- **AUTORISE** le Président à signer, au nom et pour le compte de la Communautés de Communes toutes les pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente décision.

A Châtillon Sur Seine, le 14/04/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérémie BRIGAND


Présents :

Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), René REGNAULT (AMPILY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Filippo MONTAGNA (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland Lemaire (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Gilles MARIE (COULMIER-LE-SEC), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), Eric DUDOUE (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Denise Jacquinet (LES GOULLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Alain TERRILLON (GRISELLES), Jean-Marie BRUEY (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), Régis MONOT (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédéric VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Patrick GERARD (NOD-SUR-SEINE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Mathieu BOUCHARD (ROCHFORT-SUR-BREVEON), Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (ST GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (ST MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Alain AUBERT (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :

Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Bernard MONGENET (DUESME), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwen CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALIER (ST BROING-LES-MOINES), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Hubert MIGNARD (THOIRES), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC) donne pouvoir à Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Luc BABOUILARD (AMPILLY-LES-BORDES) donne pouvoir à Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX donne pouvoir à Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS

(CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Philippe RENARD (CHAUGEY) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY) donne pouvoir à Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY) donne pouvoir à Maud LACHOUETTE (MOITRON), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Yann REMY (STE COLOMBE-SUR-SEINE) donne pouvoir à Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE).

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 13 avril 2021

<p>Nombre de membres</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 139 - présents 91 - absents 48 - pouvoirs 21 <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - votants 112 <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Vente d'un terrain sur la zone d'activité de Baigneux-les-Juifs</p>	<p>N° 61/04/2021</p>	<p>Date de convocation : 06/04/2021</p> <p>Date d'affichage : 06/04/2021</p>
---	---	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-et-un, le **treize avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), René REGNAULT (AMPILY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Filippo MONTAGNA (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland Lemaire (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Gilles MARIE (COULMIER-LE-SEC), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Denise Jacquinet (LES GOULLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Alain TERRILLON (GRISELLES), Jean-Marie BRUEY (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES) Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), Régis MONOT (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédéric VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Patrick GERARD (NOD-SUR-SEINE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX),

Mathieu BOUCHARD (ROCHEFORT-SUR-BREVEON), Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (ST GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (ST MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Alain AUBERT (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :

Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Bernard MONGENET (DUESME), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwen CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALIER (ST BROING-LES-MOINES), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Hubert MIGNARD (THOIRES), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC) donne pouvoir à Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Luc BABOULLARD (AMPILLY-LES-BORDES) donne pouvoir à Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX donne pouvoir à Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Philippe RENARD (CHAUGEY) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY) donne pouvoir à Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY) donne pouvoir à Maud LACHOUETTE (MOITRON), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Yann REMY (STE COLOMBE-SUR-SEINE) donne pouvoir à Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

- **Vu** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2241-1, L 2241-3 et suivants,
- **Vu** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- **Vu** le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.1111-1,
- **Vu** la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 décembre 2012 n° 05/12/12 fixant le prix de vente des terrains sur la Zone d'Activité Economique de Baigneux-les-Juifs à 10 € H.T.,

Considérant la demande d'acquisition d'une parcelle d'environ 1 500 m² sur la Zone d'Activités du Val de Seine à Baigneux-les-Juifs par la S.C.I. Tournois.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **CEDE** 1 500 m² sur la Zone d'Activités du Val de Seine à Baigneux-les-Juifs après division parcellaire de la parcelle cadastrée C 110 à la S.C.I. Tournois afin d'implanter un bâtiment pour ouvrir une activité liée à l'automobile (carrosserie, voitures d'occasions, mécanique, restauration de véhicules anciens, remplacement de pare-brise...) au prix de 10 € H.T. le m².

- **AUTORISE** le Président à signer, au nom et pour le compte de la Communautés de Communes toutes les pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 14/04/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 13 avril 2021

<p>Nombre de membres</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 139 - présents 91 - absents 48 - pouvoirs 21 - votants 112 <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Bourses pour les étudiants orthophonistes</p>	<p>N° 62/04/2021</p>	<p>Date de convocation : 06/04/2021</p> <p>Date d'affichage : 06/04/2021</p>
--	---	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-et-un, le **treize avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), René REGNAULT (AMPILY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Filippo MONTAGNA (BOUX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland Lemaire (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Gilles MARIE (COULMIER-LE-SEC), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Denise Jacquinot (LES GOULLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Alain TERRILLON (GRISELLES), Jean-Marie BRUEY (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES) Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), Régis MONOT (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédéric VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Patrick GERARD (NOD-SUR-SEINE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX),

Mathieu BOUCHARD (ROCHEFORT-SUR-BREVEON), Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (ST GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (ST MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Alain AUBERT (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :

Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Bernard MONGENET (DUESME), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwen CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALIER (ST BROING-LES-MOINES), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Hubert MIGNARD (THOIRES), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC) donne pouvoir à Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Luc BABOILLARD (AMPILLY-LES-BORDES) donne pouvoir à Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX donne pouvoir à Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Philippe RENARD (CHAUGEY) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY) donne pouvoir à Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY) donne pouvoir à Maud LACHOUETTE (MOITRON), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Yann REMY (STE COLOMBE-SUR-SEINE) donne pouvoir à Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE).

Rapporteur : Maud LACHOUETTE

Le Contrat Local de Santé est actuellement en période intermédiaire (avenant) de reconduction pour une troisième phase d'engagement. Dans ce cadre, il est proposé que la Communauté de Communes mette en place un dispositif de financement des études en orthophonie en complément de ceux déjà mis en place pour les étudiants de médecine et de chirurgie dentaire. Le territoire du Pays Châtillonnais est en effet en déficit de professionnels de santé et cette tendance ne va pas aller en s'arrangeant compte-tenu de la démographie des professionnels de santé en poste.

Dans ce contexte, il apparaît donc opportun de lutter contre la désertification médicale en facilitant la coordination entre les professionnels de santé, en favorisant l'installation des jeunes orthophonistes et en répondant au plus près aux besoins de soins de la population du territoire.

Conformément à ses statuts, la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais (CCPC) entend ainsi lancer une action volontariste à destination d'étudiants en orthophonie inscrits dans une école française. Cette action repose sur l'engagement de l'étudiant de s'installer sur le territoire de la CCPC à la fin de son cursus de formation en contrepartie du versement d'une aide financière qui serait cumulable avec d'autres financements obtenus par ailleurs.

Concrètement, il est proposé de verser 700€/mois pendant 4 ans à partir de la 2^{ème} année d'étude sur les 5 ans que dure cette formation. En contrepartie de l'aide perçue, le ou les étudiant(e)(s) retenu(e)(s) devront s'installer au terme de ses études sur le territoire de la CCPC et y exercer pour une durée au moins équivalente à celle du versement de l'aide.

Les conditions particulières concernant un arrêt ou/et une suspension des études ou encore le cas du redoublement seront également évoquées dans la convention signée à cet effet.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021, le financement est applicable dès septembre 2021. Les candidats intéressés devront alors présenter un dossier permettant à la commune de retenir parmi ceux-ci, le ou les étudiant(s) qui bénéficiera(ont) du dispositif.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **VALIDE** la mise en place du dispositif énoncé ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président au nom et pour le compte de la Communautés de Communes à signer les conventions à établir avec les étudiants orthophonistes et toutes les pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 14/04/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérémy



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 13 avril 2021

<p>Nombre de membres</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 139 - présents 91 - absents 48 - pouvoirs 21 <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - votants 112 <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Régularisation des comptes de l'actif – compte 1641 - Budget Principal</p>	<p>N° 53/04/2021</p>	<p>Date de convocation : 06/04/2021</p> <p>Date d'affichage : 06/04/2021</p>
---	--	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-et-un, le **treize avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), René REGNAULT (AMPILY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Filippo MONTAGNA (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland Lemaire (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Gilles MARIE (COULMIER-LE-SEC), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), Eric DUDOQUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Denise Jacquinet (LES GOULLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Alain TERRILLON (GRISELLES), Jean-Marie BRUEY (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES) Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), Régis MONOT (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédéric VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Patrick GERARD (NOD-SUR-SEINE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX),

Mathieu BOUCHARD (ROCHEFORT-SUR-BREVEON), Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (ST GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (ST MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Alain AUBERT (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :

Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Bernard MONGENET (DUESME), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwen CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALIER (ST BROING-LES-MOINES), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Hubert MIGNARD (THOIRES), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC) donne pouvoir à Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Luc BABOULLARD (AMPILLY-LES-BORDES) donne pouvoir à Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX donne pouvoir à Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Philippe RENARD (CHAUGEY) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY) donne pouvoir à Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY) donne pouvoir à Maud LACHOUETTE (MOITRON), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Yann REMY (STE COLOMBE-SUR-SEINE) donne pouvoir à Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

Le président de la Communauté de Communes indique qu'une étude de l'actif du Budget Principal a mis en évidence la nécessité de régulariser le solde du compte 1641.

Considérant :

- Qu'il est admis que les corrections d'erreurs sur exercices antérieurs (omission ou inexactitude d'opération) ne doivent pas peser sur l'exercice au cours duquel les erreurs ont été découvertes

Il convient pour régulariser le compte 1641 et d'autoriser le comptable à effectuer les écritures suivantes :

- Crédit 1068 « Emprunts » pour 1.56 €
- Débit 1641 « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour 1.56 €

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la régularisation au compte 1641.
- **AUTORISE** le comptable à effectuer les écritures nécessaires à la régularisation des comptes par les écritures suivantes :
 - Crédit 1641 « Emprunts » pour 1.56 €
 - Débit 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour 1.56 €
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 14/04/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jeremie BRICARD

CHÂTILLON
SUR SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 13 avril 2021

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 91 - absents 48 - pouvoirs 21 - votants 112 Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD	Objet : Mise en place du périscolaire à Montigny- sur-Aube	N° 63/04/2021	Date de convocation : 06/04/2021 Date d'affichage : 06/04/2021
---	---	----------------------	--

L'an deux mil vingt-et-un, le **treize avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Rapporteur : Jean-Michel MARS

Dans le cadre de sa compétence enfance jeunesse, la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais organise un service de périscolaire en différents points de son territoire.

Considérant la demande des élus et des familles du secteur de Montigny-sur-Aube de mettre en place un service de périscolaire le matin les jours d'école sur le site de Montigny-sur-Aube,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **MET** en place sur le site de Montigny-sur-Aube un service de périscolaire le matin des jours d'école.
- **AUTORISE** le Président à signer, au nom et pour le compte de la Communautés de Communes toutes les pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 14/04/2021.
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,



Jérémie BRIGAND

Présents :

Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), René REGNAULT (AMPILY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Filippo MONTAGNA (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland Lemaire (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Gilles MARIE (COULMIER-LE-SEC), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), Eric DUDOUE (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Denise Jacquinet (LES GOULLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Alain TERRILLON (GRISELLES), Jean-Marie BRUEY (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES) Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), Régis MONOT (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédéric VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Patrick GERARD (NOD-SUR-SEINE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Mathieu BOUCHARD (ROCHFORT-SUR-BREVEON), Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (ST GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (ST MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Alain AUBERT (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :

Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Bernard MONGENET (DUESME), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwen CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALIER (ST BROING-LES-MOINES), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Hubert MIGNARD (THOIRES), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC) donne pouvoir à Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES) donne pouvoir à Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE),

Aurélié COURQUEUX donne pouvoir à Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Philippe RENARD (CHAUGEY) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY) donne pouvoir à Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY) donne pouvoir à Maud LACHOUETTE (MOITRON), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Yann REMY (STE COLOMBE-SUR-SEINE) donne pouvoir à Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE).

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 13 avril 2021

<p>Nombre de membres</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 139 - présents 91 - absents 48 - pouvoirs 21 <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - votants 112 <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Librairie-boutique du Musée du pays châtilonnais – Modification des modalités de vente des articles</p>	<p>N° 28/04/2021</p>	<p>Date de convocation : 06/04/2021</p> <p>Date d'affichage : 06/04/2021</p>
---	---	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-et-un, le **treize avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), René REGNAULT (AMPILY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Filippo MONTAGNA (BOUX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland Lemaire (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Gilles MARIE (COULMIER-LE-SEC), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Denise Jaquinot (LES GOULLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Alain TERRILLON (GRISELLES), Jean-Marie BRUEY (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), Régis MONOT (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCHEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédéric VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Patrick GERARD (NOD-SUR-SEINE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre

SCHAEFFER (POTHIÈRES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Mathieu BOUCHARD (ROCHEFORT-SUR-BREUVON), Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (ST GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (ST MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Alain AUBERT (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :

Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Bernard MONGENET (DUESME), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwen CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALIER (ST BROING-LES-MOINES), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Hubert MIGNARD (THOÏRES), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC) donne pouvoir à Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Luc BABOUILARD (AMPILLY-LES-BORDES) donne pouvoir à Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX donne pouvoir à Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Philippe RENARD (CHAUGEY) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY) donne pouvoir à Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY) donne pouvoir à Maud LACHOUETTE (MOITRON), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Yann REMY (STE COLOMBE-SUR-SEINE) donne pouvoir à Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE).

Rapporteur : Eric DUDOUE

Afin d'optimiser la vente des produits à la boutique du musée, en favorisant, notamment, un ajustement rapide des prix à la demande, tout en réduisant les procédures administratives et réglementaires, nous souhaiterions soumettre au vote non plus des prix fixes mais des coefficients minimaux et maximaux pour chaque famille de produits comme d'habitude (liste des produits jointe en annexe).

FAMILLE DE PRODUITS	PRIX DE VENTE MINIMUM	PRIX DE VENTE MAXIMUM
AFFICHE ET PAPETERIE	Prix d'achat x 1	Prix d'achat x 7
DECORATION	Prix d'achat x 1	Prix d'achat x 3
ACCESSOIRES ET MODE	Prix d'achat x 1	Prix d'achat x 3
HYGIENE ET COSMETIQUE	Prix d'achat x 1	Prix d'achat x 3
PRODUITS DERIVES	Prix d'achat x 1	Prix d'achat x 4
REPRODUCTIONS ŒUVRES	Prix d'achat x 1	Prix d'achat x 3
BIJOUX	Prix d'achat x 1	Prix d'achat x 3
JEUNESSE	Prix d'achat x 1	Prix d'achat x 3
ALIMENTATION	Prix d'achat x 1	Prix d'achat x 3

Il n'est plus nécessaire de mentionner prix d'achat et prix de vente de chaque article.

Cela va permettre d'assouplir la gestion du stock et des ventes.

Nous souhaitons utiliser des coefficients sur tous nos articles sauf ceux soumis à la loi n°81-766 du 10 août 1981 complétée par le décret n°81-1068 du 3 décembre 1981 sur le prix unique du livre, prix de vente fixé par l'éditeur.

Il sera appliqué sur les enveloppes timbrées le tarif postal en vigueur.

Cela va nous permettre de travailler sur des stocks anciens. Nous pourrons ainsi appliquer des remises sur les ouvrages édités par exemple.

Un bilan récapitulatif des prix de vente pour chacun des produits vendus sera présenté en conseil communautaire une fois par an, à la suite de l'inventaire annuel.

Vu l'accord du comptable public assignataire en date du 22 mars 2021,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **VALIDE** la liste des produits ci-jointe en vente à la boutique du Musée du Pays Châtillonnais et leur regroupement en familles de produits auxquelles un prix de vente sera appliqué selon les modalités exposés ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 14/04/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérôme BRUGAY
CHÂTILLON
SUR SEINE


Boutique du Musée : liste catégories de produits

Librairie

Adulte

Guides du musée
Catalogues d'exposition
Connaissance / documentaire
Littérature & essais
Revue
Bandes dessinées
DVD

Enfant / jeunesse

Connaissance / documentaire
Littérature & essais
Bande dessinée
DVD

Affiches et Papeterie

Carte postale
Papeterie
Affiches
Enveloppe
Marque page
Affiche
Cahier et Carnet
Calendrier et agenda
Chemise et sous chemise

Décoration

Art de la maison
Art de la table
Art du bureau
Design
Décorations de Noël

Accessoires & mode

Accessoires

Sac & Tote bag
Trousse & pochette
Parapluie & Ombrelle
Masque de nuit
Éventail
Étui à lunette

Lunettes de lecture avec étui
Porte-clefs

Mode

T-Shirt enfant
T-Shirt adulte
Foulards, étoles, châles
Casquette & bob

Hygiène & Cosmétique

Miroir de voyage
Miroirs de poche
Trousse de maquillage
Cure oreilles (oriculti)
Brosse à cheveux
Peigne
Boîte à savon métal
Boîte à savonnette métal
Savon
Savonnette
Lingette microfibre (écrans, lunettes...)
Disque de démaquillage lavable
Mouchoirs
Serviette de bain
Serviette à cheveux fibres de bambou
Eponge Konjac corporelle

Produits dérivés

Mug
Magnet
Médailles
Porte-clé
Tablier de cuisine

Reproductions d'œuvres

Coré
Céramique GR

...

Bijoux

Collier
Pendentif
Bracelet
Bague
Boucle d'oreilles
Broche
Pin's

Jeunesse

Loisirs créatifs

Jeux (figurines)

Jouets

Peluches

Appeaux

Alimentation

Anis de Flavigny

Tisane

Miel

Huile safran

Farine

Bière

Moutarde

Crème cassis

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 13 avril 2021

<p>Nombre de membres</p> <p>- en exercice 139</p> <p>- présents 91</p> <p>- absents 48</p> <p>- pouvoirs 21</p> <p>-----</p> <p>- votants 112</p> <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Fonds régional des territoires - Dossier de demande d'aide – Le Réservoir à Champignons</p>	<p>N° 56a/04/2021</p>	<p>Date de convocation : 06/04/2021</p> <p>Date d'affichage : 06/04/2021</p>
---	---	------------------------------	--

L'an deux mil vingt-et-un, le **treize avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), René REGNAULT (AMPILY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Filippo MONTAGNA (BOUX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland Lemaire (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Gilles MARIE (COULMIER-LE-SEC), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Denise Jacquinot (LES GOULLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Alain TERRILLON (GRISELLES), Jean-Marie BRUEY (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES) Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), Régis MONOT (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédéric VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Patrick GERARD (NOD-SUR-SEINE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX),

Mathieu BOUCHARD (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (ST GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (ST MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Alain AUBERT (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :

Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Bernard MONGENET (DUESME), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwen CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALIER (ST BROING-LES-MOINES), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Hubert MIGNARD (THOIRES), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC) donne pouvoir à Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Luc BABOILLARD (AMPILLY-LES-BORDES) donne pouvoir à Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX donne pouvoir à Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Philippe RENARD (CHAUGEY) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY) donne pouvoir à Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Henri CHEVALIER (MAUVILLY) donne pouvoir à Maud LACHOUETTE (MOITRON), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Yann REMY (STE COLOMBE-SUR-SEINE) donne pouvoir à Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à la délibération numéro 61/09/2020 du conseil communautaire du 7 septembre 2020 adoptant le pacte régional des territoires pour l'économie de proximité, la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais a reçu par délégation d'octroi de la Région l'affectation et la gestion du fonds régional des territoires, dans le respect du règlement d'intervention régional.

Dans le cadre de cette délégation, la Région a alimenté ce fond à hauteur de 5 euros par habitant, 4 euros en investissement et 1 euro en fonctionnement. Contrepartie indissociable du fonds régional des territoires, la contribution d'un euro par habitant de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais au titre du fonds régional d'avances remboursables, soit une participation de 19 983€ euros, et d'un euro par habitant en aides directes au fonctionnement pour le fonds régional des territoires, soit 19 983€.

BASES LEGALES

- Règlement (UE) n ° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- Régime d'aide d'Etat n°SA.56985 (2020/N) relative au régime cadre temporaire pour le soutien aux entreprises dans le cadre du COVID 19 du 20 avril 2020 ;
- Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.1511-2 et L.1111-8 et R.1111-1 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT) ;
- Règlement Général d'Exemption par Catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014 ;
- Régime cadre exempté n° SA 39252 relatif aux Aides à Finalité Régionale pour la période 2014-2020 ;
- Régime cadre exempté n° SA.40453 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020 ;
- Régime d'aides exempté n° SA.40206 relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour la période 2014-2020.

DESCRIPTIF DE L'INTERVENTION

Suite à la crise liée au COVID-19, l'économie de proximité doit être accompagnée au plus près du territoire. Afin de permettre la reprise de l'activité, il est proposé de soutenir la pérennité et la transition des entreprises de l'économie de proximité.

FINANCEMENT ET MONTANT

Les aides sont attribuées dans la limite du budget inscrit dans la convention, sous réserve des plafonds des régimes d'aides communautaires applicables.

Il est possible de cumuler les aides au titre du présent règlement avec les différents dispositifs nationaux (fonds de solidarité national) ou régionaux, sous réserve des régimes d'aides applicables et dans le respect des plafonds d'intervention de ces régimes.

Investissement : 50% de la dépense éligible retenue - autofinancement minimum de 20% - subvention plafonnée à 10 000€.

L'aide est versée en une seule fois, sur présentation de factures acquittées. Si le projet est financièrement moins élevé que prévu, le montant de la subvention est diminué proportionnellement.

Les dépenses d'investissement se rattachant à l'immobilier d'entreprise sont inéligibles.

BENEFICIAIRES

PME au sens communautaire ayant leur siège en Bourgogne-Franche-Comté, et dont l'effectif est compris entre 0 et 10 salariés inclus en Equivalent Temps Plein.

Sont considérés comme salariés les personnes ayant un contrat à durée déterminée ou indéterminé. Ne sont pas comptés dans l'effectif salarié : dirigeant « assimilé salarié », un dirigeant majoritaire, un apprenti, un conjoint collaborateur.

Sont exclues les SCI, les entreprises en cours de liquidation, les professions libérales dites réglementées et les entreprises industrielles.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Projets ayant pour objet de favoriser :

- La pérennité des entreprises de l'économie de proximité sur le territoire
- La réorganisation suite à la crise des modes de production, d'échanges et des usages numériques
- La valorisation des productions locales et savoir-faire locaux
- La construction d'une économie locale durable, résiliente et vertueuse
- L'adaptation et l'atténuation au changement climatique

DOSSIER PRESENTE

Après étude d'éligibilité et instruction, le dossier suivant est présenté :

LE RESERVOIR A CHAMPIGNONS

Opération : création d'une champignonnière

Montant de l'aide : 1 575€

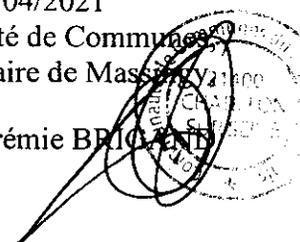
**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **ATTRIBUE** une aide à l'investissement de 1 575€ à l'entreprise le réservoir à champignons.
- **AUTORISE** le Président à notifier le montant de l'aide attribuée à cette dernière, et à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 14/04/2021
Le Président de la Communauté de Communes

Maire de Massilly

Jérémie BRICARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 13 avril 2021

<p>Nombre de membres</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 139 - présents 91 - absents 48 - pouvoirs 21 <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - votants 112 <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Fonds régional des territoires - Dossier de demande d'aide – AFFAMATI</p>	<p>N° 56b/04/2021</p>	<p>Date de convocation : 06/04/2021</p> <p>Date d'affichage : 06/04/2021</p>
---	---	------------------------------	--

L'an deux mil vingt-et-un, le **treize avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), René REGNAULT (AMPILY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Filippo MONTAGNA (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland Lemaire (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Gilles MARIE (COULMIER-LE-SEC), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Denise Jacquinet (LES GOULLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Alain TERRILLON (GRISSELLES), Jean-Marie BRUEY (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), Régis MONOT (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédéric VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Patrick GERARD (NOD-SUR-SEINE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX),

Mathieu BOUCHARD (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (ST GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (ST MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Alain AUBERT (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :

Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Bernard MONGENET (DUESME), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwen CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALIER (ST BROING-LES-MOINES), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Hubert MIGNARD (THOIRES), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC) donne pouvoir à Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Luc BABOUILARD (AMPILLY-LES-BORDES) donne pouvoir à Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX donne pouvoir à Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Philippe RENARD (CHAUGEY) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY) donne pouvoir à Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY) donne pouvoir à Maud LACHOUETTE (MOITRON), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Yann REMY (STE COLOMBE-SUR-SEINE) donne pouvoir à Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à la délibération numéro 61/09/2020 du conseil communautaire du 7 septembre 2020 adoptant le pacte régional des territoires pour l'économie de proximité, la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais a reçu par délégation d'octroi de la Région l'affectation et la gestion du fonds régional des territoires, dans le respect du règlement d'intervention régional.

Dans le cadre de cette délégation, la Région a alimenté ce fond à hauteur de 5 euros par habitant, 4 euros en investissement et 1 euro en fonctionnement. Contrepartie indissociable du fonds régional des territoires, la contribution d'un euro par habitant de la Communauté de Communes

du Pays Châtillonnais au titre du fonds régional d'avances remboursables, soit une participation de 19 983€ euros, et d'un euro par habitant en aides directes au fonctionnement pour le fonds régional des territoires, soit 19 983€.

BASES LEGALES

- Règlement (UE) n ° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- Régime d'aide d'Etat n°SA.56985 (2020/N) relative au régime cadre temporaire pour le soutien aux entreprises dans le cadre du COVID 19 du 20 avril 2020 ;
- Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.1511-2 et L.1111-8 et R.1111-1 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT) ;
- Règlement Général d'Exemption par Catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014 ;
- Régime cadre exempté n° SA 39252 relatif aux Aides à Finalité Régionale pour la période 2014-2020 ;
- Régime cadre exempté n° SA.40453 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020 ;
- Régime d'aides exempté n° SA.40206 relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour la période 2014-2020.

DESCRIPTIF DE L'INTERVENTION

Suite à la crise liée au COVID-19, l'économie de proximité doit être accompagnée au plus près du territoire. Afin de permettre la reprise de l'activité, il est proposé de soutenir la pérennité et la transition des entreprises de l'économie de proximité.

FINANCEMENT ET MONTANT

Les aides sont attribuées dans la limite du budget inscrit dans la convention, sous réserve des plafonds des régimes d'aides communautaires applicables.

Il est possible de cumuler les aides au titre du présent règlement avec les différents dispositifs nationaux (fonds de solidarité national) ou régionaux, sous réserve des régimes d'aides applicables et dans le respect des plafonds d'intervention de ces régimes.

Investissement : 50% de la dépense éligible retenue - autofinancement minimum de 20% - subvention plafonnée à 10 000€.

L'aide est versée en une seule fois, sur présentation de factures acquittées. Si le projet est financièrement moins élevé que prévu, le montant de la subvention est diminué proportionnellement.

Les dépenses d'investissement se rattachant à l'immobilier d'entreprise sont inéligibles.

BENEFICIAIRES

PME au sens communautaire ayant leur siège en Bourgogne-Franche-Comté, et dont l'effectif est compris entre 0 et 10 salariés inclus en Equivalent Temps Plein.

Sont considérés comme salariés les personnes ayant un contrat à durée déterminée ou indéterminé. Ne sont pas comptés dans l'effectif salarié : dirigeant « assimilé salarié », un dirigeant majoritaire, un apprenti, un conjoint collaborateur.

Sont exclues les SCI, les entreprises en cours de liquidation, les professions libérales dites réglementées et les entreprises industrielles.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Projets ayant pour objet de favoriser :

- La pérennité des entreprises de l'économie de proximité sur le territoire
- La réorganisation suite à la crise des modes de production, d'échanges et des usages numériques
- La valorisation des productions locales et savoir-faire locaux
- La construction d'une économie locale durable, résiliente et vertueuse
- L'adaptation et l'atténuation au changement climatique

DOSSIER PRESENTE

Après étude d'éligibilité et instruction, le dossier suivant est présenté :

AFFAMATI

Opération : rénovation d'un hôtel restaurant

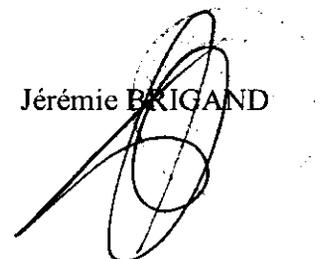
Montant de l'aide : 10 000€

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **ATTRIBUE** une aide à l'investissement de 10 000€ à l'entreprise Affamati.
- **AUTORISE** le Président à notifier le montant de l'aide attribuée à cette dernière, et à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 14/04/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérémy BRIGAND



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 13 avril 2021

<p>Nombre de membres</p> <p>- en exercice 139</p> <p>- présents 91</p> <p>- absents 48</p> <p>- pouvoirs 21</p> <hr/> <p>- votants 112</p> <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Fonds régional des territoires - Dossier de demande d'aide – MOULIN MAURICE</p>	<p>N° 56c/04/2021</p>	<p>Date de convocation : 06/04/2021</p> <p>Date d'affichage : 06/04/2021</p>
---	---	------------------------------	--

L'an deux mil vingt-et-un, le **treize avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), René REGNAULT (AMPILY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Filippo MONTAGNA (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland Lemaire (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Gilles MARIE (COULMIER-LE-SEC), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Denise Jacquinot (LES GOULLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Alain TERRILLON (GRISELLES), Jean-Marie BRUEY (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES) Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), Régis MONOT (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédéric VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Patrick GERARD (NOD-SUR-SEINE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX),

Mathieu BOUCHARD (ROCHEFORT-SUR-BREVEON), Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (ST GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (ST MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDEIU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOULLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Alain AUBERT (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :

Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Bernard MONGENET (DUESME), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwen CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALIER (ST BROING-LES-MOINES), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Hubert MIGNARD (THOIRES), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC) donne pouvoir à Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Luc BABOILLARD (AMPILLY-LES-BORDES) donne pouvoir à Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX donne pouvoir à Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Philippe RENARD (CHAUGEY) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY) donne pouvoir à Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY) donne pouvoir à Maud LACHOUETTE (MOITRON), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Yann REMY (STE COLOMBE-SUR-SEINE) donne pouvoir à Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à la délibération numéro 61/09/2020 du conseil communautaire du 7 septembre 2020 adoptant le pacte régional des territoires pour l'économie de proximité, la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais a reçu par délégation d'octroi de la Région l'affectation et la gestion du fonds régional des territoires, dans le respect du règlement d'intervention régional.

Dans le cadre de cette délégation, la Région a alimenté ce fond à hauteur de 5 euros par habitant, 4 euros en investissement et 1 euro en fonctionnement. Contrepartie indissociable du fonds

régional des territoires, la contribution d'un euro par habitant de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais au titre du fonds régional d'avances remboursables, soit une participation de 19 983€ euros, et d'un euro par habitant en aides directes au fonctionnement pour le fonds régional des territoires, soit 19 983€.

BASES LEGALES

- Règlement (UE) n ° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- Régime d'aide d'Etat n°SA.56985 (2020/N) relative au régime cadre temporaire pour le soutien aux entreprises dans le cadre du COVID 19 du 20 avril 2020 ;
- Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.1511-2 et L.1111-8 et R.1111-1 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT) ;
- Règlement Général d'Exemption par Catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014 ;
- Régime cadre exempté n° SA 39252 relatif aux Aides à Finalité Régionale pour la période 2014-2020 ;
- Régime cadre exempté n° SA.40453 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020 ;
- Régime d'aides exempté n° SA.40206 relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour la période 2014-2020.

DESCRIPTIF DE L'INTERVENTION

Suite à la crise liée au COVID-19, l'économie de proximité doit être accompagnée au plus près du territoire. Afin de permettre la reprise de l'activité, il est proposé de soutenir la pérennité et la transition des entreprises de l'économie de proximité.

FINANCEMENT ET MONTANT

Les aides sont attribuées dans la limite du budget inscrit dans la convention, sous réserve des plafonds des régimes d'aides communautaires applicables.

Il est possible de cumuler les aides au titre du présent règlement avec les différents dispositifs nationaux (fonds de solidarité national) ou régionaux, sous réserve des régimes d'aides applicables et dans le respect des plafonds d'intervention de ces régimes.

Investissement : 50% de la dépense éligible retenue - autofinancement minimum de 20% - subvention plafonnée à 10 000€.

L'aide est versée en une seule fois, sur présentation de factures acquittées. Si le projet est financièrement moins élevé que prévu, le montant de la subvention est diminué proportionnellement.

Les dépenses d'investissement se rattachant à l'immobilier d'entreprise sont inéligibles.

BENEFICIAIRES

PME au sens communautaire ayant leur siège en Bourgogne-Franche-Comté, et dont l'effectif est compris entre 0 et 10 salariés inclus en Equivalent Temps Plein.

Sont considérés comme salariés les personnes ayant un contrat à durée déterminée ou indéterminé. Ne sont pas comptés dans l'effectif salarié : dirigeant « assimilé salarié », un dirigeant majoritaire, un apprenti, un conjoint collaborateur.

Sont exclues les SCI, les entreprises en cours de liquidation, les professions libérales dites réglementées et les entreprises industrielles.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Projets ayant pour objet de favoriser :

- La pérennité des entreprises de l'économie de proximité sur le territoire
- La réorganisation suite à la crise des modes de production, d'échanges et des usages numériques
- La valorisation des productions locales et savoir-faire locaux
- La construction d'une économie locale durable, résiliente et vertueuse
- L'adaptation et l'atténuation au changement climatique

DOSSIER PRESENTE

Après étude d'éligibilité et instruction, le dossier suivant est présenté :

MOULIN MAURICE

Opération : investissements destinés à augmenter la capacité de production (automatisation des procédés)

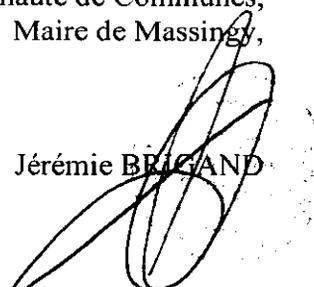
Montant de l'aide : 10 000€

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **ATTRIBUE** une aide à l'investissement de 10 000€ à l'entreprise Moulin Maurice.
- **AUTORISE** le Président à notifier le montant de l'aide attribuée à cette dernière, et à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 14/04/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérémie BRIGAND



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 13 avril 2021

<p>Nombre de membres</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 139 - présents 91 - absents 48 - pouvoirs 21 <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - votants 112 <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Fonds régional des territoires - Dossier de demande d'aide – FRED TRAITEUR</p>	<p>N° 56d/04/2021</p>	<p>Date de convocation : 06/04/2021</p> <p>Date d'affichage : 06/04/2021</p>
---	--	------------------------------	--

L'an deux mil vingt-et-un, le **treize avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), René REGNAULT (AMPILY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Filippo MONTAGNA (BOUX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland Lemaire (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Gilles MARIE (COULMIER-LE-SEC), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Denise Jacquinet (LES GOULLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Alain TERRILLON (GRISELLES), Jean-Marie BRUEY (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), Régis MONOT (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédéric VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Patrick GERARD (NOD-SUR-SEINE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX),

Mathieu BOUCHARD (ROCHEFORT-SUR-BREUVON), Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (ST GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (ST MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Alain AUBERT (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :

Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Bernard MONGENET (DUESME), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwen CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALIER (ST BROING-LES-MOINES), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Hubert MIGNARD (THOIRES), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC) donne pouvoir à Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Luc BABOILLARD (AMPILLY-LES-BORDES) donne pouvoir à Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX donne pouvoir à Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Philippe RENARD (CHAUGEY) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY) donne pouvoir à Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY) donne pouvoir à Maud LACHOUETTE (MOITRON), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Yann REMY (STE COLOMBE-SUR-SEINE) donne pouvoir à Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à la délibération numéro 61/09/2020 du conseil communautaire du 7 septembre 2020 adoptant le pacte régional des territoires pour l'économie de proximité, la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais a reçu par délégation d'octroi de la Région l'affectation et la gestion du fonds régional des territoires, dans le respect du règlement d'intervention régional.

Dans le cadre de cette délégation, la Région a alimenté ce fond à hauteur de 5 euros par habitant, 4 euros en investissement et 1 euro en fonctionnement. Contrepartie indissociable du fonds

régional des territoires, la contribution d'un euro par habitant de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais au titre du fonds régional d'avances remboursables, soit une participation de 19 983€ euros, et d'un euro par habitant en aides directes au fonctionnement pour le fonds régional des territoires, soit 19 983€.

BASES LEGALES

- Règlement (UE) n ° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- Régime d'aide d'Etat n°SA.56985 (2020/N) relative au régime cadre temporaire pour le soutien aux entreprises dans le cadre du COVID 19 du 20 avril 2020 ;
- Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.1511-2 et L.1111-8 et R.1111-1 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT) ;
- Règlement Général d'Exemption par Catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014 ;
- Régime cadre exempté n° SA 39252 relatif aux Aides à Finalité Régionale pour la période 2014-2020 ;
- Régime cadre exempté n° SA.40453 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020 ;
- Régime d'aides exempté n° SA.40206 relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour la période 2014-2020.

DESCRIPTIF DE L'INTERVENTION

Suite à la crise liée au COVID-19, l'économie de proximité doit être accompagnée au plus près du territoire. Afin de permettre la reprise de l'activité, il est proposé de soutenir la pérennité et la transition des entreprises de l'économie de proximité.

FINANCEMENT ET MONTANT

Les aides sont attribuées dans la limite du budget inscrit dans la convention, sous réserve des plafonds des régimes d'aides communautaires applicables.

Il est possible de cumuler les aides au titre du présent règlement avec les différents dispositifs nationaux (fonds de solidarité national) ou régionaux, sous réserve des régimes d'aides applicables et dans le respect des plafonds d'intervention de ces régimes.

Investissement : 50% de la dépense éligible retenue - autofinancement minimum de 20% - subvention plafonnée à 10 000€.

L'aide est versée en une seule fois, sur présentation de factures acquittées. Si le projet est financièrement moins élevé que prévu, le montant de la subvention est diminué proportionnellement.

Les dépenses d'investissement se rattachant à l'immobilier d'entreprise sont inéligibles.

BENEFICIAIRES

PME au sens communautaire ayant leur siège en Bourgogne-Franche-Comté, et dont l'effectif est compris entre 0 et 10 salariés inclus en Equivalent Temps Plein.

Sont considérés comme salariés les personnes ayant un contrat à durée déterminée ou indéterminé. Ne sont pas comptés dans l'effectif salarié : dirigeant « assimilé salarié », un dirigeant majoritaire, un apprenti, un conjoint collaborateur.

Sont exclues les SCI, les entreprises en cours de liquidation, les professions libérales dites réglementées et les entreprises industrielles.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Projets ayant pour objet de favoriser :

- La pérennité des entreprises de l'économie de proximité sur le territoire
- La réorganisation suite à la crise des modes de production, d'échanges et des usages numériques
- La valorisation des productions locales et savoir-faire locaux
- La construction d'une économie locale durable, résiliente et vertueuse
- L'adaptation et l'atténuation au changement climatique

DOSSIER PRESENTE

Après étude d'éligibilité et instruction, le dossier suivant est présenté :

FRED TRAITEUR

Opération : achat de véhicule pour portage de repas

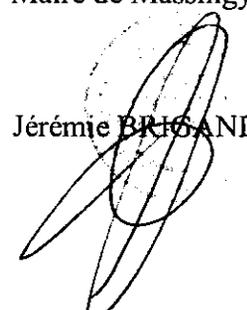
Montant de l'aide : 4 710€

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **ATTRIBUE** une aide à l'investissement de 4 710€ à l'entreprise Fred Traiteur,.
- **AUTORISE** le Président à notifier le montant de l'aide attribuée à cette dernière, et à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 14/04/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérémie BRIGAND



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 13 avril 2021

<p>Nombre de membres</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 139 - présents 91 - absents 48 - pouvoirs 21 <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - votants 112 <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Décision modificative n° 1 – Budget Ordures Ménagères</p>	<p>N° 50/04/2021</p>	<p>Date de convocation : 06/04/2021</p> <p>Date d'affichage : 06/04/2021</p>
---	---	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-et-un, le **treize avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), René REGNAULT (AMPILY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Filippo MONTAGNA (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland Lemaire (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Gilles MARIE (COULMIER-LE-SEC), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Denise Jacquinet (LES GOULLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Alain TERRILLON (GRISELLES), Jean-Marie BRUEY (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES) Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), Régis MONOT (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédéric VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Patrick GERARD (NOD-SUR-SEINE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX),

Mathieu BOUCHARD (ROCHEFORT-SUR-BREVEON), Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (ST GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (ST MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Alain AUBERT (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :

Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Bernard MONGENET (DUESME), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwen CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALIER (ST BROING-LES-MOINES), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Hubert MIGNARD (THOIRES), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC) donne pouvoir à Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES) donne pouvoir à Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX donne pouvoir à Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Philippe RENARD (CHAUGEY) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY) donne pouvoir à Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY) donne pouvoir à Maud LACHOUETTE (MOITRON), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Yann REMY (STE COLOMBE-SUR-SEINE) donne pouvoir à Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

***Budget Ordures Ménagères**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **ADOPTÉ** la décision modificative n°1 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

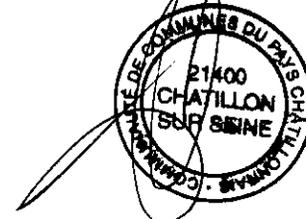
DEPENSES				RECETTES			
IMP.UT.	LIBELLE	Augmentation crédits	Diminution crédits	IMP.UT.	LIBELLE	Augmentation crédits	Diminution crédits
				Reprise des résultats 2020			
023-300-01	Virement à la section investissement	22 997.99 €		002-300-01	report résultat fonctionnement	315 622.80 €	
				complément amortissement subvention broyeur			
				777-OM-812	quote part aux amortissements	2 640.00 €	
TOTAL		22 997.99 €	- €	TOTAL		318 262.80 €	-
			22 997.99 €				318 262.80 €

SECTION D'INVESTISSEMENTS

DEPENSES				RECETTES			
IMP.UT.	LIBELLE	Augmentation crédits	Diminution crédits	IMP.UT.	LIBELLE	Augmentation crédits	Diminution crédits
Achats comptableaux				Reprise des résultats 2020			
21578-OM-812	Autres matériels	9 000.00 €		001-300-01	Report résultat d'investissement	118 782.01 €	
complément amortissement subvention broyeur				1641-300-01	Emprunt		125 600.00
139158-300-01	Amortissement subvention	2 640.00 €		021-300-01	virement de la section fonctionnement	22 997.99 €	
Report RAR				Régularisation Ecriture 1641 de 2011			
2051 OM-820 op 15	Logiciel	4 540.00 €		1641-300-01 chap 040	Emprunt		78.35
				1068-300-01 chap 042	Excédent de fonctionnement capitalisé	78.35 €	
TOTAL		16 180.00 €	- €	TOTAL		141 858.35 €	125 678.35 €
			16 180.00 €				16 180.00 €

- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 14/04/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,
Jérémie BRIGAND



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 13 avril 2021

<p>Nombre de membres</p> <p>- en exercice 139</p> <p>- présents 91</p> <p>- absents 48</p> <p>- pouvoirs 21</p> <p>-----</p> <p>- votants 112</p> <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Fonds régional des territoires - Dossier de demande d'aide – LES CHAMBRES DE ROCHEFORT</p>	<p>N° 56e/04/2021</p>	<p>Date de convocation : 06/04/2021</p> <p>Date d'affichage : 06/04/2021</p>
---	--	------------------------------	--

L'an deux mil vingt-et-un, le **treize avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), René REGNAULT (AMPILY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Filippo MONTAGNA (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland Lemaire (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Gilles MARIE (COULMIER-LE-SEC), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Denise Jacquinot (LES GOULLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Alain TERRILLON (GRISELLES), Jean-Marie BRUEY (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), Régis MONOT (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédéric VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Patrick GERARD (NOD-SUR-SEINE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX),

Mathieu BOUCHARD (ROCHEFORT-SUR-BREUVON), Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (ST GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (ST MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Alain AUBERT (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :

Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Bernard MONGENET (DUESME), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwen CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALIER (ST BROING-LES-MOINES), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Hubert MIGNARD (THOIRES), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC) donne pouvoir à Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Luc BABOUILARD (AMPILLY-LES-BORDES) donne pouvoir à Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX donne pouvoir à Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Philippe RENARD (CHAUGEY) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY) donne pouvoir à Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY) donne pouvoir à Maud LACHOUETTE (MOITRON), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Yann REMY (STE COLOMBE-SUR-SEINE) donne pouvoir à Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à la délibération numéro 61/09/2020 du conseil communautaire du 7 septembre 2020 adoptant le pacte régional des territoires pour l'économie de proximité, la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais a reçu par délégation d'octroi de la Région l'affectation et la gestion du fonds régional des territoires, dans le respect du règlement d'intervention régional.

Dans le cadre de cette délégation, la Région a alimenté ce fond à hauteur de 5 euros par habitant, 4 euros en investissement et 1 euro en fonctionnement. Contrepartie indissociable du fonds

régional des territoires, la contribution d'un euro par habitant de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais au titre du fonds régional d'avances remboursables, soit une participation de 19 983€ euros, et d'un euro par habitant en aides directes au fonctionnement pour le fonds régional des territoires, soit 19 983€.

BASES LEGALES

- Règlement (UE) n ° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- Régime d'aide d'Etat n°SA.56985 (2020/N) relative au régime cadre temporaire pour le soutien aux entreprises dans le cadre du COVID 19 du 20 avril 2020 ;
- Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.1511-2 et L.1111-8 et R.1111-1 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT) ;
- Règlement Général d'Exemption par Catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014 :
- Régime cadre exempté n° SA 39252 relatif aux Aides à Finalité Régionale pour la période 2014-2020 ;
- Régime cadre exempté n° SA.40453 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020 ;
- Régime d'aides exempté n° SA.40206 relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour la période 2014-2020.

DESCRIPTIF DE L'INTERVENTION

Suite à la crise liée au COVID-19, l'économie de proximité doit être accompagnée au plus près du territoire. Afin de permettre la reprise de l'activité, il est proposé de soutenir la pérennité et la transition des entreprises de l'économie de proximité.

FINANCEMENT ET MONTANT

Les aides sont attribuées dans la limite du budget inscrit dans la convention, sous réserve des plafonds des régimes d'aides communautaires applicables.

Il est possible de cumuler les aides au titre du présent règlement avec les différents dispositifs nationaux (fonds de solidarité national) ou régionaux, sous réserve des régimes d'aides applicables et dans le respect des plafonds d'intervention de ces régimes.

Investissement : 50% de la dépense éligible retenue - autofinancement minimum de 20% - subvention plafonnée à 10 000€.

L'aide est versée en une seule fois, sur présentation de factures acquittées. Si le projet est financièrement moins élevé que prévu, le montant de la subvention est diminué proportionnellement.

Les dépenses d'investissement se rattachant à l'immobilier d'entreprise sont inéligibles.

BENEFICIAIRES

PME au sens communautaire ayant leur siège en Bourgogne-Franche-Comté, et dont l'effectif est compris entre 0 et 10 salariés inclus en Equivalent Temps Plein.

Sont considérés comme salariés les personnes ayant un contrat à durée déterminée ou indéterminé. Ne sont pas comptés dans l'effectif salarié : dirigeant « assimilé salarié », un dirigeant majoritaire, un apprenti, un conjoint collaborateur.

Sont exclues les SCI, les entreprises en cours de liquidation, les professions libérales dites réglementées et les entreprises industrielles.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Projets ayant pour objet de favoriser :

- La pérennité des entreprises de l'économie de proximité sur le territoire
- La réorganisation suite à la crise des modes de production, d'échanges et des usages numériques
- La valorisation des productions locales et savoir-faire locaux
- La construction d'une économie locale durable, résiliente et vertueuse
- L'adaptation et l'atténuation au changement climatique

DOSSIER PRESENTE

Après étude d'éligibilité et instruction, le dossier suivant est présenté :

LES CHAMBRES DE ROCHEFORT

Opération : création d'un salon de massage

Montant de l'aide : 1 131€

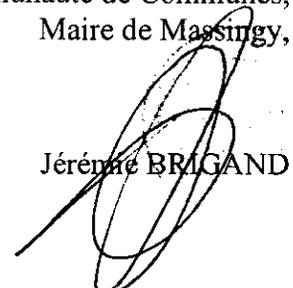
**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à la majorité avec 1 abstention et 1 opposition :**

- **ATTRIBUE** une aide à l'investissement de 1 131€ à l'entreprise les chambres de Rochefort.

- **AUTORISE** le Président à notifier le montant de l'aide attribuée à cette dernière, et à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 14/04/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérémy BRIGAND



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 13 avril 2021

<p>Nombre de membres</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 139 - présents 90 - absents 49 - pouvoirs 20 <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - votants 110 <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Compte administratif 2020 – Budget annexe ZAE</p>	<p>N° 45/04/2021</p>	<p>Date de convocation : 06/04/2021</p> <p>Date d'affichage : 06/04/2021</p>
---	---	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-et-un, le **treize avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Jacky RAILLARD (AISEY-SUR-SEINE), René REGNAULT (AMPILY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Filippo MONTAGNA (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR-ET-VAUROIS), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland Lemaire (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Gilles MARIE (COULMIER-LE-SEC), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Denise Jacquinet (LES GOULLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Alain TERRILLON (GRISELLES), Jean-Marie BRUEY (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES) Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), Régis MONOT (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédéric VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe CHARDON (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Patrick GERARD (NOD-SUR-SEINE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX),

Mathieu BOUCHARD (ROCHEFORT-SUR-BREUVON), Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (STE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (ST GERMAIN-LE-ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (ST MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Alain AUBERT (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :

Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Gérard DEFER (BEAULIEU), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Bernard MONGENET (DUESME), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwen CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALIER (ST BROING-LES-MOINES), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Hubert MIGNARD (THOIRES), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :

Frédéric BOURDENET (AIGNAY-LE-DUC) donne pouvoir à Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Luc BABOILLARD (AMPILLY-LES-BORDES) donne pouvoir à Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX donne pouvoir à Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMARE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Philippe RENARD (CHAUGEY) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY) donne pouvoir à Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Eric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY) donne pouvoir à Maud LACHOUETTE (MOITRON), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Yann REMY (STE COLOMBE-SUR-SEINE) donne pouvoir à Cyril MAYER (STE COLOMBE-SUR-SEINE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

En application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

M. Roland LEMAIRE est élu président de séance et présente le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe ZAE résumé par le tableau suivant :

		<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>Solde d'exécution</i>
<i>Réalisations de l'exercice</i>	<i>Section de fonctionnement</i>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	<i>Section d'investissement</i>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<i>Report de l'Exercice 2019</i>	<i>Fonctionnement 002</i>			
	<i>Investissement 001</i>	- 1 436.00 €		
TOTAL		- 1 436.00 €		- 1436.00 €
<i>Restes à réaliser à reporter 2021</i>	<i>Fonctionnement</i>			
	<i>Investissement</i>			
<i>Résultat cumulé</i>	<i>Fonctionnement</i>			-
	<i>Investissement</i>	- 1 436.00 €		- 1 436.00 €
TOTAL CUMULE		- 1 436.00 €		- 1436.00 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-14, L. 2121-31 et L 5211-1

Vu le budget primitif adopté par délibération du conseil communautaire du 26 janvier 2021,

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion du budget annexe ZAE de la Communauté de Communes pour l'exercice 2020 présenté par le receveur municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. Roland LEMAIRE,

M. le Président ayant quitté la séance,

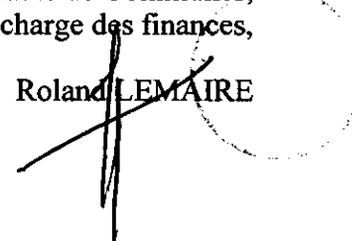
**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2020 du budget annexe ZAE tel qu'exposé ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

A Châtillon Sur Seine, le 14/04/2021

Pour le Président de la Communauté de Communes,
Le Vice-président en charge des finances,

Roland LEMAIRE





Fonds Régional des Territoires

Règlement d'application local
Volet fonctionnement

CONTEXTE

La crise sanitaire liée au coronavirus et le confinement qui en a résulté ont mis en grande difficulté économique et financière les entreprises de l'économie de proximité.

Afin de permettre la reprise de l'activité, la Région Bourgogne Franche Comté et la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais ont convenu d'un Pacte régional pour l'économie de proximité dédié à la cible des TPE, approuvé en conseil communautaire en date du 7 septembre 2020.

Le Fonds Régional des Territoires fait l'objet d'une délégation d'octroi des aides par la Région aux EPCI ayant approuvé les conventions de délégation. Ainsi, la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais est autorisée à intervenir en complémentarité des aides et régimes d'aides régionaux et à définir les conditions et les modalités dans lesquelles cette intervention a lieu.

BASES LEGALES

- Règlement (UE) n ° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis;
- Régime d'aide d'Etat n°SA.56985 (2020/N) relative au régime cadre temporaire pour le soutien aux entreprises dans le cadre du COVID 19 du 20 avril 2020;
- Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.1511-2 et L.1111-8 et R.1111-1 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT);
- Règlement Général d'Exemption par Catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014;
- Régime cadre exempté n° SA 39252 relatif aux Aides à Finalité Régionale pour la période 2014-2020.

DESCRIPTIF DE L'INTERVENTION

OBJECTIF

Accompagner les entreprises impactées par la covid 19 dans la reprise de leur activité.

NATURE

L'aide revêt la forme d'une subvention en fonctionnement associant les financeurs suivants :

- La Région Bourgogne-Franche Comté
- La Communauté de Communes du Pays Châtillonnais

BENEFICIAIRES

Les entreprises, dont l'activité principale a fait l'objet de deux fermetures administratives depuis mars 2020, et :

- Dont le siège social se situe sur le territoire de la CCPC
- Qui sont inscrites au RCS
- Dont l'effectif est compris entre 0 et 10 salariés inclus en Equivalent Temps Plein
- Justifiant par une attestation comptable de la perte d'au moins 20% du chiffre d'affaires, n'ayant pas été compensée par les aides publiques

Sont exclues : les SCI, les entreprises en cours de liquidation, les professions libérales, les entreprises créées après le 16 mars 2020, les micro-entreprises.

MONTANT ET FINANCEMENT

Les aides sont attribuées dans la limite des budgets inscrits dans la convention entre le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais, dans le respect des plafonds des régimes d'aides communautaires applicables.

Le montant de l'aide forfaitaire au titre du présent règlement est de 1 500€.

CONDITIONS D'OCTROI ET PIECES A FOURNIR

Dépôt des dossiers de demandes d'aides auprès de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais, par voie dématérialisée (www.chatillonnais.fr).

Le dépôt de demande complète d'aide devra comporter les éléments suivants :

- lettre de demande de subvention signée par une personne habilitée ;
- Liste des dirigeants ;
- Extrait k-bis, registre du commerce ;
- Relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal ;
- Liste des concours financiers et/ou subventions en nature en provenance de toute collectivité publique dont le demandeur a bénéficié au cours des trois dernières années ;
- Bilan, compte de résultat, annexes et liasses fiscales du dernier exercice clos ;
- Attestation sur l'honneur précisant que le demandeur est en situation régulière à l'égard de la réglementation, notamment fiscale, sociale et environnementale ;
- Attestation comptable de fermeture administrative ;
- Attestation comptable de la perte d'au moins 20% du chiffre d'affaires, n'ayant pas été compensée par les aides publiques.

Les services de l'EPCI instruiront et prendront en charge l'ordonnancement de la dépense. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 31/07/2021.

DECISION

Décision par délibération du Conseil Communautaire.

DISPOSITIONS DIVERSES

L'octroi des aides prévues par ce règlement d'intervention fait l'objet d'une convention de délégation aux EPCI conformément à l'article L.1511-2 et L.1111-8 CGCT.

EPAGE SEQUANA



**Convention de délégation de compétence « Gestion des Milieux
Aquatiques et Prévention des Inondations »**

AVENANT N°3

**Participation financière de la Communauté de Communes du Châtillonnais pour
l'année 2021**

**Entre l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SEQUANA**

Siège social : 21 boulevard Gustave Morizot
21400 Châtillon-sur-Seine
Président : Monsieur Philippe VINCENT
Tél. : 03.80.81.56.25

Et la Communauté de Communes du Châtillonnais

Siège social : 9-11 rue de la Libération
21400 Châtillon-sur-Seine
Président : Monsieur Jérémie BRIGAND

OBJET DE LA CONVENTION :

Conformément aux dispositions des articles L.1111-8 du code général des collectivités territoriales et l'article 4 de la Loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, la Communauté de Communes du Châtillonnais délègue l'exercice de la compétence GEMAPI à l'EPAGE Sequana (anciennement Syndicat Mixte Sequana) dans le secteur géographique de la vallée de l'Aube définie dans la convention source.

DATE DE SIGNATURE :

10 avril 2018

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**ARTICLE 1 :**

La convention dont la désignation est mentionnée ci-dessus est modifiée dans les conditions fixées aux articles suivants.

ARTICLE 2 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de :

- Fixer le montant de la participation de la Communauté de Communes du Châtillonnais au financement du service pour l'année 2021, conformément à l'article 6 de la convention.

Le montant de la participation financière pour l'année 2021 est fixé à 13 500 €.

ARTICLE 3

Toutes les autres clauses de la convention initiale, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Fait à Châtillon-sur-Seine, le 10/03/2021

Pour l'EPAGE Sequana



Le Président, Philippe VINCENT

Pour la CCC



Le Président, Jérémie BRIGAND

